

# **La contribution démographique et génétique des Filles du roi à la population québécoise contemporaine**

**Mémoire**

**Sophie Desportes**

**Maîtrise en sciences cliniques et biomédicales de l'Université Laval  
offerte en extension à l'Université du Québec à Chicoutimi**

Maître ès sciences (M.Sc.)

Département des sciences de la santé  
Université du Québec à Chicoutimi  
Chicoutimi, Canada

Faculté des Sciences de la santé – Sciences pures et appliquées  
Université Laval  
Québec, Canada

© Sophie Desportes, 2018

# **La contribution démographique et génétique des Filles du roi à la population québécoise contemporaine**

**Mémoire**

**Sophie Desportes**

Sous la direction de :

Hélène Vézina, directrice de recherche

# Résumé

Si les caractéristiques sociodémographiques des Filles du roi et le contexte de leur arrivée en Nouvelle-France sont déjà connues, c'est la première fois que l'on entreprend une estimation de leur contribution démographique et génétique à la population québécoise contemporaine. Les calculs ont été effectués pour l'ensemble de la province, ainsi que sur une base régionale en utilisant le fichier de population BALSAC. Nous avons trouvé que les deux tiers des cinq millions d'individus que comporte le fichier BALSAC sont des descendants des Filles du roi. Ces descendants se sont installés partout au Québec suivant le rythme de l'ouverture de nouvelles régions à la colonisation, dans des proportions toutefois plus importantes à l'ouest du Québec. Près de 78% des Filles du roi qui constituaient notre liste de départ ont eu des descendants jusqu'à la période contemporaine. Nous avons aussi reconstitué les généalogies ascendantes de plus de 60 000 individus mariés au Québec en 1960. Nous avons calculé la contribution génétique des Filles du roi à ce groupe qui se chiffre à 9,3%. Cette contribution représente près de 40% de la contribution génétique des fondatrices immigrantes d'origine française, et un peu plus du tiers de celle de l'ensemble des fondatrices immigrantes que nous avons identifiées. Nous avons observé que quelques Filles du roi ont une contribution individuelle très importante dans les régions de l'est du Québec leur permettant de se démarquer également à l'échelle de la province. Nous avons aussi calculé que 73% des Filles du roi ayant eu des descendants jusqu'à la période contemporaine ont transmis leur ADN mitochondrial. En conclusion, nous avons montré, à l'aide d'une approche généalogique et d'analyses démogénétiques, que les Filles du roi et leurs descendants ont participé de façon significative à l'histoire démographique du Québec et à la constitution de son patrimoine génétique.

# **Abstract**

We already have a good knowledge of the sociodemographic characteristics of the women called the King's Daughters and the context of their arrival in New France. However, here we provide for the first time an estimate of the demographic and genetic contribution of the King's Daughters to the contemporary Quebec population, both for the province as a whole and on a regional basis using the BALSAC population database. We found that two-thirds of the five million individuals in BALSAC are descendants of the King's Daughters. These descendants settled throughout Quebec following the opening of new regions to colonization but in greater proportions in western Quebec. Nearly 78% of the King's Daughters from our initial list have descendants up to the present day. We also reconstructed the ascending genealogies of more than 60,000 married individuals in Quebec in 1960. We calculated the genetic contribution of the King's Daughters to this group, which stands at 9.3%. This contribution represents 40% of the genetic contribution of French female founders, and slightly more than a third of the genetic contribution of all female founders who were identified in our genealogical sample. We have observed that some King's Daughters have a very important individual contribution in the regions of eastern Quebec, which also sets them apart across the province. We also calculated that 73% of the King's Daughters who had descendants to the contemporary period passed on their mitochondrial DNA. In conclusion, we were able, using a genealogical approach and demogenetic analyses, to show that the King's Daughters and their descendants played a significant role in the demographic history of Quebec and the constitution of its genetic heritage.

# Table des matières

Résumé	iii
Abstract	iv
Table des matières	v
Liste des tableaux	vii
Liste des figures	ix
Remerciements	x
Introduction	1
Chapitre 1 - Contexte historique et problématique	3
1.1 Contexte colonial	3
1.2 Caractéristiques des pionniers	4
1.3 Caractéristiques générales des Filles du roi	5
1.3.1 Origines géographique et socio-économique	5
1.3.2 Dénombrement des contingents de Filles du roi	6
1.3.3 Arrivée en Nouvelle-France et marché matrimonial	7
1.4 L'approche généalogique et les fondateurs de la population canadienne-française	8
1.4.1 Approche généalogique dans une perspective génétique	8
1.4.2 Notions d'immigrant fondateur et de contribution génétique	9
1.4.3 L'effet fondateur et ses conséquences	10
1.4.4 Origines et contributions génétiques des groupes de fondateurs	11
1.4.5 Les lignées paternelles et maternelles	15
1.4.6 Histoire du peuplement et maladies héréditaires	15
1.5 Objectifs de recherche	16
Chapitre 2 – Source des données et constitution des corpus	17
2.1 Introduction	17
2.2 Le fichier BALSAC	17
2.3 Le Registre de population du Québec ancien (RPQA)	18
2.4 Comparaison des listes de Filles du roi	18
2.5 Cas problématiques	20
2.5.1 Filles du roi en double dans le fichier BALSAC et mariages multiples	20
2.5.2 Filles du roi ayant eu des enfants illégitimes	21

2.6 Repérage des Filles du roi dans BALSAC et étude de leur descendance	22
2.7 Constitution d'un corpus généalogique et analyses démogénétiques ascendantes	23
Chapitre 3 – Étude des descendances	24
3.1 Introduction	24
3.2 Descendants totaux et distincts	24
3.3 Descendants aux trois premières générations	31
3.4 Régions et périodes de mariages des Filles du roi et des trois générations suivantes	34
Chapitre 4 – Analyses démogénétiques ascendantes	43
4.1 Introduction	43
4.1.1 Complétude généalogique	44
4.1.2 Profondeur généalogique	46
4.2 Analyse des fondateurs immigrants	48
4.2.1 Effectifs des fondateurs immigrants	48
4.2.2 Contribution génétique des fondateurs immigrants	51
4.3 Analyse des Filles du roi	52
4.3.1 Occurrences et recouvrement	52
4.3.2 Analyse régionale	57
4.3.3 Variabilité des contributions génétiques individuelles régionales	63
4.4 Analyse des lignées maternelles	66
Chapitre 5 – Discussion	71
Conclusion	81
Annexe A – Corpus des 727 Filles du roi retenues pour cette étude, en ordre alphabétique	83
Annexe B – Filles du roi ayant eu des enfants illégitimes	101
Annexe C – Distribution des effectifs de fondateurs immigrants selon le sexe, la période d'arrivée et l'origine	103
Annexe D – Classement selon leur contribution génétique régionale des 10 Filles du roi ayant les contributions les plus élevées dans l'ensemble du Québec	104
Bibliographie	105

# Liste des tableaux

TABLEAU 1.1 – Répartition des Filles du roi selon leur année d’arrivée en Nouvelle-France	8
TABLEAU 3.1 – Distribution des Filles du roi en fonction de la génération maximale atteinte par leurs descendants	25
TABLEAU 3.2 – Distribution des Filles du roi ayant une descendance dans BALSAC en fonction du nombre de descendants mariés	26
TABLEAU 3.3 – Distribution des Filles du roi en fonction de leur nombre d’enfants mariés (première génération de descendants)	32
TABLEAU 3.4 – Distribution des Filles du roi en fonction de leur nombre de petits-enfants mariés (deuxième génération de descendants)	33
TABLEAU 3.5 – Distribution des Filles du roi en fonction de leur nombre d’arrière-petits-enfants mariés (troisième génération de descendants)	34
TABLEAU 3.6 – Distribution des mariages des Filles du roi et des trois générations suivantes selon la région BALSAC	35
TABLEAU 3.7 – Distribution des mariages hors-Québec des Filles du roi et des trois générations suivantes	40
TABLEAU 4.1 – Distribution du corpus généalogique contemporain, par région, selon la région de mariage des parents des sujets de départ	44
TABLEAU 4.2 – Complétude (en %) des généalogies selon la génération	45
TABLEAU 4.3 – Caractéristiques générales du corpus généalogique contemporain	46
TABLEAU 4.4 – Distribution des ancêtres distincts selon leur nombre d’occurrences	47
TABLEAU 4.5 – Distribution (n) et rapport de masculinité (RM) des fondateurs immigrants en fonction de l’origine et de la période d’arrivée	49
TABLEAU 4.6 – Distribution de la contribution génétique (en %) des fondateurs immigrants selon le sexe, la période et l’origine	51
TABLEAU 4.7 – Distribution des Filles du roi en fonction du nombre de généalogies recouvertes	53
TABLEAU 4.8 – Distribution des Filles du roi en fonction de leurs occurrences dans les généalogies ascendantes	54
TABLEAU 4.9 – Distribution des Filles du roi en fonction du nombre de régions dans lesquelles on les retrouve à la période contemporaine	57
TABLEAU 4.10 – Distribution des Filles du roi en fonction de leur présence dans les généalogies des sujets de départ, par région d’origine des sujets	58

TABLEAU 4.11 – Contribution génétique (en %) des Filles du roi, des fondatrices immigrantes françaises et de l'ensemble des fondatrices immigrantes au corpus généalogique contemporain selon la région	61
TABLEAU 4.12 – Rangs des 10 Filles du roi présentant la contribution génétique la plus élevée au Québec et régions dans lesquelles elles se classent parmi les 10 premières	64
TABLEAU 4.13 – Distribution des fondatrices immigrantes selon leur contribution génétique (lignées maternelles)	67
TABLEAU 4.14 – Distribution des fondatrices immigrantes françaises selon leur contribution génétique (lignées maternelles)	68
TABLEAU 4.15 – Distribution des Filles du roi selon leur contribution génétique (lignées maternelles)	69

# Liste des figures

FIGURE 2.1 – Le Québec en 23 régions	22
FIGURE 3.1 – Répartition des mariages sur le territoire québécois selon la génération	38

# **Remerciements**

Bien des personnes sont à remercier pour le travail effectué ces dernières années.

Je tiens à remercier avant tout ma directrice, Hélène Vézina, pour son accompagnement, ses conseils, sa rigueur. J'ai beaucoup appris à vos côtés. Merci à toute l'équipe du projet BALSAC, plus particulièrement à Ève-Marie Lavoie, à Jean-Sébastien Bournival, à Gabrielle Rouleau, à Michèle Jomphe, notamment pour leur soutien technique, mais aussi amical. J'ai grandi à vos côtés.

Tout cela n'aurait pas été possible sans le soutien inconditionnel, la profonde affection, le respect et l'estime de mon compagnon Charles, et le sourire de notre petit garçon Oscar. Peut-être lira-t-il ceci un jour. Un grand merci à mon cher frère Antoine, ta présence a été un baume au cœur, ainsi qu'à toute ma famille française qui m'a soutenue de multiples manières au cours de la dernière décennie. Merci également à toute la belle-famille Perron-Desmeules élargie pour leurs encouragements et leur confiance. Un gros merci particulier à ma chère amie Roxanne pour les rires, les pleurs et la légèreté de l'être.

# Introduction

Le destin des Filles du roi tient encore aujourd’hui une place forte dans l’imaginaire collectif des Québécois d’origine canadienne-française, curieux d’approfondir leurs connaissances sur leurs lointains ancêtres venus de France. Les Filles du roi, ces femmes d’origines sociales variées ayant bravé la dure traversée de l’Atlantique, sans compter la difficile installation dans des contrées inconnues et lointaines, stimulent sans contredit l’esprit romanesque siégeant en chacun de nous. De multiples propos ont été tenus sur ces femmes, dont on a longtemps su bien peu de choses. Des recherches ont bien sûr permis de remettre les pendules à l’heure. On connaît maintenant le contexte historique de leur venue en Nouvelle-France, leurs noms, leurs époux, leurs origines, plus largement et plus techniquement, si l’on peut dire, leurs caractéristiques sociodémographiques. Ces femmes ont été envoyées dans la jeune colonie par le roi Louis XIV dans le cadre d’une politique de peuplement au cours de la décennie 1663-1673. Cependant, l’impact de ces femmes sur la structure génétique et démographique de la population québécoise n’a, à notre connaissance, jamais été étudié. Ce projet vise donc à fournir une première estimation de la contribution démographique et génétique des Filles du roi à la population québécoise contemporaine (seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle).

Le contexte de la formation, puis de l’accroissement, de la population québécoise en fait un sujet qui se prête bien aux études dans le domaine de la génétique des populations. Cette population s’est construite à partir d’un nombre relativement restreint d’immigrants en provenance de France, principalement, mais aussi d’autres pays européens et d’autres régions d’Amérique du Nord. On pense notamment aux immigrants irlandais, germaniques, acadiens, ou encore états-uniens. Les immigrants étant principalement masculins, l’administration coloniale a dû exercer son influence pour encourager la venue de femmes à marier, espérant ainsi inciter les hommes à s’établir dans la colonie et à y fonder une famille. La colonisation, d’abord cantonnée à quelques villes situées sur les rives du fleuve Saint-Laurent, s’est étendue plus tard aux régions adjacentes, certaines, comme le Saguenay-Lac-Saint-Jean, ne s’ouvrant au peuplement qu’au 19<sup>e</sup> ou même au 20<sup>e</sup> siècle. Le contexte d’isolement, géographique d’abord, mais aussi culturel et religieux – les Canadiens-français étant majoritairement catholiques – a grandement influencé la structure génétique de la population québécoise contemporaine. L’excellente conservation des registres paroissiaux et d’état civil (actes

de naissance, de mariage et de décès, ainsi que des recensements de la population québécoise) a permis de reconstruire son histoire démographique depuis ses origines au 17<sup>e</sup> siècle jusqu'à la période contemporaine. Les analyses généalogiques issues de ces données permettent de mieux appréhender et construire des modèles de transmission du patrimoine génétique des ancêtres fondateurs à leurs descendants contemporains. L'accroissement des connaissances et de la recherche dans le domaine de la génétique, couplé à des recherches généalogiques poussées, a permis de répondre encore davantage aux interrogations des Québécois sur leurs origines.

Dans cette étude, un corpus de 727 Filles du roi a été utilisé pour réaliser les analyses démogénétiques descendantes. Les analyses démogénétiques ascendantes ont, quant à elles, été effectuées à partir d'un corpus contemporain de 63 048 généralogies. Ces 63 048 sujets (points de départ des généralogies ascendantes) représentent l'ensemble des individus mariés au Québec en 1960. Les généralogies peuvent être reconstruites jusqu'au 17<sup>e</sup> siècle, et leur profondeur moyenne est d'environ 8 générations. Les reconstructions généalogiques ascendantes ont permis d'identifier 11 660 fondateurs immigrants, dont font partie les Filles du roi.

Le premier chapitre présente le contexte historique de la France du 17<sup>e</sup> siècle, et les circonstances qui ont mené à l'arrivée des pionniers et à l'envoi des filles à marier en Nouvelle-France. Le second chapitre présente les données et les différentes sources utilisées pour ce projet. Le chapitre trois fournit l'analyse du corpus de 727 Filles du roi, et les résultats issus de l'étude de leur descendance. Le chapitre quatre porte sur les principales caractéristiques du corpus généalogique contemporain et sur les résultats des analyses démogénétiques ascendantes, particulièrement sur la contribution génétique des fondateurs immigrants et des Filles du roi. Les résultats obtenus aux chapitres trois et quatre sont discutés dans un dernier chapitre.

# **Chapitre 1 - Contexte historique et problématique**

## **1.1 Contexte colonial**

La vallée du Saint-Laurent a été, dès la fondation de la ville de Québec en 1608 par Samuel de Champlain sous le règne d'Henri IV, la porte d'entrée de la Nouvelle-France (Charbonneau et al., 2000). On exerçait alors, dans la vallée du Saint-Laurent tout particulièrement, le commerce des fourrures, en grande demande dans l'Europe du 17<sup>e</sup> siècle. La colonie était sous contrôle d'intérêts privés, la Compagnie des Cent-Associés. Cette compagnie, créée par le cardinal de Richelieu, était chargée, moyennant un monopole sur le commerce des fourrures, de l'administration de la colonie, de l'évangélisation des Autochtones, et du recrutement de ceux qu'on appelait les engagés, ces hommes recrutés par la Compagnie des Cent-Associés pour défricher et peupler la nouvelle colonie.

Les efforts de peuplement de la Compagnie des Cent-Associés n'eurent pas les résultats escomptés, la colonie comptant toujours trop peu d'habitants, et le déséquilibre des sexes ne s'étant pas atténué. C'est donc dans ce contexte que le roi Louis XIV prend en main l'administration de la Nouvelle-France en 1663. Il met en place pour la première fois, à l'aide de son ministre des finances de l'époque Jean-Baptiste Colbert, une politique de peuplement de la colonie. Les situations de la Nouvelle-Angleterre, 40 000 habitants vers 1660, et de la Nouvelle-Hollande, 10 000 habitants à la même date, étaient bien plus enviables que celle de la Nouvelle-France (Morin, 2013). Toutefois, Colbert était persuadé, à tort, que la population de la métropole française diminuait, et que ses ressources tant humaines qu'économiques se devaient de demeurer dans la mère patrie. Il pensait que la colonie, qui comptait vers 1660 de 2500 (Charbonneau et al., 1987) à 3000 habitants (Morin, 2013), se devait d'assurer elle-même sa croissance, plus par l'accroissement naturel que par des politiques d'immigration. Elle devait, au-delà du développement démographique, servir les ambitions de prestige et de richesse de l'État grâce à d'abondantes ressources naturelles (Charbonneau et al., 1987).

Malgré les mesures prises par Colbert pour favoriser l'accroissement naturel (Charbonneau et al., 1987), la population et l'immigration stagnent. La traversée, risquée, et les conditions difficiles à l'arrivée n'encourageaient pas les immigrants à sauter le pas et à s'établir en Nouvelle-France. Le contexte colonial – isolement et

faible population – a donc favorisé le développement d'une société distincte de celle de la métropole. Isolement, d'abord, pour des raisons majoritairement géographique (Bouchard et De Braekeleer, 1991 ; Henripin et Péron, 1972). Faible population, ensuite, pour la faible immigration en provenance de la métropole française.

## 1.2 Caractéristiques des pionniers

Les premiers pionniers permanents sont arrivés en 1608, année de la fondation de la ville de Québec. La ville de Trois Rivières est fondée en 1634, puis Montréal en 1642. Dans leur étude sur la population de la vallée du Saint-Laurent au cours du Régime français (1608-1760), Charbonneau et al. (2000) ont estimé à 25 000 le nombre d'immigrants ayant passé au moins un hiver dans la colonie, 14 000 seulement s'y étant installés de manière définitive. Parmi ces derniers, 10 000 environ y auraient fondé une famille (immigration pionnière ou fondatrice). Leurs chiffres concordent avec ceux trouvés par Boleda (1984), qui a estimé à 24 576 le nombre d'immigrants total, 8527 s'étant mariés et ayant fondé une famille dans la colonie. D'abord lent, le rythme du peuplement ne s'est accru que lors des intendances de Jean Talon, dont la deuxième et dernière a pris fin en 1672, un an avant l'arrivée du dernier convoi de Filles du roi. Si environ la moitié des 40 paroisses répertoriées en 1681 se sont développées autour de Québec, Montréal a gagné en importance dans les années subséquentes, le nombre de paroisses atteignant environ 80 en 1722. À la fin du Régime français, la population se chiffrait à environ 70 000 personnes (Charbonneau et al., 2000).

Quelque 3380 immigrants pionniers arrivés avant 1680 –1955 hommes et 1425 femmes – constituent la base initiale de la population québécoise (Charbonneau et al., 1987). Les deux tiers de ces pionniers arrivent des régions situées au nord de la Loire. C'est la région de l'Ouest (Poitou-Charentes) qui a fourni le plus gros contingent. Suivent la Normandie, la région parisienne, et les ports de La Rochelle, Rouen et Dieppe, d'où partaient les navires vers la Nouvelle-France.

La proportion de pionniers d'origine française ne descend jamais en dessous de 99% avant 1670 (Charbonneau, 1990). Sa diminution subséquente est principalement imputable à la faible immigration française, ainsi qu'à l'arrivée de soldats des troupes présentes au Canada au cours de la guerre de Sept Ans (1756-1763) qui sont nés, pour certains, dans des pays frontaliers de la France, et qui se sont installés par la suite dans la colonie (Charbonneau, 1990).

Dès 1665, les soldats du régiment de Carignan-Salières ont été envoyés en Nouvelle-

France. Ce régiment, cantonné en Lorraine, constitué également de quatre compagnies de soldats des régiments du Poitou, de l'Allier, de Chambelé et d'Orléans, a été envoyé par le roi afin de renforcer la défense de la colonie dans les conflits qui l'opposaient aux Iroquois. Incités par l'intendant Jean Talon, avec l'accord du roi, à s'installer dans la colonie à des fins de peuplement, les soldats du régiment Carignan-Salières sont plus de 400 à s'être établis en Nouvelle-France (Langlois, 1990). D'autres troupes ont été levées par Louis XIV. D'abord des troupes de la Marine (Compagnies franches de la Marine) envoyées pour défendre la colonie contre les Anglais et les Iroquois de 1683 à 1715, dont environ 700 soldats se sont établis ensuite en Nouvelle-France. Ensuite, des troupes pour défendre la colonie au cours de la guerre de la ligue d'Augsbourg (1689-1697), de la guerre de succession d'Espagne ayant mené au traité d'Utrecht (1702-1713), et de la guerre de Sept Ans (1756-1763) (Sévigny, 1995).

L'envoi des filles à marier s'est fait en deux périodes. Tout d'abord entre 1634 et 1662, sous le gouvernement de la Compagnie des Cent-Associés, certains particuliers étaient chargés du recrutement et de la traversée des filles et femmes destinées à s'établir dans la colonie. Cette période, toutefois, résulte en une faible immigration, et une surmasculinité persistante (Charbonneau et al., 1987). L'arrivée des Filles du roi s'est faite durant la décennie 1663-1673. Ces contingents de femmes ont été envoyés par l'administration royale pour tenter de rétablir le déséquilibre du marché matrimonial. Les femmes étaient dotées de trousseaux afin de faciliter leur mariage et conséquemment l'établissement des hommes dans la colonie (Charbonneau et al., 1987; Landry, 1992; 2013).

## **1.3 Caractéristiques générales des Filles du roi**

### **1.3.1 Origines géographique et socio-économique**

Les Filles du roi, comme les a nommées Marguerite Bourgeoys au 17<sup>e</sup> siècle, sont des jeunes filles et femmes célibataires, souvent orphelines, parfois veuves, d'origines géographique et socio-économique variées. Elles ont été envoyées en Nouvelle-France entre 1663 et 1673 par le roi de France Louis XIV, dans une perspective de mariage et de peuplement à long terme de la colonie (Landry, 1992 ; 2013).

Elles sont originaires pour la plupart des régions parisiennes (Île-de-France, Brie et Beauce), de l'ouest et de la Normandie. Plus du tiers proviennent de l'Hôpital général de Paris, fondé en 1656 et destiné à accueillir les pauvres et les exclus de la société. Ce fait est sans doute à l'origine de l'idée erronée selon laquelle les Filles du roi étaient en

fait des femmes aux mœurs moralement discutables. Elles étaient avant tout en rupture avec leur milieu d'origine social ou familial, dans bien des cas pour des raisons aussi simples que le décès de leur père, de leur mère ou de leurs deux parents (Landry, 1992).

Les conditions de vie dans ces institutions s'avéraient fort précaires, et il est intéressant de noter que ces jeunes femmes contraintes à s'expatrier, loin de trouver en Nouvelle-France un lieu aride et difficile, ont vu au contraire leurs conditions de vie, en particulier alimentaires, s'améliorer considérablement. L'abondance en nourriture et en eau potable, ainsi qu'une meilleure conservation des aliments permise au cours de l'hiver, permettaient une vie plus saine, loin des conditions sanitaires déplorables en France. La mortalité liée à la promiscuité, au scorbut ou encore à la gale y était alors importante. Les femmes ayant survécu au long voyage séparant les deux continents devaient aussi présenter une constitution physique suffisamment solide pour y survivre, et cette résistance face à la mort s'est également traduite par une espérance de vie largement supérieure aux milieux populaires français (Landry, 1992).

Cette situation sanitaire en milieu canadien s'est répercutee, notamment, sur la fécondité des Filles du roi, plus importante que chez les femmes françaises originaires du nord-ouest, bien qu'encore inférieure à celle des Canadiens, incluant leurs propres filles et petites filles (Landry, 2013). Leur fécondité et nuptialité « intenses et précoces » (Landry, 1992) ont fortement contribué au développement de la jeune colonie, qui comptait en 1673 quelque 8500 personnes, soit trois fois plus que dix ans auparavant (Landry, 1992).

Souvent expatriées à cause de leur situation d'extrême pauvreté, les jeunes femmes semblent issues, à quelques exceptions près, des couches les plus défavorisées de la société d'alors. Seulement 15% provenaient de la noblesse ou de la bourgeoisie, même si ce fait ne semblait pas être synonyme d'une situation financière plus avantageuse (Landry, 1992). Dans ces conditions, le roi a parfois accordé des dots individuelles de 50 livres, et à de plus rares occasions de 100 ou 200 livres – des sommes importantes pour l'époque.

### **1.3.2 Dénombrement des contingents de Filles du roi**

Landry (2013) définit les Filles du roi comme suit : «Nous entendons par Filles du roi les immigrantes, filles ou veuves, venues au Canada de 1663 à 1673, qui ont vraisemblablement bénéficié de l'aide royale dans leur transport et/ou leur établissement. »

Le nombre de ces femmes varie selon les sources. La liste la plus récente, établie par Landry en 2013, dénombre 764 Filles du Roy dont 733 se seraient mariées en Nouvelle-France. Les Filles du roi constituent près de la moitié des femmes ayant immigré sur le nouveau continent en 150 ans, sous le Régime français (Landry, 2013).

Le cas des veuves envoyées en Nouvelle-France peut étonner, certaines d'entre elles ayant déjà eu des enfants. Landry, qui s'est intéressé à ces cas particuliers, note que la proportion de veuves chez les femmes originaires de l'ouest s'élève à près de 13%, tandis qu'elle est de seulement 4% dans les autres régions : « Le phénomène s'explique peut-être par le caractère plus libre, moins dirigé, de l'immigration en provenance de cette région [l'ouest], tandis que le recrutement mené en Ile-de-France et en Normandie aurait presque exclusivement visé des femmes célibataires » (Landry, 1992).

### **1.3.3 Arrivée en Nouvelle-France et marché matrimonial**

Plusieurs contingents de Filles du roi ont effectué la traversée vers la Nouvelle-France. Le Tableau 1.1 présente la répartition des Filles du roi selon leur année d'arrivée (Landry, 2013). Compte-tenu de l'inexistence de registres répertoriant les départs ou les arrivées des immigrantes, Landry s'est aidé des données du Registre de population du Québec ancien (RPQA), qui sera présenté au Chapitre 2. D'autres estimations de la répartition des Filles du roi selon leur année d'arrivée avaient été faites à partir de témoignages de contemporains (Caron, 1935; Malchelosse, 1950; Lanctôt, 1952; Leclerc, 1966) ou des registres paroissiaux et des actes notariés (Dumas, 1972; Landry, 1992).

Les jeunes femmes ont été contraintes de s'adapter à la situation particulière du marché matrimonial. Avant 1680, les unions ont donc été rapides, souvent agrémentées de dispenses de publication de bans ou de fiançailles, choses plutôt rares pour l'époque (Landry, 1992). Conséquemment, on note la rareté des naissances illégitimes et des conceptions prénuptiales, mais également un nombre important de rupture des contrats de mariage, souvent conclus à la hâte et parfois regrettés (Landry, 1992). Devant la diversité de conjoints potentiels qui se présentaient à elles, il arrivait fréquemment que les femmes changent d'avis et choisissent un autre homme. De nombreux contrats ont ainsi été annulés, puis refaits avec une autre partie, sur une courte période de temps.

TABLEAU 1.1 – Répartition des Filles du roi selon leur année d’arrivée en Nouvelle-France

Année d’arrivée	n	%
1663	36	4,7
1664	15	2,0
1665	89	11,6
1666	24	3,1
1667	90	11,8
1668	80	10,5
1669	130	17,0
1670	118	15,5
1671	115	15,1
1672	14	1,8
1673	53	6,9
<b>Ensemble</b>	<b>764</b>	<b>100,0</b>

Source : Landry (2013)

## 1.4 L’approche généalogique et les fondateurs de la population canadienne-française

### 1.4.1 Approche généalogique dans une perspective génétique

On connaît donc maintenant bien les caractéristiques sociodémographiques des Filles du roi au moment de leur arrivée. La contribution de la plupart de ces femmes au pool génétique canadien-français a déjà été calculée à plusieurs reprises en tant que membres de groupes d’immigrants définis de diverses façons (Boleda, 1984; Charbonneau et al., 1987; Charbonneau, 1990; Vézina et al., 2005; Tremblay et Vézina, 2010), mais jamais en tant que Filles du roi.

Au Québec, les reconstructions généalogiques sont possibles grâce à l’excellente conservation des actes que l’Église catholique a consignés et archivés depuis le début de la colonisation. Il est rare qu’une population dispose de sources de données démographiques d’une telle importance. D’autres populations comme celles de l’Utah (O’Brien, 1994), de l’Islande (Helgason et al., 2003; Helgason et al., 2005) ou encore la communauté Amish (Mitchell et al., 2001) possèdent des données exhaustives issues des registres paroissiaux ou d’état civil permettant des reconstructions généalogiques et une utilisation scientifique de ces données (Brunet et Vézina, 2015).

Les analyses démogénétiques de généalogies ascendantes, appliquées à la population

d'origine canadienne-française, ont montré une stratification du pool génique québécois. Cette stratification résulte de l'effet fondateur initial et du dispersement progressif de la jeune population sur le territoire de la province (Bherer, 2011; Heyer, 1995a; Gagnon et al., 2001; Gagnon et Heyer, 2001; Lavoie et al., 2005; Tremblay et al., 2001; Tremblay et al., 2003; Vézina et al., 2004). D'autres études utilisant des généalogies ascendantes ont également permis d'appréhender l'impact de l'histoire démographique dans l'apparition de mutations responsables de certaines maladies héréditaires (Vézina, 1996; Heyer et al., 1997; Couture et al., 2001; Laberge et al., 2005; Yotova et al., 2005; Milot et al., 2017).

#### **1.4.2 Notions d'immigrant fondateur et de contribution génétique**

Dans une perspective de génétique des populations, un immigrant désigne un individu ayant introduit de nouveaux gènes dans une population. Dans notre projet, un fondateur immigrant désigne tout immigrant ayant laissé une descendance dans la population contemporaine. Notons toutefois qu'un fondateur peut ne pas être immigrant comme dans le cas d'un fondateur autochtone.

Les immigrants arrivés de France au 17<sup>e</sup> siècle étaient en majorité des hommes célibataires en provenance de provinces variées, ou des femmes à marier envoyées principalement de Paris dans le cadre d'une politique de peuplement, si brève fût-elle. L'ensemble fondateur est donc plutôt hétérogène, à l'image de la « mosaïque » française du 17<sup>e</sup> siècle (Bouchard et De Braekeleer, 1991). Les populations régionales françaises (on comptait alors 38 provinces) étaient distinctes et particulières, et les échanges plutôt rares hors des villes comme Paris qui s'avéraient être des zones de « brassage » génétique et démographique (De Braekeleer, 1990), l'immigration ayant été sans interruption depuis l'époque du Moyen-Âge (Bouchard et De Braekeleer, 1991).

Ces fondateurs immigrants n'ont pas contribué de manière égale au pool génique contemporain (Vézina et al., 2005). Certains d'entre eux, arrivés plus tôt dans l'histoire du peuplement de la Nouvelle-France, ont contribué plus largement à la constitution du pool génétique contemporain, tandis que d'autres fondateurs, arrivés plus tard dans la colonie, semblent n'avoir laissé qu'une faible trace dans la population contemporaine d'origine canadienne-française (Vézina et al., 2005; Letendre, 2007; Bergeron et al., 2008; Tremblay, 2010). Les fondateurs ayant fortement contribué génétiquement à la population contemporaine sont plus susceptibles d'avoir transmis plusieurs copies de leurs gènes à leurs descendants. Au contraire, les fondateurs dont la contribution génétique est faible n'auront peu ou pas transmis de copies de leurs gènes à leurs

descendants.

La contribution génétique est une mesure qui « permet d'estimer l'importance de la contribution d'un ancêtre ou d'un groupe d'ancêtres au pool génétique de la population qui est issue de ces ancêtres » (Bouchard et Tremblay, 1995). Les études ayant été réalisées sur le sujet de la contribution génétique des divers groupes de fondateurs montrent de manière générale une diversité au sein de la population canadienne-française, et une variabilité régionale quant à l'apport des fondateurs au pool génétique actuel (Charbonneau et al., 1987; Gagnon et Heyer, 2001; Tremblay et al., 2003; Bherer et al., 2011).

La contribution génétique des fondateurs français est plus élevée que leur poids relatif au sein de l'ensemble des fondateurs. Une étude réalisée par Vézina et ses collaborateurs portant sur les origines et les contributions génétiques des fondateurs de la population québécoise (Vézina et al., 2005) a montré que, dans un échantillon composé de 2223 générations ascendantes représentatives de l'ensemble du territoire du Québec, les fondateurs français expliqueraient 91% du pool génétique canadien-français contemporain, alors qu'ils ne représentent que 80% de l'ensemble des fondateurs identifiés. Les autres fondateurs, d'origine acadienne, amérindienne, irlandaise, anglaise, ou européenne (pays limitrophes de la France) ont, de manière générale, un poids génétique moins important que leur proportion dans l'ensemble des fondateurs (Vézina et al., 2005).

### **1.4.3 L'effet fondateur et ses conséquences**

On définit un effet fondateur comme « une variation d'échantillonnage affectant la composition génétique d'une population, en une occasion particulière unique » (Serre, 1997, p. 126). On parle donc d'effet fondateur lorsqu'un groupe issu d'une population source forme, par un processus de colonisation, une nouvelle population dont la composition génétique se distingue de celle de la population d'origine (Serre, 1997; Jobling et al., 2004, chap. 5; Bherer, 2014).

Malgré certaines conceptions populaires et stéréotypées de la population québécoise sur son passé, le peuple canadien-français n'a jamais été complètement isolé et a bénéficié de l'apport de gènes d'origines diverses. Il y a ensuite eu une certaine différenciation du bassin génétique en plusieurs petits bassins régionaux ou micro-régionaux (De Braekeleer, 1990). Il est donc parfois possible d'observer de multiples effets fondateurs à l'échelle régionale. On parle d'une « fragmentation spatiale » de l'effet fondateur en Nouvelle-France (Bouchard et De Braekeleer, 1991), comme dans

le cas du Saguenay-Lac-Saint-Jean, dont la population est issue principalement de Charlevoix, dont la population elle-même provient de la région de Québec. Il en résulte donc un effet fondateur multiple.

Bouchard et De Braekeleer (1991) parlaient d'un « paradoxe » de l'homogénéisation de la population canadienne-française. D'un côté, l'immigration pionnière, l'isolement et les pratiques d'endogamie ont favorisé une certaine homogénéité. D'un autre, la diversité des lieux de provenance des fondateurs, l'atténuation de l'immigration familiale et l'intégration des nouveaux arrivants à la population dite « primitive » par le biais d'unions a favorisé un certain « facteur disséminateur », et ainsi une certaine hétérogénéité du bassin génétique canadien-français (Bouchard et De Braekeleer, 1991). Cette relative hétérogénéité (sauf en ce qui concerne certaines populations régionales plus isolées) résulte d'une contribution variée de divers groupes de fondateurs, ainsi que d'un processus du peuplement du territoire progressif et inégal (Moreau et al., 2013).

#### **1.4.4 Origines et contributions génétiques des groupes de fondateurs**

Divers facteurs sont à considérer lorsque l'on évalue la contribution génétique des groupes de fondateurs : leur provenance, le moment de leur arrivée en Nouvelle-France, leurs comportements en matière de nuptialité, de fécondité et de migration, ainsi que les caractéristiques de la mortalité. Ces facteurs, plus que l'immigration fondatrice, ont déterminé le développement de la colonie (Desjardins, 1990).

##### ***Les fondateurs français***

La majorité des fondateurs d'origine française proviennent des provinces de l'ouest et du nord de la France (Vézina et al., 2005). La répartition des provinces d'origine diffère toutefois selon le sexe. La province d'origine la plus fréquente chez les fondatrices françaises est l'Ile-de-France, cette province étant le lieu de recrutement d'un grand nombre de Filles du roi (Landry, 1992 ; 2013), suivie de loin par les provinces de la Normandie et de l'Aunis. L'origine des hommes est plus diversifiée et davantage répartie entre les provinces françaises (Vézina et al., 2005; Tremblay et Vézina, 2010). Par exemple, si les provinces du sud-est de la France n'ont fourni aucune fondatrice, ce n'est pas le cas pour les fondateurs qui, bien qu'en plus faible nombre, sont venus de toutes les provinces de la métropole.

Les répercussions du peuplement français et de l'effet fondateur qui l'accompagne sont donc encore visibles dans la population contemporaine d'origine canadienne-française.

Ces fondateurs d'origine française ne sont cependant pas les seuls à avoir contribué au pool génétique contemporain, et la contribution génétique des fondateurs et fondatrices d'origine acadienne, irlandaise, germanique, ou encore amérindienne est perceptible encore aujourd'hui.

### *Les fondateurs acadiens*

Un peuplement français, principalement originaire de la Loire et de la Gironde (Bouchard et Tremblay, 1995), s'est établi à l'est du Canada, dans une région correspondant aux provinces maritimes actuelles. L'Acadie est fondée en 1604. Le territoire, situé dans une région stratégique, est convoité à la fois par les Anglais et les Français. Majoritairement catholiques, les Acadiens, dont la population initiale est de petit nombre (un noyau de 70 familles fondatrices et quelque 500 habitants en 1670), forment un peuple très homogène au sein duquel les réseaux de parenté tiennent un rôle important. Avec un accroissement annuel moyen de l'ordre de 4,4% jusqu'en 1714, la communauté atteint le nombre de 13 000 habitants avant le « Grand Dérangement » imposé par les Britanniques à partir de 1755 (Bergeron et al., 2008).

On compte deux principales vagues d'immigration vers la vallée du Saint-Laurent : la première est constituée de réfugiés ayant échappé aux déportations de juillet 1755, la deuxième est provoquée par la signature du traité de Paris en 1763, qui reconnaît la prise de possession du Canada par la Grande-Bretagne. Les familles acadiennes établies dans les régions de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine ont été les pionnières du peuplement de ces régions. Les autres, installées dans la vallée du Saint-Laurent, se sont intégrées à la population québécoise (Bergeron et al., 2008). Malgré leur prédominance dans certaines régions, comme la Gaspésie ou les Iles-de-la-Madeleine, on retrouve des réfugiés acadiens un peu partout au Québec (Bergeron et al., 2008).

Les Acadiens représentent, après les fondateurs français arrivés aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles, le deuxième groupe de fondateurs en importance. Ils auraient contribué à environ 4% du pool génétique québécois (Bergeron et al., 2008).

### *Les fondateurs irlandais*

Entre 1815 et 1835, une première vague d'immigrants protestants en provenance de l'Irlande effectue la traversée de l'Atlantique. La deuxième et plus grosse vague d'immigration irlandaise a été provoquée par la famine de 1847 qui a touché l'Europe, tout particulièrement les populations catholiques d'Irlande, constituées de petits

agriculteurs, de fermiers et de laboureurs dont la subsistance était principalement basée sur la récolte de pommes de terre. En 1871, près de 10% de la population québécoise se déclarait irlandaise (Letendre, 2007). À partir d'un corpus de généalogies ascendantes de 2223 individus mariés au Québec entre 1945 et 1965, Letendre (2007) a identifié 203 fondateurs irlandais, dont 114 hommes et 89 femmes. Elle a estimé qu'ils contribuaient à 1% des gènes de son corpus.

Des marqueurs génétiques causant certaines maladies auraient pu être introduits par des immigrants irlandais, comme la cystinose et la phénylcétonurie, deux maladies génétiques récessives que l'on observe dans les populations québécoises et irlandaises d'aujourd'hui (Letendre, 2007).

### *Les fondateurs germaniques*

L'Allemagne que l'on connaît aujourd'hui n'a pas toujours été si clairement délimitée. Au contraire, au 18<sup>e</sup> siècle, ce qu'on appelle l'« Allemagne » est en fait une mosaïque de pays, de villes libres et de duchés constituant le Saint Empire romain germanique. Cet empire regroupait également des territoires que l'on connaît aujourd'hui comme appartenant à la France (Alsace, Lorraine), à la Pologne, à la République tchèque ou encore à la Slovaquie (Tremblay, 2010).

Les immigrants germanophones peuvent se diviser en deux catégories. D'abord les immigrants venus librement dans la colonie au cours du 17<sup>e</sup> siècle, et ensuite les soldats issus de l'armée française, puis de l'armée britannique lors de la guerre de Sept Ans (1756-1763) et plus tard lors de la Guerre d'indépendance américaine (1775-1783). Les premiers, principalement masculins, étaient très peu nombreux, et provenaient des quatre coins du Saint Empire romain germanique. Seules une dizaine de familles se sont établies en Nouvelle-France au courant du 17<sup>e</sup> siècle et au début du 18<sup>e</sup> siècle. Les seconds, plus nombreux (spécialement si l'on compte les Alsaciens et les Lorrains d'origine allemande), sont arrivés entre 1750 et 1765. Entre 1200 et 2500 mercenaires seraient restés au Canada (dont 600 à 1400 au Québec) après leur service, au terme de la Guerre d'indépendance américaine (Tremblay, 2010). On retrouve ainsi des immigrants allemands à Bellechasse dès 1760, à Kamouraska dès 1780, puis dans Lotbinière à la fin du 18<sup>e</sup> siècle. À cette époque, ils constituaient le troisième groupe ethnique en importance chez les Canadiens-français en Nouvelle-France et au Bas-Canada (Drouin, 2012). Tous, ou presque, étaient de confession protestante, mais l'union d'un certain nombre d'entre eux à des Canadiennes-françaises a facilité leur intégration à la population.

Tremblay (2010), dans son étude sur les fondateurs d'origine germanique dans les régions de Lanaudière, de la Mauricie, de la Montérégie, de Chaudière-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent, évaluait à 177 (160 hommes et seulement 17 femmes) le nombre de fondateurs allemands, qui représentent les trois quarts des fondateurs d'origine germanique, à partir d'un corpus de 1500 généralogies ascendantes, soit 300 généralogies pour chacune des régions à l'étude.

Les fondateurs d'origine germanique ont contribué à un peu moins de 1% des bassins génétiques régionaux étudiés, et jusqu'à 2,7% des lignées paternelles (Tremblay, 2010). Les fondateurs allemands se sont établis sur le territoire à une époque relativement tardive du peuplement. Il n'est donc pas étonnant que leur contribution génétique soit moindre en comparaison avec l'ensemble des fondateurs (Drouin, 2012; Tremblay, 2010).

### ***Les Autochtones***

Bien que les conflits entre les communautés amérindiennes et les autorités coloniales aient été monnaie courante, et que les contacts entre les peuples aient été relativement restreints, exception faite des coureurs des bois et des religieux chargés de l'évangélisation des Autochtones, l'attitude des autorités civiles coloniales ou religieuses a été un temps favorable aux mariages mixtes. Le métissage, tout de même important hors de la zone de peuplement colonial, paraissait parfois encouragé. Colbert, persuadé que la population française chutait, écrivait à l'intendant Jean Talon que « la France a maintenant assez envoyé de personnes en Nouvelle-France », et lui suggère le métissage, ou plus exactement le mélange avec « les naturels » du pays pour faire un peuple fort. Les enfants issus d'unions mixtes, toutefois, étaient le plus souvent intégrés aux populations amérindiennes (Beauregard, 1993).

Malgré le faible nombre d'unions consignées et l'existence de plusieurs unions non-consignées dans les registres d'état civil, « la plupart des Québécois ont un ancêtre amérindien, peut-être quelques-uns, une minorité en ont plusieurs » (Beauregard, 1993). L'incomplétude des sources généralogiques utiles à l'évaluation de la contribution génétique des populations autochtones rend la chose difficile à estimer, même si plusieurs chercheurs ont tenté l'expérience. Certains l'ont estimée à environ 0,4% (De Braekeleer, 1990), 1% tout au plus (Moreau et al., 2013; Vézina et al., 2012).

#### **1.4.5 Les lignées paternelles et maternelles**

L'étude des lignées paternelles correspond à l'étude de la transmission des patronymes et du chromosome Y, alors que l'étude des lignées maternelles correspond à l'étude de la transmission de l'ADN mitochondrial, transmis des mères à leurs enfants (Heyer, 1995b; Jobling et al., 2004, chap. 12; Tremblay et Vézina, 2010).

L'observation des lignées maternelles est particulièrement intéressante pour suivre les immigrantes fondatrices en Nouvelle-France. L'étude de la contribution génétique et démographique des Filles du roi s'inscrit dans cette optique. Il est intéressant de noter que si les femmes avaient transmis leur nom de famille, et non les hommes, le paysage des noms de famille québécois serait fort différent. Le premier matronyme en fréquence dans la population québécoise serait aujourd'hui les Langlois, au lieu des Tremblay. Il serait suivi, en ordre d'importance, par les Robin, les Michel, les Grenier et les Dupont (Vézina et al., 2009).

Dans une étude sur les lignées paternelles et maternelles et leur contribution génétique au Québec, pour un échantillon de 2221 individus mariés au Québec entre 1945 et 1965 dont les généalogies ont été reconstruites (Tremblay et Vézina, 2010), il a été trouvé 768 fondatrices et 1181 fondateurs. Le nombre de fondateurs étant plus important que le nombre de fondatrices, et compte tenu de la plus grande variabilité d'origine et de contribution génétique des fondateurs, les auteurs ont conclu en une plus grande diversité de chromosomes Y que d'ADN mitochondrial dans la population québécoise.

#### **1.4.6 Histoire du peuplement et maladies héréditaires**

L'utilisation des données démographiques et d'état civil a aussi un intérêt médical, et permet l'étude de l'introduction et de la diffusion de certaines maladies héréditaires sur le territoire québécois en analysant les généalogies d'individus atteints (Vézina, 1996). Nous avons vu que l'essentiel de la contribution génétique de la population d'origine canadienne-française provient d'ancêtres fondateurs venus de France, principalement au 17<sup>e</sup> siècle (Charbonneau et al., 1987 ; 2000; Vézina et al., 2005). Ces fondateurs, originaires de provinces variées, ont apporté un pool génique déjà diversifié. L'établissement des immigrants arrivés à une période plus tardive dans l'ouest du Québec, particulièrement après 1760, a accentué la diversité du pool génique de cette partie de la province, alors que l'est, qui n'a pas bénéficié d'un tel apport d'immigrants, s'est développé « dans un contexte d'endogamie assez prononcé à l'échelle de cette macro-région et même à l'échelle intrarégionale » (Bouchard et De Braekeler, 1990). Cette division du territoire en deux ensembles génétiques

distincts a favorisé l'émergence, dans l'est, de maladies héréditaires inexistantes ailleurs ou extrêmement rares comme l'acidose métabolique, l'ataxie spastique de Charlevoix-Saguenay ou encore la fibrose kystique.

Dans une étude réalisée en 2005, un groupe de chercheurs a démontré pour la première fois l'utilité des reconstructions généalogiques de lignées maternelles dans l'identification d'un ancêtre fondateur ayant introduit une mutation mitochondriale (Laberge et al., 2005). Il s'agit de la neuropathie optique héréditaire de Leber, communément appelée maladie de Leber, pour laquelle une Fille du roi, mariée en 1669 à Québec, a été identifiée comme l'ancêtre commune de onze des treize individus affectés dont les lignées maternelles ascendantes ont pu être reconstituées jusqu'à la fondation de la Nouvelle-France (Laberge et al., 2005). Cette maladie a également été étudiée plus récemment par Milot et ses collaborateurs (2017), qui ont notamment prouvé l'existence de la malédiction maternelle dans la transmission de mutations mitochondrielles, c'est-à-dire que certains gènes délétères transmis uniquement par la mère à ses enfants touchent surtout la santé des garçons porteurs (Milot et al., 2017).

## 1.5 Objectifs de recherche

Ce projet s'inscrit dans un programme de recherche qui vise à approfondir les connaissances sur la structure génétique de la population québécoise contemporaine et sur les facteurs sociodémographiques qui ont façonné ce pool génétique depuis les débuts du peuplement d'origine européenne jusqu'à aujourd'hui.

L'objectif principal est d'estimer la contribution démographique et génétique des Filles du roi à la population québécoise contemporaine. Nous entendons par contribution démographique la contribution des Filles du roi en termes d'effectifs et de descendance. À cette fin, nous avons déterminé quelle proportion des Filles du roi a laissé des descendants dans la population québécoise contemporaine. Nous avons aussi précisé leur impact sur la composition du pool génétique contemporain, et évalué la variabilité de cette contribution dans les populations régionales.

Plus spécifiquement, nous avons effectué un travail sur les généalogies ascendantes et descendantes. Nous avons suivi les lignées descendantes à partir des Filles du roi retrouvées dans BALSAC et ayant donc contracté une ou plusieurs unions sur le sol de la Nouvelle-France. Nous avons étudié le rôle des Filles du roi et de leurs descendants dans la formation et l'évolution des populations régionales du Québec, puis mesuré la contribution génétique des Filles du roi à la population québécoise contemporaine par des généalogies ascendantes.

# **Chapitre 2 – Source des données et constitution des corpus**

## **2.1 Introduction**

Ce chapitre présente les données utilisées et la méthodologie employée pour le présent projet. Aux sections 2.1 et 2.2 seront présentés le fichier BALSAC, ayant servi à la constitution des corpus généalogiques, ainsi que le Registre de population du Québec ancien, qui a permis de compléter la recherche des Filles du roi. Les sections suivantes décrivent les méthodes employées pour le recueil et l’analyse des données.

## **2.2 Le fichier BALSAC**

BALSAC est un fichier de population développé à l’Université du Québec à Chicoutimi. Il permet la reconstruction de généralogies ascendantes et descendantes, ainsi que la reconstitution de familles. Les données contenues dans le fichier BALSAC sont utilisées pour des études dans le domaine de la génétique (génétique des populations, épidémiologie génétique), en sciences humaines, en démographie ou en histoire.

L’intégration et le jumelage de l’ensemble des actes de mariages a été réalisé pour une période couvrant les débuts de la Nouvelle-France jusqu’à la période contemporaine. Un total de 3 millions d’actes informatisés est aujourd’hui contenu dans le fichier, concernant près de 5 millions d’individus. La majorité de ces actes sont des actes catholiques, mais BALSAC contient également des actes notariés et des actes protestants.

La méthodologie de jumelage des données nominatives développée à BALSAC permet de relier les actes de l’état civil entre eux et la « reconstitution automatique des liens généalogiques et de la structure de la parenté de la population du Québec » (BALSAC, 2016). Il est désormais possible d’ajouter des actes provenant d’autres sources que les registres d’état civil. Près de 45 000 de ces actes ont été ajoutés depuis 2014. On peut également associer les ménages des recensements aux familles du fichier BALSAC déjà répertoriées grâce au développement d’un logiciel de jumelage, dans le cadre d’un projet prévoyant une infrastructure intégrée de micro données historiques sur la population du Québec (IMPQ), projet soutenu par BALSAC et ses

partenaires, le Programme de recherche en démographie historique (PRDH) de l’Université de Montréal, et le Centre interuniversitaire d’études québécoises (CIEQ) de l’Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR).

La possession et la responsabilité du fichier BALSAC sont partagées entre l’UQAC, l’Université Laval, l’Université McGill et l’Université de Montréal. L’Université du Québec à Chicoutimi est chargée de la gestion du fichier, de la protection des renseignements personnels et de l’accès aux données.

### **2.3 Le Registre de population du Québec ancien (RPQA)**

Le Registre de population du Québec ancien a été créé en 1966 par Hubert Charbonneau et Jacques Légaré, alors professeurs au Département de démographie de l’Université de Montréal et chercheurs au sein du Programme de recherches en démographique historique (PRDH).

Ce registre contient la reconstitution de l’ensemble de la population catholique du Québec de 1621 à 1799. Aujourd’hui, le RPQA répertorie 438 193 individus et 74 000 familles, couvrant neuf générations (Dillon et al., 2017).

### **2.4 Comparaison des listes de Filles du roi**

Au moment de démarrer ce projet, nous avons comparé les différentes listes existantes des Filles du roi, et déterminé lesquelles d’entre elles allaient être utilisées pour constituer le corpus généalogique.

Trois répertoires ont été considérés : celui du Programme de recherche en démographie historique (PRDH), et ceux d’Yves Landry (le premier en 1992 et le second en 2013).

Le répertoire construit par Landry en 2013 compte 764 Filles du roi, dont 733 se sont mariées en Nouvelle-France. Il s’avère presque identique à celui du PRDH, dans lequel on retrouve 727 Filles du roi. À titre de comparaison, la liste précédente de Landry (1992) comptait 770 Filles du roi. Landry s’est appuyé, dans ses plus récentes recherches, sur le développement des connaissances généalogiques et démographiques concernant la Nouvelle-France et ses fondateurs (Landry, 2013).

En cas de doute entre les répertoires, la priorité a été accordée aux recherches de Landry (2013). Il a été considéré que ces recherches étaient les plus récentes et les plus à jour et qu’il était donc justifié de trancher en leur faveur. Aussi, les femmes de la liste de Landry (2013) qui ne se sont pas mariées en Nouvelle-France ont été exclues de

notre sélection (31 femmes). Landry avait, quant à lui, fait le choix de ne pas exclure de son répertoire les immigrantes clairement identifiées dans ses sources comme étant des Filles du roi, mais « dont le retour précipité en France, la mort prématurée ou le célibat définitif ne leur a pas permis de s'établir au Canada » (Landry, 2013, p. 42).

Bien que certaines femmes soient rentrées en France sans même avoir trouvé époux en Nouvelle-France, certaines ont fait le choix de retourner dans la métropole après s'être mariées, parfois même après avoir eu des enfants. Si certaines informations sont contenues à ce sujet dans le répertoire de Landry (2013), le destin de ces enfants n'est pas toujours clairement connu. Nous avons toutefois la certitude que, si les enfants en question sont demeurés au Canada et y ont eu une descendance, cette même descendance sera présente dans BALSAC et apparaîtra dans les généalogies, sans toutefois que cela ne représente nécessairement l'ensemble de leur descendance (les retours en France et l'émigration vers d'autres destinations, notamment les États-Unis et le reste du Canada, ayant existé dans les générations suivant les Filles du roi). Nous avons comptabilisé 56 Filles du roi qui sont retournées dans la métropole, après un séjour dont la durée était très variable, allant des séjours très brefs (moins d'un an), à beaucoup plus prolongés (28 ans). Trois femmes sont parties vers d'autres destinations : Albany (New-York), la Louisiane, et l'Acadie. Sur les 59 femmes ayant émigré, 22 n'ont pas eu d'enfants. Les recherches récentes de Landry (2013) fournissent également des indications plus exactes sur les variations orthographiques de certains noms de famille. Ces précisions ont grandement facilité notre recherche des Filles du roi dans BALSAC.

Nous avons donc établi une liste préliminaire de 732 femmes, dont 5 seront plus tard exclues car il a été impossible de les retracer dans BALSAC. Ces femmes sont : Marie Crépin, Simone Dorian, Jeanne Dufresne, Marie Meunier, Charlotte Peguet (émigrée en 1678). Toutes sauf la dernière mentionnée n'ont eu aucun enfant, donc n'ont pas de descendance présente dans BALSAC. Charlotte Peguet, pour sa part, a eu trois enfants nés de son mariage avec René Richard en 1671, et un enfant illégitime. Elle est dite décédée hors-Québec, ainsi que deux de ses enfants légitimes. Le dernier enfant légitime est mort en bas-âge. Le décès de son fils illégitime n'est toutefois pas connu, mais il ne semble pas s'être marié en territoire québécois (RPQA). La liste de départ définitive s'établit ainsi à 727 femmes.

## **2.5 Cas problématiques**

Chaque individu présent dans le fichier BALSAC est associé à un numéro d'individu qui lui est propre. Selon le même ordre d'idées, chaque mariage est présenté dans une fiche de famille, elle-même associée à un numéro de famille. La fiche de famille contient des informations sur le couple marié et sur les enfants issus de cette union. Il est donc possible, en consultant une fiche de famille, de retrouver les numéros d'individus des personnes présentes dans les différents actes répertoriés, qui concernent les parents mariés ou les enfants qui en sont issus (actes de baptême, de mariage, de sépulture). Les femmes ayant contracté plus d'une union (certaines s'étant mariées jusqu'à quatre fois) sont donc reliées à plusieurs numéros de famille, mais elles n'ont qu'un seul numéro d'individu qui les identifie et qui permet de les suivre dans leurs différentes familles.

Les numéros d'individus associés à chacune des 727 Filles du roi ont été recherchés dans le fichier BALSAC par recherche nominative. Ces recherches nominatives ont été associées, au besoin, à des recherches sur la base du nom du conjoint ou de la date de mariage telle que fournie par Landry (2013).

Lors de la recherche des numéros d'individus associés aux Filles du roi, deux situations problématiques sont apparues : lors de la présence de doublons en situation de remariage, et lors de l'observation de naissances illégitimes. Elles sont présentées dans cette section.

### **2.5.1 Filles du roi en double dans le fichier BALSAC et mariages multiples**

On observe généralement des dédoublements lorsqu'un même acte de mariage a été saisi deux fois, ou lorsque plusieurs mariages consécutifs d'une même personne ne sont pas reliés entre eux. Dans la majorité des cas, ces dédoublements se produisent en raison des variations orthographiques des noms de famille et des prénoms. Certaines personnes utilisent aussi tour à tour les différents prénoms qui leur ont été donnés lors de leur baptême. Aussi, certains actes manuscrits sont parfois difficilement déchiffrables. L'orthographe d'un nom ou d'un prénom lors de la saisie (numérisation) peut donc varier selon la lecture qu'on en fait.

Pour s'assurer qu'un dédoublement en est effectivement un, il est nécessaire de faire des vérifications telles que la date et le lieu de mariage, le nom du conjoint, ou les noms des parents des deux époux. Ces informations peuvent nous confirmer si nous avons affaire à une seule et même personne. Ces dédoublements d'actes ont été rectifiés grâce

à des manipulations dans la base de données.

Nous avons compté 15 femmes portant deux numéros d'individu distincts. Les dédoublements de numéros d'individus sont, dans tous les cas observés, attribuables aux remariages en cas de veuvage. Comme nous l'avons expliqué plus haut, si le mariage initial et les mariages subséquents n'ont pas été reliés ensemble, deux ou plusieurs numéros d'individu seront associés à une même femme, car il ne sera pas indiqué clairement que les mariages en question concernent la même personne. Citons à titre d'exemple le cas d'Anne Arinart ou Hannart. Deux numéros d'individus lui sont associés. Le premier est relié à son premier mariage avec Jean Réal. Le deuxième numéro d'individu est, pour sa part, associé à son premier mariage (dédoublement), ainsi qu'à son deuxième mariage avec Antoine Lefort. Le premier numéro d'individu a été supprimé grâce à des manipulations dans la base de données, laissant ainsi uniquement le deuxième numéro d'individu associé aux deux mariages.

### **2.5.2 Filles du roi ayant eu des enfants illégitimes**

Nous avons compté un total de 17 femmes ayant eu des enfants en dehors du mariage. Elles sont présentées à l'Annexe B. Toutes ces femmes ont eu seulement un enfant illégitime, sauf Catherine Guichelin qui a eu, entre 1677 et 1687, cinq enfants illégitimes, un nombre plus élevé que l'ensemble des enfants (deux) qu'elle a eu lors de son premier mariage (Landry, 2013).

Les naissances illégitimes sont survenues dans cinq cas de figure. Certains enfants sont nés avant le mariage de la mère avec le père biologique. Certains ont vu le jour avant le premier mariage de la mère avec un homme qui n'est pas le père biologique. D'autres sont nés lors d'un veuvage. D'autres encore sont nés au cours d'un mariage. La situation des derniers est plus floue, les enfants pouvant avoir vu le jour au cours ou après le mariage de leur mère, la date de décès du mari étant incertaine. Catherine Guichelin a donné naissance à cinq enfants illégitimes, dont trois se sont mariés par la suite (le destin des deux autres est indéterminé). Ils sont tous nés de pères différents – et parfois inconnus – au cours de son premier mariage avec Nicolas Buteau, rentré dans la métropole en 1673 et décédé en France en 1696. Avant de donner naissance à ces enfants, Madame Guichelin avait été jugée en 1675 par le Conseil souverain pour prostitution et avait été bannie de la ville de Québec pour ses agissements (Landry, 1992). Exilée à Montréal, cela ne l'a pas empêchée de se remarier ensuite à deux reprises, d'abord avec Charles Tissiau St-Germain en 1708, puis avec Jean Roy Lapensée en 1716 (Landry, 2013).

## 2.6 Repérage des Filles du roi dans BALSAC et étude de leur descendance

Les descendances ont été produites en interrogeant BALSAC à l'aide de requêtes en langage SQL. Le langage informatique SQL (Structured Query Language) permet d'interroger la base de données à l'aide de requêtes plus ou moins complexes et de créer les tables qui nous intéressent, nécessaires pour réaliser les analyses. Ces tables ont par la suite été étudiées et traitées à l'aide des logiciels d'analyse statistique Excel et SPSS.

Pour chacune des 727 Filles du roi, les informations suivantes ont été extraites de BALSAC : le lieu de mariage, l'année de mariage, le degré de précision de la date de mariage, et le code BALSAC qui correspond à la région de mariage. Le découpage du territoire du Québec par BALSAC en 24 régions a été établi en fonction de critères historiques, géographiques et administratifs. Ce découpage ressemble au découpage administratif de la province d'aujourd'hui, bien qu'il ne soit pas tout à fait identique. Pour le présent projet, 23 régions ont été étudiées, la 24<sup>e</sup> étant le reste du Québec. Le découpage du territoire en 23 régions est présenté à la Figure 2.1.

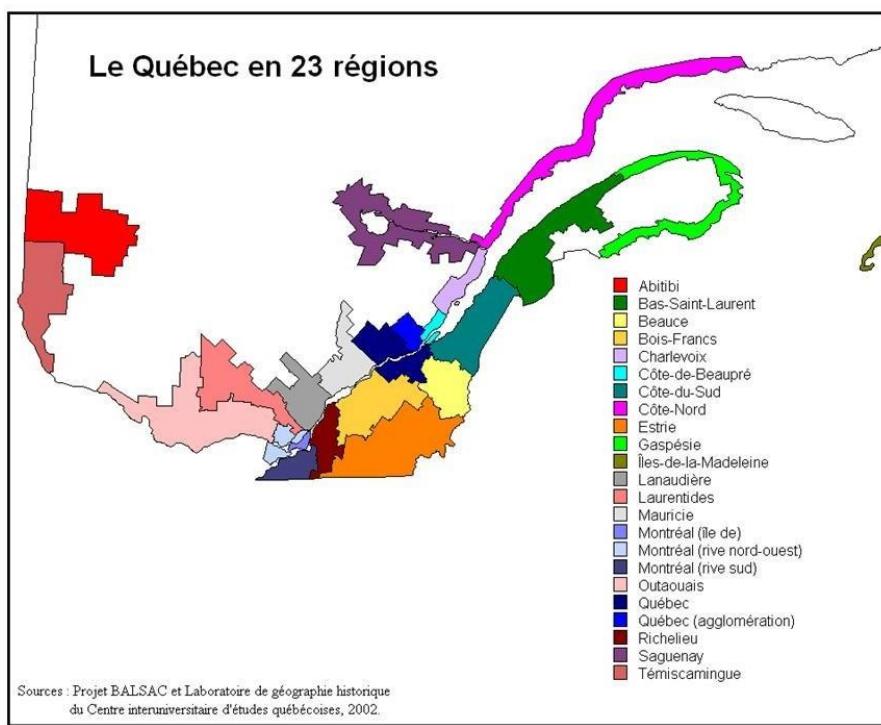


FIGURE 2.1 – Le Québec en 23 régions

La reconstitution de la descendance des Filles du roi dans BALSAC a été réalisée à partir d'une table de départ contenant l'ensemble des informations reliées aux 727 Filles du roi. L'utilisation d'une requête de descendance a permis, à partir de cette table, de produire une nouvelle table, la table de descendance. Cette table contenait l'ensemble des individus dans BALSAC qui sont des descendants des Filles du roi. L'interrogation de la table de descendance a permis d'effectuer des analyses de la descendance par génération, par Fille du roi et par regroupements régionaux. Les concepts utilisés pour l'étude de la descendance seront présentés en même temps que les résultats des analyses au Chapitre 3.

## **2.7 Constitution d'un corpus généalogique et analyses démogénétiques ascendantes**

Un corpus généalogique a été sélectionné dans BALSAC en choisissant l'ensemble les individus mariés au Québec en 1960. On obtient donc un corpus des 63 048 individus identifiés dans des actes de mariage. Nous avons caractérisé ce corpus généalogique en termes de distribution régionale, de profondeur généalogique et de complétude.

La reconstitution des ascendances de ces individus a été réalisée automatiquement dans BALSAC. Nous avons identifié l'ensemble des ancêtres présents dans BALSAC, jusqu'aux fondateurs immigrants, incluant bien sûr les Filles du roi. Nous avons observé la distribution de ces fondateurs immigrants en fonction du sexe, de l'origine, et de leur période d'arrivée, estimée par la date de leur premier mariage en sol québécois. Nous avons aussi généré une table permettant les mesures de contribution génétique des Filles du roi et des fondateurs immigrants à l'échelle de la province et sur une base régionale. Les Filles du roi ont également été caractérisées en termes d'occurrences, de recouvrement et de contribution génétique individuelle (régionale et provinciale). Nous avons finalement effectué une brève analyse des lignées maternelles. L'ensemble de ces analyses et les concepts utilisés seront précisés au fur et à mesure de la présentation des résultats au Chapitre 4.

# Chapitre 3 – Étude des descendances

## 3.1 Introduction

Ce chapitre vise à exposer les résultats issus des analyses des descendances des Filles du roi dans BALSAC. Ces analyses ont été réalisées à partir du corpus de 727 Filles du roi constitué tel qu’expliqué au chapitre précédent.

Les analyses des descendances des Filles du roi ont permis d’estimer le nombre de descendants totaux et distincts, de calculer la génération maximale atteinte par ces descendants, et d’observer, grâce aux lieux de leurs mariages, leur installation progressive sur le territoire québécois sur les trois premières générations. Leur répartition sur le territoire du Québec est analysée en fonction des régions BALSAC présentées au Chapitre 2.

## 3.2 Descendants totaux et distincts

À BALSAC, on distingue le concept de descendants totaux du concept de descendants distincts. Un descendant peut apparaître dans les généalogies de plusieurs sujets de départ (ici les Filles du roi), mais aussi à plusieurs reprises dans une même généalogie. C’est la raison pour laquelle le nombre de descendants totaux est plus élevé que le nombre de descendants distincts. Le nombre de descendants distincts ne comptabilise qu’une seule fois un individu apparaissant dans la descendance, alors que le nombre total de descendants tient compte de l’ensemble de ses apparitions dans la descendance.

L’analyse de la descendance nous a permis de comptabiliser 117 235 967 descendants totaux, et 3 355 591 individus distincts descendant des 727 Filles du roi dans BALSAC. Ainsi, près des deux tiers des 5 millions d’individus que compte le fichier BALSAC comptent parmi leurs ancêtres une ou plusieurs Filles du roi. Les analyses de descendance ont permis de repérer pour chaque Fille du roi la longueur maximale – en nombre de générations – des lignées généalogiques qui les relient à leurs descendants dans BALSAC. La distribution est présentée au Tableau 3.1. La génération maximale représente donc le nombre maximal de générations qu’atteint une lignée donnée dans BALSAC. On remarque d’abord qu’une Fille du roi sur cinq n’a pas de descendance apparaissant dans BALSAC, donc n’a eu aucun enfant, ou aucun enfant ne s’étant marié à son tour au Québec. Landry (1992) s’était intéressé à la fécondité des Filles du

roi, en s'interrogeant plus particulièrement sur l'influence de l'origine sociale et de l'habitat en France et au Canada sur la fécondité des femmes. Il avait alors observé que les Filles du roi se présentaient comme une « population intermédiaire », dont la fécondité était plus importante que les Françaises du nord-ouest, mais moindre que celles des Canadiens, l'environnement canadien ayant manifestement remédié, avec le temps, à toute carence alimentaire ou sanitaire attribuable à la situation de pauvreté précédant leur venue au Canada (Landry, 1992).

TABLEAU 3.1 – Distribution des Filles du roi en fonction de la génération maximale atteinte par leurs descendants

Génération maximale	n	%
0	145	19,8
1	14	1,9
5	2	0,3
10	2	0,3
11	15	2,1
12	133	18,3
13	340	46,8
14	71	9,8
15	5	0,7
<b>Total</b>	<b>727</b>	<b>100,0</b>

Note : la génération 0 correspond aux Filles du roi

On constate aussi que les lignées de 16 femmes s'interrompent avant la période contemporaine. Nous avons vu plus haut que la période contemporaine correspond à la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle. Plus des trois quarts des Filles du roi (n=566) ont des descendants jusqu'à cette date. Si la longueur maximale de la lignée oscille entre 10 et 15 générations, c'est à cause des intervalles générationnels. Ces intervalles varient selon que les lignées contiennent un plus grand nombre de femmes ou d'hommes, les hommes ayant de manière générale des enfants sur des périodes plus étendues et à des âges plus avancés (Tremblay et Vézina, 2000; Helgason et al., 2003).

Le Tableau 3.2 présente la distribution des 727 Filles du roi en fonction de leur nombre de descendants mariés. On y retrouve, en plus des femmes ayant des descendants jusqu'à la période contemporaine, celles dont la lignée s'interrompt au bout d'une à neuf générations (Tableau 3.1).

TABLEAU 3.2 – Distribution des Filles du roi ayant une descendance dans BALSAC en fonction du nombre de descendants mariés

Nombre de descendants	n	%
0	145	19,8
1 à 1000	22	3,8
1001 à 5000	14	2,4
5001 à 10 000	14	2,4
10 001 à 20 000	21	3,6
20 001 à 30 000	23	4,0
30 000 à 50 000	30	5,2
50 001 à 100 000	109	18,7
100 001 à 250 000	215	36,9
250 001 à 500 000	105	18,0
500 001 à 700 000	21	3,6
700 001 à 1 100 000	8	1,4
<b>Total</b>	<b>727</b>	<b>100,0</b>

Note : Il s'agit du nombre de descendants distincts.

Un peu plus de la moitié ( $n=16$ ) des femmes ayant eu moins de 1000 descendants mariés présentent une descendance de moins de 15 individus. Il s'agit des Filles du roi dont la lignée s'interrompt avant la période contemporaine (avant la 10<sup>e</sup> génération). Parmi celles-ci, on en trouve 14 dont la lignée s'interrompt dès la première génération, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas eu de petits-enfants s'étant mariés au Québec. Ces femmes sont :

- **Marie Dain (2 descendants mariés).** Arrivée en 1669, originaire de la ville de La Rochelle (en Charente-Maritime, anciennement l'Aunis), elle se marie en 1669 à l'Île-d'Orléans avec François Marquet. Ils ont eu ensemble trois enfants (Landry, 2013), dont seulement deux se sont mariés (BALSAC). Le dernier enfant est décédé avant d'atteindre l'âge de se marier (RPQA).
- **Jeanne Marie Rimbault (1 descendant marié).** Arrivée en 1668, elle est originaire de Poitiers (Poitou). Elle signe un contrat de mariage avec André Morin en 1669, contrat qui sera annulé par la suite. Elle se marie en 1670 à Chambly avec Etienne Rimbault. Ils ont eu ensemble quatre enfants (Landry, 2013), dont seulement un s'est marié (BALSAC). Le RPQA indique que deux enfants se sont mariés, Jacques, en 1737, et Marie-Jeanne, avant 1697. Seul le mariage de Jacques apparaît dans BALSAC.

- **Marie Anne Lelong (2 descendants mariés).** Arrivée en 1670, elle est originaire de Paris. Elle se marie en 1670 à Saint-Famille-de-l’Île-d’Orléans avec Joseph Bonneau dit Labécasse. Ils ont eu ensemble 6 enfants (Landry, 2013), dont seulement deux se sont mariés (BALSAC). Un enfant est décédé en bas-âge, deux sont décédés avant d’atteindre l’âge de se marier, et le destin du dernier est inconnu (RPQA).
- **Geneviève Plainmarche (1 descendant marié).** Arrivée en 1665, son origine précise en France est inconnue. Elle se marie en 1666 à Montréal avec Antoine-Laurent Renaud (Regnault) dit Letambour et Larose. Ils ont eu ensemble cinq enfants (Landry, 2013), dont seulement un s’est marié (BALSAC). Deux enfants ne se sont jamais mariés, un enfant est mort-né, et le dernier est décédé en bas-âge (RPQA).
- **Marie Carlier (1 descendant marié).** Arrivée en 1670, elle est originaire de Paris. Elle se marie à Montréal en 1670 avec René Fezeret. Ils ont eu ensemble huit enfants (Landry, 2013), dont seulement un s’est marié (BALSAC). Deux enfants sont mort-nés, un enfant est décédé en bas-âge, et le destin de quatre enfants est inconnu (RPQA).
- **Catherine de Belleau (1 descendant marié).** Arrivée en 1667, elle est originaire d’Amiens (Picardie). Elle se marie en 1667 à Québec avec Jean-Baptiste Morin. Ils ont eu ensemble deux enfants (Landry, 2013), dont un s’est marié (BALSAC). L’autre enfant est décédé à la naissance (RPQA).
- **Catherine Delostelneau (1 descendant marié).** Arrivée en 1667, elle est originaire d’Agen (Garonne). Elle se marie en 1668 à Québec avec Charles Denis. Ils ont eu ensemble deux enfants (Landry, 2013), dont un s’est marié (BALSAC). L’autre enfant est décédé avant d’atteindre l’âge de se marier (RPQA).
- **Marie Verger (1 descendant marié).** Arrivée en 1670, elle est originaire d’Angers (Anjou). Elle signe un contrat de mariage avec Pierre Hot en 1670, contrat qui sera annulé par la suite. Elle se marie en 1670 à Québec avec Jean Hus. Ils ont eu ensemble quatre enfants (Landry, 2013), dont un s’est marié (BALSAC). Un enfant est mort en bas-âge, et le destin de deux autres est inconnu (RPQA).
- **Françoise Zachée (2 descendants mariés).** Arrivée en 1670, elle est originaire de Paris. Elle se marie une première fois en 1671 à Québec avec Claude de

Xaintes, avec qui elle a eu deux enfants, qui se sont mariés par la suite (Landry, 2013). Elle se marie une seconde fois en 1685 à Québec avec Antoine Goudreau. Elle se marie une troisième fois en 1701 à Québec avec René-Louis Chartier. Elle n'a eu aucun enfant issu de ses deux derniers mariages (BALSAC).

- **Marie Parenteau (1 descendant marié).** Arrivée en 1671, elle est originaire de La Rochelle. Elle se marie en 1671 à Québec avec Pierre Fauvel. Ils ont eu ensemble trois enfants (Landry, 2013), dont un seulement s'est marié (BALSAC). Un enfant est décédé peu après sa naissance, et le destin de l'autre est inconnu (RPQA).
- **Gillette Nignolet (1 descendant marié).** Arrivée en 1671, elle est originaire de Saint-Malo (Bretagne). Elle se marie en 1671 à Québec avec Nicolas Minson dit Lafleur. Ils ont eu ensemble cinq enfants (Landry, 2013), dont un seulement s'est marié (BALSAC). Le destin des quatre autres enfants est inconnu (RPQA).
- **Madeleine Papin (1 descendant marié).** Arrivée en 1672, elle est originaire de Nantes (Loire-Atlantique, anciennement Bretagne). Elle se marie en 1672 à Québec avec Jacques Cachelièvre, avec qui elle a eu cinq enfants (Landry, 2013), dont un seulement s'est marié au Québec (BALSAC). Les époux émigrent en 1697, et sont tous les deux décédés en France. Trois de leurs enfants sont dits décédés hors-Québec. Le cinquième enfant est décédé à la naissance (RPQA).
- **Marguerite Beaugrand (1 descendant marié).** Arrivée veuve en 1673, elle est originaire de Paris. Elle se remarie à Québec en 1673 avec Charles Marquis. Ils ont eu ensemble quatre enfants (Landry, 2013), dont seulement un s'est marié (BALSAC). Un enfant est décédé peu après sa naissance, et le destin des deux autres est inconnu (RPQA).
- **Marguerite Decelles (1 descendant marié).** Arrivée en 1671, elle est originaire de Paris. Elle se marie à Sillery en 1671 avec Jean Noël. Ils ont eu ensemble deux enfants (Landry, 2013), dont un s'est marié (BALSAC). Le second enfant est décédé avant d'atteindre l'âge de se marier (RPQA).

Les deux autres femmes ont une descendance qui s'interrompt à la 5<sup>e</sup> génération. Il s'agit de :

- **Marguerite De Nevelet (7 descendants mariés).** Arrivée en 1667, elle est originaire de Troyes (Champagne). Elle se marie en 1670 à Montréal avec Abraham Bouat. Ils ont eu ensemble huit enfants (Landry, 2013), dont seulement deux se sont mariés (BALSAC). Parmi les enfants mariés, une a émigré en

France avec son mari (RPQA). Trois autres enfants sont décédés avant de s'être mariés, deux sont décédés dans leurs premiers mois de vie, et on ne connaît pas le destin de leur dernier enfant (RPQA).

- **Suzanne De Licerace (13 descendants mariés).** Arrivée en 1663, elle est originaire de Bordeaux (Gironde, anciennement la Guyenne). Elle se marie à Québec en 1663 avec Michel Bisson dit Saint-Côme. Ils ont eu ensemble neuf enfants (Landry, 2013), dont seulement un s'est marié (BALSAC). Deux enfants sont mort-nés, un est décédé en bas-âge, deux sont décédés avant l'âge de se marier, un est dit mort en Louisiane (États-Unis), et le destin des deux derniers enfants est inconnu (RPQA).

Les six autres femmes ayant eu moins de 1000 descendants ont des lignées d'une profondeur de 10 à 12 générations dans BALSAC. Elles sont :

- **Andrée Lépine (59 descendants mariés).** Arrivée en 1666 peu avant sa sœur Marie Lépine, également Fille du roi, elle est originaire de La Rochelle. Elle se marie en 1668 à Québec avec Claude Chasle. Ils ont eu ensemble huit enfants (Landry, 2013), dont cinq se sont mariés (BALSAC). Deux enfants sont morts en bas-âge, et un est décédé peu après sa naissance (RPQA).
- **Anne Dollery (Hollery) (120 descendants mariés).** Arrivée en 1669, son origine précise en France n'est pas connue. Elle se marie en 1669 ou 1670 à Boucherville avec Thomas Frérot. Ils ont eu ensemble quatre enfants (Landry, 2013), dont un seulement s'est marié (BALSAC). Il semble que les trois autres enfants soient décédés avant de se marier (RPQA).
- **Denise Cherfault (268 descendants mariés).** Arrivée en 1665, elle est originaire de Paris. Elle se marie en 1665 à Château-Richer avec Thomas Grandy dit Faverolle. Ils ont eu ensemble deux enfants (Landry, 2013), dont un seulement s'est marié (BALSAC). Le destin de l'autre enfant n'est pas connu (RPQA).
- **Anne Dequincourt (D'Esquincourt) (368 descendants mariés).** Arrivée en 1669, elle est originaire d'Amiens (Picardie). Elle se marie une première fois à Québec en 1669 avec Jacques Damien. Ils ont eu ensemble six enfants (Landry, 2013), dont trois se sont mariés (BALSAC). Un enfant est mort en bas-âge, et le destin des deux autres n'est pas connu (RPQA). Elle se marie une seconde fois à Neuville en 1687 avec Maurice Olivier, dont elle n'aura aucun enfant.

- **Anne Thirement (592 descendants mariés).** Arrivée en 1670, elle est originaire de Paris. Elle a donné naissance à une enfant illégitime, née moins d'un mois avant son mariage avec le père biologique. Anne se marie donc en 1671 à Québec avec Jean-Baptiste de Peiras. Ils ont eu ensemble deux enfants supplémentaires (Landry, 2013). Des trois enfants, un seulement s'est marié (BALSAC), et le destin des deux autres n'est pas connu (RPQA).
- **Geneviève Laisné (826 descendants mariés).** Arrivée en 1667, elle est originaire de Paris. Elle se marie en 1667 à Montréal avec Pierre de Vanchy. Ils ont eu ensemble sept enfants (Landry, 2013), dont quatre se sont mariés (BALSAC). Un enfant est décédé peu après sa naissance, et le destin des deux autres n'est pas connu (RPQA).

Une femme sur cinq a au plus 50 000 descendants dans BALSAC. Environ le quart des femmes a tout au plus 250 000 descendants, et 95% ont au plus 500 000 descendants. Certaines femmes, toutefois, se démarquent. Il s'agit des huit Filles du roi ayant eu plus de 700 000 descendants. Nous les avons recherchées. Il s'agit de :

- **Françoise Pillois (718 646 descendants mariés).** Arrivée en 1665, elle est originaire de l'Île-de-France (Landry, 2013). Mariée la même année à Antoine Cassé, elle a eu huit enfants, 50 petits-enfants, et 215 arrière-petits-enfants mariés.
- **Anne Lagoue (723 090 descendants mariés).** Arrivée en 1670, elle est originaire du Mans (dans la Sarthe actuelle, anciennement le Maine). Mariée en 1670 à Pierre Vallières, puis en 1682 à Rémy Dupille (Landry, 2013), elle a eu 13 enfants, 79 petits-enfants, et 297 arrière-petits-enfants mariés.
- **Andrée Remondière (730 061 descendants mariés).** Arrivée en 1666, elle est originaire de La Rochelle. Mariée la même année avec Thomas Rondeau (Landry, 2013), elle a dans BALSAC 10 enfants, 48 petits-enfants, et 233 arrière-petits-enfants mariés.
- **Renée Rivière (730 062 descendants mariés).** Arrivée veuve en compagnie de sa fille Andrée Remondière issue de son mariage en France en 1650 avec Jacques Remondière, elle se remarie en 1667 avec Mathurin Croiset, mariage dont ne sera issu aucun enfant (Landry, 2013). Elle a donc dans BALSAC un enfant, 10 petits-enfants, et 48 arrière-petits-enfants mariés.
- **Louise Gargottin (749 390 descendants mariés).** Arrivée en 1663, elle est originaire de La Rochelle. Mariée en 1664 avec Daniel Perron, puis en 1679 avec

Charles Louis Alain (Landry, 2013), elle a dans BALSAC cinq enfants, 38 petits-enfants, et 224 arrière-petits-enfants mariés.

- **Martine Crosnier (767 028 descendants mariés).** Arrivée en 1669, elle est originaire de Rouen, en Normandie. Mariée la même année avec Philippe Destroismaisons (Landry, 2013), elle a dans BALSAC 11 enfants, 64 petits-enfants, et 309 arrière-petits-enfants mariés.
- **Catherine Fièvre (805 892 descendants mariés).** Arrivée en 1663, elle est originaire de Poitiers. Mariée en 1663 avec Charles Allaïre (Landry, 2013), elle a dans BALSAC 10 enfants, 74 petits-enfants, et 292 arrière-petits-enfants mariés.
- **Anne Lemaitre (1 059 621 descendants mariés).** Originaire de Dieppe en Normandie, elle arrive veuve en 1663 avec sa belle-fille Jeanne Lelièvre, ses petits-fils Louis et Nicolas Roy. Elle est précédée au Canada par son fils Nicolas Roy (issu de son union avec Louis Roy) et le père de sa belle-fille Guillaume Lelièvre. Elle se remarie en 1663 avec Adrien Blanquet dit Lafougère, mariage dont elle n'aura aucun enfant (Landry, 2013). Elle a dans BALSAC un enfant, neuf petits-enfants, et 77 arrière-petits-enfants mariés.

### 3.3 Descendants aux trois premières générations

Nous avons ensuite regardé plus particulièrement le nombre de descendants sur les trois premières générations, soit les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, pour l'ensemble des Filles du roi ayant une descendance dans BALSAC ( $n = 582$ ). Nous avons observé que les périodes couvertes par chacune des générations se chevauchent. En effet, les Filles du roi n'avaient pas toutes le même âge à leur arrivée en Nouvelle-France. Les plus jeunes, si elles ont survécu, ont pu se marier à plusieurs reprises. Les plus âgées ont eu moins de chances de procréer (de nouveau), et ont disposé de moins de temps pour contracter plus d'une union. Ainsi, certaines Filles du roi se sont mariées plus d'une fois, et il arrive que certains enfants issus d'une première union se marient eux-mêmes avant un remariage de leur mère. La variabilité des intervalles intergénérationnels dont nous avons parlé plus tôt intervient également dans le chevauchement des générations. C'est aussi la raison pour laquelle les périodes de mariage s'étalent sur des périodes relativement étendues : 82 ans pour les Filles du roi (1634-1716), 105 ans pour leurs enfants (1656-1761), 135 ans pour leurs petits-enfants (1679-1814), et enfin 159 ans pour leurs arrière-petits-enfants (1705-1864).

Le Tableau 3.3 présente la distribution des Filles du roi en fonction de leur nombre

d'enfants mariés. Plus de la moitié d'entre elles ont eu entre un et quatre enfants, et 95% ont engendré un maximum de neuf enfants. On peut voir qu'en moyenne, les 582 femmes ayant des descendants à la première génération ont eu 4,5 enfants mariés, le record de 14 enfants mariés appartenant à Nicole Philippeau (ou Philipot), laquelle est suivie d'Anne Lagoue et Françoise Desportes qui ont eu 13 enfants mariés. Nous avons présenté Anne Lagoue au point précédent. Nicole Philippeau, d'origine inconnue, est arrivée en 1671. Elle se marie la même année avec Mathurin Gauthier dit Landreville, dont elle aura 17 enfants (Landry, 2013). Françoise Desportes, quant à elle, est originaire de Paris. Arrivée en 1669, elle se marie la même année à Sillery avec Pierre Renaud dit Locat, dont elle aura 15 enfants (Landry, 2013).

TABLEAU 3.3 – Distribution des Filles du roi en fonction de leur nombre d'enfants mariés (première génération de descendants)

Nombre de descendants mariés	Fréquence	%
0	145	19,9
1 à 4	311	42,8
5 à 9	242	33,3
10 à 14	29	4,0
<b>Total</b>	<b>727</b>	<b>100,0</b>
<i>Moyenne du nombre de descendants mariés</i>	<i>4,5</i>	
<i>Minimum</i>	<i>1</i>	
<i>Maximum</i>	<i>14</i>	
<i>Ecart-type</i>	<i>2,7</i>	

Note : Il s'agit du nombre de descendants distincts.

Deux Filles du roi se démarquent lorsque l'on regarde la distribution des Filles du roi en fonction de leur nombre de petits-enfants mariés (Tableau 3.4). Il s'agit de Nicole Philippeau (82 petits-enfants) et Anne Lagoue (79 petits-enfants). Elles font partie, avec Catherine Fièvre (74 petits-enfants), Elisabeth ou Isabelle Salé (80 petits-enfants) et Catherine Pillat (81 petits-enfants), des cinq femmes ayant eu le plus de descendants mariés à la deuxième génération. Toutefois, plus de la moitié des Filles du roi (54%) ont eu moins de 20 petits-enfants mariés, et un peu plus des trois quarts (77%) en ont eu moins de 30, la moyenne se situant à 21 petits-enfants mariés. Catherine Fièvre a été présentée au point précédent. Elisabeth (Isabelle) Salé est originaire de Paris. Arrivée en 1670, elle se marie la même année à Trois-Rivières avec Jacques Marcot, dont elle aura 15 enfants (Landry, 2013). Catherine Pillat, quant à elle, est originaire de La Rochelle. Arrivée en 1663, elle se marie une première fois en 1665 à Montréal avec

Pierre Charron dit Ducharme (12 enfants) et une seconde fois en 1709 à Montréal avec Sébastien Brisson dit Laroche, dont elle n'aura aucun enfant (Landry, 2013).

TABLEAU 3.4 – Distribution des Filles du roi en fonction de leur nombre de petits-enfants mariés (deuxième génération de descendants)

<b>Nombre de descendants mariés</b>	<b>Fréquence</b>	<b>%</b>
0	159	21,9
1 à 10	167	23,0
11 à 20	142	19,5
21 à 30	126	17,3
31 à 40	71	9,8
41 à 50	34	4,7
51 à 60	18	2,5
61 à 70	5	0,7
71 à 80	3	0,4
81 à 85	2	0,3
<b>Total</b>	<b>727</b>	<b>100,0</b>
<i>Moyenne du nombre de descendants mariés</i>	<i>21,3</i>	
<i>Minimum</i>	<i>1</i>	
<i>Maximum</i>	<i>82</i>	
<i>Ecart-type</i>	<i>15,2</i>	

Note : Il s'agit du nombre de descendants distincts.

La variabilité du nombre de descendants mariés était déjà importante à la seconde génération (le minimum étant d'un seul petit-enfant, et le maximum de 82 petits-enfants). Cette différence ne fait que s'accentuer à la génération suivante, certaines femmes n'ayant qu'un seul arrière-petit-enfant, alors que d'autres, plus de 400, le maximum de 413 arrière-petits-enfants mariés étant atteint par Catherine Pillat (Tableau 3.5). Le quart des Filles du roi ont, à la troisième génération, 30 descendants mariés et moins. Parmi elles, 49 n'ont qu'un seul arrière-petit-enfant.

Bien que les trois-quarts des femmes (75%) ont au plus 120 arrière-petits-enfants, un petit nombre se démarque encore, avec plus de 300 descendants mariés à la troisième génération. Outre Catherine Pillat, on note Martine Crosnier (309 descendants), dont nous avons parlé plus haut, Elisabeth Salé (310 descendants) et Nicole Philippeau (338 descendants), que nous avons citées précédemment, Agnès Elisabeth Lefebvre (353 descendants) et Marie Madeleine Després (366 descendants).

TABLEAU 3.5 – Distribution des Filles du roi en fonction de leur nombre d’arrière-petits-enfants mariés (troisième génération de descendants)

<b>Nombre de descendants mariés</b>	<b>Fréquence</b>	<b>%</b>
0	159	21,9
1 à 30	141	19,4
31 à 60	118	16,2
61 à 90	95	13,1
91 à 120	71	9,8
121 à 150	49	6,7
151 à 180	37	5,1
181 à 210	22	3,0
211 à 240	13	2,3
241 à 270	11	1,8
271 à 300	5	0,7
301 à 330	2	0,3
331 à 360	2	0,3
361 à 390	1	0,1
391 à 420	1	0,1
<b>Total</b>	<b>727</b>	<b>100,0</b>
<i>Moyenne du nombre de descendants mariés</i>	<b>85,3</b>	
<i>Minimum</i>	<b>1</b>	
<i>Maximum</i>	<b>413</b>	
<i>Ecart-type</i>	<b>69,6</b>	

Note: Il s’agit du nombre de descendants distincts.

Agnès Elisabeth Lefebvre est originaire de Paris (Île-de-France). Elle est arrivée en 1670. Après un contrat de mariage annulé avec Nicolas Nauteau, elle se marie en 1670 avec François Thibault à Saint-Anne-de-Beaupré, avec qui elle aura 12 enfants (Landry, 2013).

### **3.4 Régions et périodes de mariages des Filles du roi et des trois générations suivantes**

L’observation des lieux de mariage des descendants aux trois premières générations nous donne des indications sur l’occupation progressive du territoire québécois. Le Tableau 3.6 présente la distribution des mariages au Québec selon la région BALSAC, et le Tableau 3.7 présente la distribution des mariages qui ont eu lieu hors du Québec.

Les régions sont présentées selon un gradient géographique allant de l’ouest à l’est de la province. Tel que nous pouvons le voir dans le Tableau 3.6, des mariages apparaissent

dans de nouvelles régions au fil des générations, à mesure que ces régions s'ouvrent à la colonisation.

TABLEAU 3.6 – Distribution des mariages des Filles du roi et des trois générations suivantes selon la région BALSAC

<b>Région</b>	<b>Filles du roi</b>		<b>Génération 1</b>		<b>Génération 2</b>		<b>Génération 3</b>	
	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%
Abitibi								
Témiscamingue								
Outaouais								
Rive-Nord-Ouest			18	1,0	147	2,3	970	4,8
Île-de-Montréal	105	11,3	379	20,6	1191	18,6	3076	15,1
Rive-Sud	5	0,5	35	1,9	201	3,1	845	4,2
Laurentides			3	0,2	70	1,1	345	1,7
Lanaudière	4	0,4	44	2,4	376	5,9	2042	10,0
Richelieu	50	5,4	178	9,7	742	11,6	3053	15,0
Estrie								
Mauricie	42	4,5	125	6,8	390	6,1	1236	6,1
Bois-Francs	2	0,2	16	0,9	180	2,8	811	4,0
Agglomération de Québec	460	49,5	442	24,0	1143	17,9	2028	10,0
Région de Québec	9	1,0	161	8,8	616	9,6	1742	8,6
Beauce					5	0,1	139	0,7
Côte-du-Sud	11	1,2	96	5,2	622	9,7	2636	13,0
Côte-de-Beaupré	119	12,8	209	11,4	406	6,3	827	4,1
Charlevoix					34	0,5	202	1,0
Côte-Nord								
Saguenay-Lac-Saint-Jean								
Bas-Saint-Laurent			1	0,1	8	0,1	28	0,1
Gaspésie							10	0,05
Iles-de-la-Madeleine								
Province de Québec	2	0,2	6	0,3	17	0,3	7	0,03
Acte notarié	120	12,9	126	6,9	249	3,9	351	1,7
<b>TOTAL</b>	<b>929</b>	<b>100,0</b>	<b>1839</b>	<b>100,0</b>	<b>6397</b>	<b>100,0</b>	<b>20 348</b>	<b>100,0</b>

Les Filles du roi se sont mariées (ou remariées) principalement dans les régions de l'agglomération de Québec (50%), de la Côte-de-Beaupré (13%) et de l'Île-de-Montréal (11%). Ces régions correspondent *grossost modo* aux régions administratives de la Capitale-Nationale (agglomération de Québec et Côte-de-Beaupré) et de Montréal. Pour ces deux régions, Tremblay (2014) a estimé l'ancienneté du

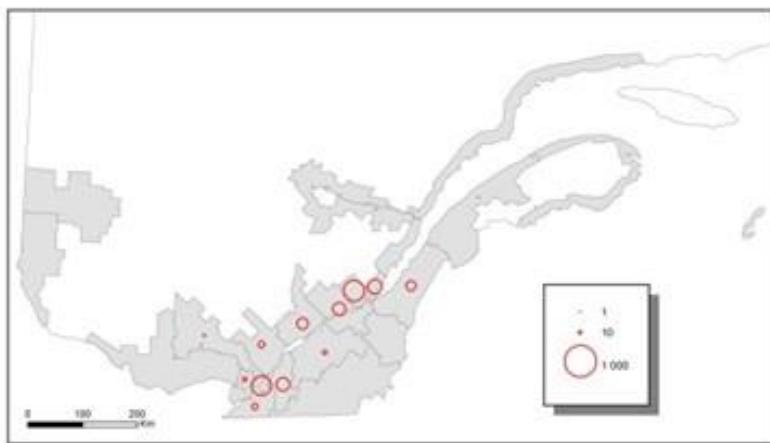
peuplement à partir de l'année du plus ancien mariage répertorié dans la région concernée. Pour la région de la Capitale-Nationale, le plus ancien mariage a été célébré en 1621. Pour la région de Montréal, c'était en 1647. Les lieux d'une partie relativement importante (13%) des mariages n'ont pas été répertoriés, car il s'agit d'actes réalisés devant un notaire. Le RPQA indique les lieux de ces mariages comme étant des contrats de mariage ayant été signés dans un « lieu indéterminé au Québec ». Nous avons remarqué que la proportion d'actes notariés, pour la période 1634-1714, était d'environ 10% à l'échelle de BALSAC, soit une proportion similaire à celle présentée dans le Tableau 3.6 (12,9%). Les contrats de mariage, parfois même faits à la hâte entre deux parties qui ne s'uniront finalement pas, semblaient être chose fréquente en Nouvelle-France, « les sentiments [cédant] manifestement le pas aux impératifs du marché matrimonial » (Charbonneau et al., 1987). La proportion des actes notariés ne cesse de diminuer, pour atteindre moins de 2% des mariages dès la troisième génération. Aussi, si le lieu du mariage est indiqué comme étant la Province de Québec dans BALSAC, c'est que la région exacte n'était pas connue. La proportion des mariages dont la région exacte n'est pas connue demeure toutefois très faible (moins de 1%).

D'autres régions apparaissent à la première génération : la Rive-Nord-Ouest de Montréal (région administrative de Laval), les Laurentides (région administrative du même nom) et le Bas-Saint-Laurent (région administrative du même nom). Tremblay (2014) datait pour ces régions l'ancienneté du peuplement à 1679, 1690 et 1685 respectivement. Toutefois ces nouvelles régions représentent une partie minime des lieux de mariage des enfants des Filles du roi (1% environ). L'agglomération de Québec récolte le quart des mariages à la première génération, suivie par l'Île-de-Montréal (21%) et la Côte-de-Beaupré (11%).

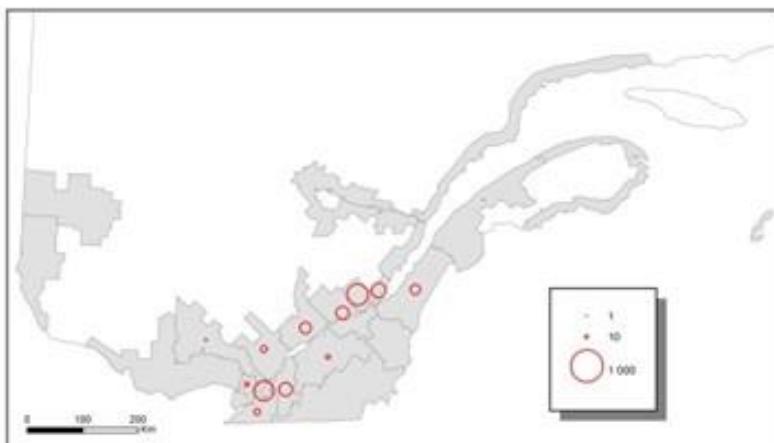
À la seconde génération, on voit apparaître un très faible nombre de mariages dans les régions de Charlevoix (0,5%) et de la Beauce (0,1%). Ces régions correspondent aujourd'hui aux régions administratives de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches (dont l'ancienneté du peuplement est estimée à l'année 1679 selon Tremblay (2014)). La région de l'Île-de-Montréal gagne en importance et dépasse désormais l'agglomération de Québec (19% des mariages et 18% des mariages respectivement), et le Richelieu (région administrative de la Montérégie) accueille désormais un nombre plus important de ménages (11% des mariages des petits-enfants des Filles du roi).

L'agglomération de Québec où, rappelons-le, la célébration de la moitié des mariages

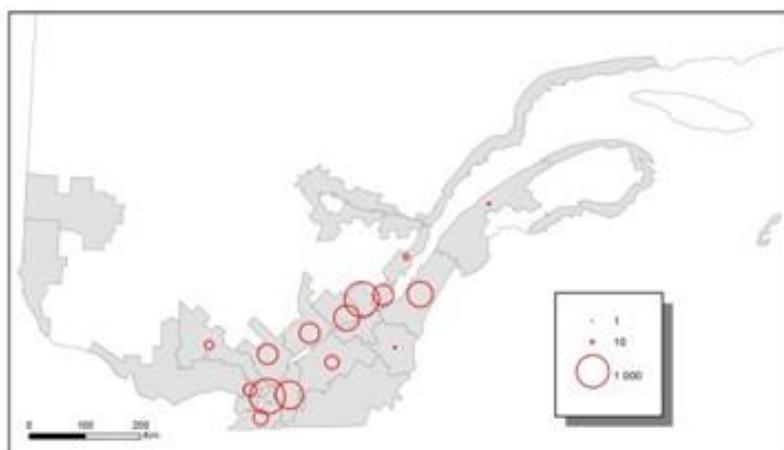
des Filles du roi a eu lieu, continue de perdre proportionnellement en importance à la troisième génération au profit d'autres régions plus proches géographiquement de Montréal. Même dans l'Île-de-Montréal, la proportion de mariages diminue, à cause du peuplement de plus en plus important des régions limitrophes des grands centres. Environ 15% des mariages des arrière-petits-enfants des Filles du roi, toutefois, ont eu lieu dans l'Île-de-Montréal et dans le Richelieu, et 13% en Côte-du-Sud (région correspondant à une partie des régions Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent actuelles). La Gaspésie, malgré un nombre négligeable de mariages (seulement 10), accueille des descendants des Filles du roi à partir de cette période, Tremblay (2014) ayant fixé l'ancienneté du peuplement à l'année 1693.



(a) Filles du roi (1634-1716).



(b) Enfants, Génération 1 (1656-1761)



(c) Petits-enfants, Génération 2 (1679-1814)



(d) Arrière-petits-enfants, Génération 3 (1705-1864)

FIGURE 3.1 – Répartition des mariages sur le territoire québécois selon la génération

La Figure 3.1 montre l'évolution du nombre d'unions célébrées au Québec sur quatre générations, depuis les Filles du roi jusqu'à leurs arrière-petits-enfants. On remarque d'abord une augmentation du nombre de mariages, puis une dispersion de la population sur le territoire provincial, au fil de l'ouverture de nouvelles régions à la colonisation. Il s'agit d'une illustration de l'occupation progressive du territoire québécois.

La distribution des mariages hors-Québec est détaillée dans le Tableau 3.7. Le fichier BALSAC réunit en son sein les actes d'état civil québécois ainsi que les résultats de recherches généalogiques issues de sources documentaires utilisées pour alimenter les reconstructions généalogiques, expliquant ainsi le niveau de précision que l'on peut obtenir sur certains mariages ayant eu lieu hors du territoire québécois. Il est également

important de noter que certains mariages, comme ceux célébrés au Michigan par exemple, ont en fait eu lieu dans une partie de la Nouvelle-France qui se trouve aujourd’hui en dehors du territoire du Québec. On constate également que, sur les 948 unions contractées par les Filles du roi, 16 ont été célébrées en France. Pour 10 d’entre elles, la province a même été spécifiée. Il s’agit de provinces du nord et de l’ouest de la France, ainsi que de la région parisienne.

Les mariages ayant eu lieu en France ont été célébrés entre 1634 et 1671. Tous ces mariages ont eu lieu avant l’arrivée des femmes au Canada. Elles sont donc arrivées veuves. Seulement deux d’entre elles sont arrivées au Canada avec des enfants. Il s’agit de Renée Rivière, arrivée avec sa fille Andrée Remondière, âgée de 15 ans, également répertoriée comme une Fille du roi, et d’Anne Lemaitre, arrivée, comme nous l’avons vu, avec, entre autres, son fils et ses deux petits-fils. Dans le cas de trois femmes, cependant, il semble y avoir confusion entre l’information donnée par BALSAC et les informations recueillies par Landry (2013). Pour ces femmes, Landry (2013) indique que les mariages ont eu lieu en Nouvelle-France, alors que BALSAC les identifie comme des mariages ayant eu lieu en France. Dans le premier cas, celui de Suzanne Lecompte, mariée à François Arsenault, le RPQA indique que le mariage a eu lieu avant le 24 décembre 1666, date de naissance du premier enfant du couple, sans lieu indiqué. Il précise toutefois que la femme est décédée en couche le 24 décembre 1666 à Cap-de-la-Madeleine. Pour BALSAC, le couple s’était marié en France avant cette date, et les deux époux avaient immigré ensemble au Canada. Landry (2013), pour sa part, fixe le mariage en 1665 à Cap-de-la-Madeleine. Le deuxième cas concerne Jeanne Beaujean Cauchon, ou Bouchon, mariée à Pierre Juin. BALSAC indique un mariage en France en 1665 (plus ou moins un an). Le RPQA montre un mariage ayant été célébré avant le 31 décembre 1666, dans un lieu indéterminé au Québec. Selon Landry (2013), le mariage a eu lieu en 1666, mais il n’indique pas de lieu. Il précise toutefois que le couple est établi à Champlain. Le troisième cas, enfin, concerne Catherine Marguerite Lamarche (ou Delamarche, Delamarre), mariée à Jean-François de Billy. On retrouve dans BALSAC un mariage ayant eu lieu en France en 1671 (le jour et le mois sont inconnus). Le RPQA confirme cette information, indiquant un mariage ayant été célébré avant le 31 décembre 1672 en France. Landry (2013), toutefois, a répertorié le mariage comme ayant eu lieu en 1671 à Champlain. Dans les trois cas, nous avons inclus ces mariages dans le Tableau 3.7 à titre de mariages célébrés en France, tel qu’indiqué dans BALSAC.

TABLEAU 3.7 – Distribution des mariages hors-Québec des Filles du roi et des trois générations suivantes

	Filles du roi 1634-1716	Génération 1 1656-1761	Génération 2 1679-1814	Génération 3 1705-1864
<b>Pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
France	6			2
Saint-Pierre-et-Miquelon				2
Aunis	3			
Bretagne	1			
Champagne	1			
Ile-de-France	1	1		
Normandie	2			
Picardie	1			
Saintonge	1			
<b>AILLEURS EN EUROPE</b>				
Angleterre			1	
<b>CANADA</b>				
<i>Acadie</i>				
Acadie	5	11	14	
Beaubassin		1	1	
Port-Royal		1	1	
<i>Ontario</i>				
Ontario			1	
Fort-Saint-Joseph		1	1	
<i>Nouveau-Brunswick</i>				
Nouveau-Brunswick			1	
Saint-Basile			1	
<i>Nouvelle-Écosse</i>				
Nouvelle-Écosse			1	
<b>ÉTATS-UNIS</b>				
États-Unis	2	5	2	
<i>Michigan</i>				
Michigan		10	10	
Détroit		1	9	
Michillimakinac		2	1	
<i>New-York</i>				
New-York		3	7	
Crown Point			2	
<b>INDÉTERMINÉ</b>	3	35	42	144
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>43</b>	<b>78</b>	<b>200</b>

On note, pour les Filles du roi, trois mariages dont le lieu est indéterminé. Le premier cas concerne Claude Damisé. Lors de son mariage avec Pierre Perthuis en 1668, elle est dite divorcée de Jean-Baptiste Paradis dans BALSAC. Claude n'a toutefois jamais été mariée avec Jean-Baptiste Paradis, mais a eu de lui un enfant illégitime, qui a par la suite été adopté par son mari. C'est le lieu de son « union » illégitime qui est indéterminé. Le second cas concerne Catherine Guichelin, dont l'histoire a été brièvement abordée au Chapitre 2. Une « union » dite virtuelle (sans acte provenant des sources de données d'état civil) avait été créée dans BALSAC, avec un père inconnu, pour répertorier ses trois enfants illégitimes mariés. C'est le lieu de cette « union » avec un père inconnu qui est indéterminé. Le troisième cas concerne Catherine Bruneau. Une « union » virtuelle a été créée dans BALSAC avec Jean-Paul Maheu, dont le lieu est indéterminé. Dans cette union, l'homme est dit divorcé de Marguerite Tesson (Fille du roi également), et la femme est dite divorcée de Jean Monin. Jean-Paul Maheu et Catherine Bruneau n'ont en fait jamais été mariés. Ils sont toutefois parents d'une fille illégitime, Marie-Anne, née vers 1689 (RPQA), vraisemblablement alors qu'ils étaient encore mariés à leurs conjoints respectifs (Marguerite Tesson, décédée entre 1684 et 1694, et Jean Monin, décédé en 1712). Marie-Anne est la seule enfant de Catherine Bruneau.

Le nombre de mariages célébrés à l'extérieur du Québec dont le lieu n'a pas pu être déterminé est très important pour les trois générations suivantes (35, 42 et 144 mariages respectivement). On remarque tout de même de rares retours en France, à la première et troisième génération, dont deux mariages sur l'île de Saint-Pierre-et-Miquelon. L'essentiel des mariages hors-Québec semble toutefois avoir lieu ailleurs au Canada, particulièrement en Acadie (5 mariages à la première génération, 11 à la deuxième génération, et 14 à la troisième génération) et aux États-Unis, notamment au Michigan (10 mariages à la deuxième génération et 10 à la troisième génération). Le Michigan actuel faisait partie, à l'époque de la Nouvelle-France, du territoire du Pays-d'en-Haut. La région des Grands-Lacs était avant tout peuplée de nations amérindiennes. Le peuplement de la région n'a pas été privilégié par la métropole française, mais des coureurs des bois, attirés par la traite des fourrures, des militaires et des missionnaires habitaient le Pays-d'en-Haut. Si le métissage entre les Français et les Amérindiennes comme politique d'assimilation des populations amérindiennes a été tantôt encouragé, tantôt dissuadé, il a résulté en l'apparition de nouvelles communautés métisses, qui suivaient le plus souvent le mode de vie amérindien (Kermoal, 2012). En 1706, le sieur de Cadillac a fait venir des familles originaires de la vallée du Saint-

Laurent au Fort Pontchartrain, qu'il a fait édifier sur la rive nord de la rivière Détroit (où se trouve le Michigan actuel). On comptait près de 450 Canadiens à Détroit en 1763, lors de la Conquête britannique (Teasdale, 2012).

Les provinces canadiennes de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse ont également accueilli des descendants des Filles du roi. Aux États-Unis, l'État de New York (faisant alors partie du Pays-d'en-Haut) a également reçu quelques descendants des Filles du roi.

# Chapitre 4 – Analyses démogénétiques ascendantes

## 4.1 Introduction

Ce chapitre vise à exposer les résultats issus des analyses démogénétiques ascendantes.

Ces analyses ont été réalisées à partir du corpus généalogique contemporain dont la constitution a été expliquée au Chapitre 2.

La distribution régionale des 63 048 sujets de départ mariés au Québec en 1960 est présentée au Tableau 4.1. Elle a été établie à partir de la région de mariage des parents, qui fournit en effet une bonne indication du lieu d'origine des sujets, car c'est souvent dans cette région qu'ils ont vu le jour. Les parents de nos sujets de départ se sont mariés sur une période de 124 ans (1850-1974). On peut donc penser que les lieux de mariages présentés au Tableau 4.1 correspondent à la distribution de la population québécoise durant cette période.

On constate ainsi que l'Île-de-Montréal a un poids démographique plus important à l'échelle du Québec (18% des sujets). Les régions de l'Estrie, des Bois-Francs, du Bas-Saint-Laurent et du Saguenay-Lac-Saint-Jean accueillent toutes environ 6% des sujets, suivies de près par l'agglomération de Québec (5%). Rappelons que les régions sont présentées selon un gradient géographique ouest-est de la province. Si la région de mariage des parents est dite indéterminée (14% des sujets), cela signifie qu'on ne peut attribuer de lieu au mariage. Cette situation se présente lorsque les parents ne sont pas mentionnés dans l'acte de mariage des sujets de départ ou lorsque l'identité des parents est connue, mais qu'on n'a pas d'information sur leur mariage.

À partir de ce corpus généalogique, il a été possible d'effectuer différents types d'analyses : d'abord sur la structure des générations, puis sur les fondateurs immigrants identifiés dans ces générations, et enfin sur les Filles du roi spécifiquement.

TABLEAU 4.1 – Distribution du corpus généalogique contemporain, par région, selon la région de mariage des parents des sujets de départ

<b>Région</b>	<b>Effectifs</b>	
	<b>n</b>	<b>%</b>
Abitibi	620	1,0
Témiscamingue	460	0,7
Outaouais	2070	3,3
Rive-Nord-Ouest	974	1,5
Ile de Montréal	11 083	17,6
Rive Sud	1208	1,9
Laurentides	1536	2,4
Lanaudière	1807	2,9
Richelieu	2233	3,5
Estrie	4005	6,4
Mauricie	3427	5,4
Bois-Francs	3849	6,1
Agglomération de Québec	3111	4,9
Région de Québec	2258	3,6
Beauce	2272	3,6
Côte-du-Sud	2360	3,7
Côte-de-Beaupré	421	0,7
Charlevoix	690	1,1
Côte-Nord	581	0,9
Saguenay-Lac-Saint-Jean	3675	5,8
Bas-Saint-Laurent	3708	5,9
Gaspésie	1748	2,8
Iles-de-la-Madeleine	219	0,3
<i>Indéterminée</i>	8733	13,9
<b>Total</b>	<b>63 048</b>	<b>100,0</b>

#### 4.1.1 Complétude généalogique

Le nombre d'ancêtres d'une personne double à chaque génération. Les différentes sources de données généalogiques ne permettent toutefois pas nécessairement de retrouver tous les ancêtres attendus d'un sujet à chaque génération. Les paramètres utilisés pour le calcul de l'indice de complétude sont donc le nombre d'ancêtres effectivement retrouvés (connus) et le nombre d'ancêtres attendus (ou théoriques) pour une profondeur généalogique donnée. Le nombre d'ancêtres attendus correspond au nombre d'ancêtres maximal que l'on s'attend à retrouver, en théorie, à chaque

génération. Comme l'écart entre de nombre d'ancêtres retrouvés et le nombre d'ancêtres attendus grandit au fil des générations, l'indice de complétude, lui, diminue progressivement. Il peut être interprété comme un indicateur de la qualité et de la richesse des généalogies. L'indice de complétude est calculé selon la formule suivante (Vézina et al., 2005):

$$C_g = \frac{A_g}{N \times 2^g} \times 100$$

où,  $g$  est le niveau de la génération (la première génération étant celle des parents),  $A_g$  est le nombre d'ancêtres connus au niveau de génération  $g$  et  $N$  correspond au nombre de généalogies.

Le Tableau 4.2 présente la complétude par génération, ainsi que les nombres d'ancêtres retrouvés et attendus à chaque génération, jusqu'à 16 générations.

TABLEAU 4.2 – Complétude (en %) des généalogies selon la génération

Génération	Ancêtres retrouvés (n)	Ancêtres attendus (n)	Complétude (%)
0	63 048	63 048	100,0
1	125 974	126 096	99,9
2	217 046	252 192	86,1
3	402 558	504 384	79,8
4	774 356	1 008 768	76,8
5	1 515 228	2 017 536	75,1
6	2 980 850	4 035 072	73,9
7	5 859 472	8 070 144	72,6
8	11 336 066	16 140 288	70,2
9	21 220 904	32 280 576	65,7
10	33 986 096	64 561 152	52,6
11	33 569 226	129 122 304	26,0
12	16 203 966	258 244 608	6,3
13	4 083 458	516 489 216	0,8
14	544 882	1 032 978 432	0,1
15	30 828	2 065 956 864	0,001
16	566	4 131 913 728	0,00001

L'indice de complétude à la génération 0, c'est-à-dire les sujets de départ, est de 100%. Il est également de presque 100% (99,9%) à la première génération. On y retrouve en effet 125 974 ancêtres, alors que le nombre d'ancêtres attendus est de 126 096. L'écart de 122 ancêtres représente le nombre de parents des sujets de départ qui ne sont pas connus, à savoir qui ne sont pas mentionnés dans l'acte de mariage. L'indice de

complétude passe ensuite à 86,1% à la seconde génération. S'il demeure relativement élevé jusqu'à la 8<sup>e</sup> génération (70,2% des branches généalogiques complètes), il commence à chuter par la suite jusqu'à la 12<sup>e</sup> génération, où 6,27% des branches généalogiques seulement sont complètes, et l'indice de complétude atteint finalement près de 0% à la 13<sup>e</sup> génération.

#### 4.1.2 Profondeur généalogique

La profondeur moyenne des généalogies du corpus représente la somme des indices de complétude sur l'ensemble des générations, et correspond à la génération moyenne d'interruption des branches des généalogies (Vézina et al., 2004). La profondeur généalogique maximale représente, quant à elle, la longueur maximale des branches généalogiques analysées. La profondeur généalogique moyenne peut être calculée selon la formule suivante (Vézina et al., 2004) :

$$P = \sum_{g=1}^m \left( \frac{A_g}{N \times 2^g} \right)$$

où,  $g$  est le niveau de la génération (la première génération étant celle des parents),  $m$  est le niveau générationnel maximal,  $A_g$  est nombre de mentions d'ancêtres connus au niveau de génération  $g$  et  $N$  correspond au nombre de généalogies.

On constate, comme le montre le Tableau 4.3, que les généalogies des sujets de départ ont été reconstruites jusqu'à une profondeur moyenne d'environ huit générations. Certaines branches généalogiques se poursuivent même jusqu'à la 16<sup>e</sup> génération.

TABLEAU 4.3 – Caractéristiques générales du corpus généalogique contemporain

<b>Nombre de généalogies</b>	63 048
<b>Profondeur généalogique moyenne</b>	8,1
<b>Profondeur généalogique maximale</b>	16
<b>Nombre total d'ancêtres retrouvés</b>	132 914 524
<b>Nombre d'ancêtres distincts</b>	775 131
<b>Nombre moyen d'occurrences des ancêtres</b>	171,5

Le Tableau 4.3 indique également que plus de 130 millions d'ancêtres ont été retrouvés lors des reconstructions généalogiques. Comme nous l'avons vu précédemment, un ancêtre peut cependant apparaître dans plus d'une généalogie, et à plusieurs reprises dans une même généalogie. C'est la raison pour laquelle on distingue le nombre d'ancêtres total du nombre d'ancêtres distincts. Plus de 775 000 ancêtres distincts ont été

identifiés. Ils apparaissent en moyenne 171,5 fois dans les généalogies, avec toutefois une grande variabilité. Certains ancêtres y apparaissent en effet à quelques reprises, quand d'autres y sont mentionnés plusieurs milliers de fois, voire davantage.

Le Tableau 4.4 présente la distribution des ancêtres distincts selon leur nombre d'occurrences, c'est-à-dire selon leur nombre d'apparitions dans les généalogies des sujets de départ.

TABLEAU 4.4 – Distribution des ancêtres distincts selon leur nombre d'occurrences

Occurrences	Ancêtres distincts (n)	%
1	365 763	47,2
2 à 10	264 538	34,1
11 à 20	41 632	5,4
21 à 40	30 051	3,9
41 à 80	21 933	2,8
81 à 140	13 255	1,7
141 à 1000	24 571	3,2
1001 à 5000	8455	1,1
5001 à 10 000	2297	0,3
10 001 à 50 000	2328	0,3
50 001 à 100 000	209	0,03
100 001 à 200 000	59	0,01
200 001 à 411 000	40	0,01
<b>Total</b>	<b>775 131</b>	<b>100,0</b>

Il apparait une grande variabilité parmi les ancêtres en termes d'occurrences. Près de la moitié des ancêtres (47%) apparaissent une seule fois dans les généalogies des sujets de départ et plus des trois-quarts (81%) y apparaissent moins de 11 fois. Aussi, presque la totalité des ancêtres (99%) apparait moins de 5001 fois dans les généalogies des sujets de départ. Toutefois, le 1% restant, représentant tout de même 4933 ancêtres, est présent dans les généalogies un nombre impressionnant de fois, le maximum étant de 410 566 apparitions. Certains ancêtres sont donc partagés par un nombre important de sujets de départ, quand d'autres apparaissent seulement de manière sporadique. Nous verrons que nous observons la même tendance lors de l'analyse des Filles du roi. Parmi les ancêtres distincts, il a été possible d'identifier 11 660 fondateurs immigrants.

## **4.2 Analyse des fondateurs immigrants**

La reconstitution des généalogies ascendantes a permis d'identifier les fondateurs immigrants, et d'observer leurs effectifs et leur contribution génétique. Nous avons trouvé que la contribution génétique des 11 660 fondateurs immigrants aux 63 048 sujets de départ est de 74,5%, c'est-à-dire que 74,5% des gènes des sujets de départ proviennent de ces fondateurs immigrants (Tableau 4.5). Si tous les individus apparaissant au bout des branches généalogiques des sujets de départ avaient pu être identifiés comme étant des fondateurs immigrants, 100% des gènes des sujets de départ auraient été transmis par ce groupe de fondateurs. Toutefois, certains individus apparaissant à la fin des branches généalogiques n'ont pas pu être clairement identifiés comme fondateurs immigrants, les recherches généalogiques effectuées par BALSAC n'ayant pas permis de préciser leur statut migratoire. De plus, certains fondateurs de lignées généalogiques ne sont pas immigrants : on pense par exemple aux fondateurs d'origine autochtone et aux individus adoptés. Le statut migratoire peut parfois être déterminé à partir d'informations contenues dans les actes de mariage mais dans la plupart des cas on soit aussi avoir recours à d'autres sources telles que les recensements nominatifs ou des listes de passagers.

### **4.2.1 Effectifs des fondateurs immigrants**

Le Tableau 4.5 présente la distribution des effectifs des 11 660 fondateurs immigrants selon le sexe, la période d'arrivée et l'origine. La période d'arrivée a été estimée par la date de leur premier mariage sur le sol québécois.

Pour l'ensemble des périodes, plus de la moitié (53%) des fondateurs immigrants sont d'origine française. Un peu moins du cinquième (19%) arrivent d'Amérique du Nord. Un peu plus de 17% sont originaires du reste de l'Europe (excluant la France).

TABLEAU 4.5 – Distribution (*n*) et rapport de masculinité (*RM*) des fondateurs immigrants en fonction de l'origine et de la période d'arrivée

	Période d'arrivée				<b>Total</b>
	<i>Avant 1700</i>	<i>1700-1799</i>	<i>1800 et après</i>		
France	<i>RM</i>	2,1	16,3	3,1	<b>4,0</b>
	<i>n</i>	3106	2818	291	<b>6215</b>
Reste de l'Europe	<i>RM</i>	2,2	5,0	1,5	<b>6</b>
	<i>n</i>	32	685	1355	<b>2072</b>
Amérique du Nord	<i>RM</i>	0,3	1,0	0,9	<b>1,0</b>
	<i>n</i>	29	1496	738	<b>2263</b>
Autres pays	<i>RM</i>	-	-	1,0	<b>2,0</b>
	<i>n</i>	0	2	4	<b>6</b>
Indéterminé	<i>RM</i>	2,0	1,1	1,0	<b>1,1</b>
	<i>n</i>	9	427	662	<b>1098</b>
<b>Total</b>	<b><i>RM</i></b>	<b>2,0</b>	<b>3,4</b>	<b>1,3</b>	<b>2,2</b>
	<b><i>n</i></b>	<b>3176</b>	<b>5428</b>	<b>3050</b>	<b>11 654</b>

Note 1 : L'Amérique du Nord inclut les fondateurs d'origine acadienne.

Note 2 : Il a été impossible d'estimer la date du premier mariage de 6 fondateurs (4 hommes et 2 femmes), à partir de laquelle la période d'arrivée est déterminée.

Un peu moins de la moitié des fondateurs immigrants (47%) est arrivée au Québec au 18<sup>e</sup> siècle, un peu plus du quart s'y est établi avant 1700. Au 17<sup>e</sup> siècle, ce sont les fondateurs immigrants d'origine française qui constituent la quasi-totalité (98%) des effectifs. S'ils représentent toujours une part importante des effectifs au 18<sup>e</sup> siècle, c'est cependant dans une moindre proportion (52%), mais tout de même largement supérieure à celle des fondateurs venus d'Amérique du Nord (28%). Ce sont les fondateurs d'origine européenne (excluant ceux d'origine française) qui constituent la plus grande proportion des effectifs installés après 1800, soit 44%.

Les fondateurs immigrants d'origine française sont arrivés en majorité avant 1800 (50% avant 1700, 45% au 18<sup>e</sup> siècle, pour un total de 95%). On voit la majorité des Européens (65%), excluant les Français, s'établir au Québec à partir du 19<sup>e</sup> siècle. C'est au cours de cette période que les premiers pionniers irlandais sont venus s'installer sur le territoire québécois (Letendre et al., 2007), ainsi que d'autres immigrants venus d'ailleurs en Grande-Bretagne (Henripin, 2003). La famine, qui a frappé l'Europe en 1847, a particulièrement touché les Irlandais catholiques, qui sont alors arrivés en grand nombre au Québec (Letendre et al., 2007). Les fondateurs immigrants originaires du reste du Canada ou des États-Unis sont, eux, venus en majorité pendant le 18<sup>e</sup> siècle (66%) : les Loyalistes arrivent en grand nombre sur le

territoire québécois (Henripin, 2003) à la fin de la guerre d'indépendance américaine (1775-1783), ainsi que les Acadiens (Bergeron et al., 2008) au cours du Grand Dérangement (1755-1785).

Le Tableau 4.5 nous permet aussi de constater que les effectifs masculins sont nettement plus élevés que les effectifs féminins. Le rapport de masculinité, calculé en divisant le nombre d'hommes par le nombre de femmes, est de 2,2 pour l'ensemble des fondateurs immigrants, c'est-à-dire que l'on compte un peu plus de deux hommes pour une femme. Il est le plus élevé pour les fondateurs arrivés au 18<sup>e</sup> siècle, période à laquelle on dénombre 3,4 hommes pour une femme. Il y a, au total, 4 fondateurs immigrants français pour une fondatrice immigrante française. C'est au sein des effectifs originaires d'Amérique du Nord que l'on observe les seuls rapports de masculinité inférieurs à 1, c'est-à-dire que l'on compte plus de femmes que d'hommes. Cette observation est due aux effectifs importants de fondatrices immigrantes acadiennes arrivées sur le sol québécois, principalement au 18<sup>e</sup> siècle (Bergeron et al., 2008). Le rapport de masculinité pour les fondateurs originaires d'Amérique du Nord se maintient toutefois à 1, toutes périodes confondues. Le rapport de masculinité des effectifs de fondateurs immigrants français se maintient toujours au-dessus de deux hommes pour une femme. Il est cependant beaucoup plus élevé pour les fondateurs arrivés au 18<sup>e</sup> siècle, période pour laquelle le rapport de masculinité s'élève à plus de 16 hommes pour une femme. Il a été estimé que 4500 soldats français ont été envoyés en Nouvelle-France entre 1755 et 1759, au cours de la guerre de Sept Ans (Charbonneau et al., 2000). Dans son étude sur les bataillons de La Sarre et de Royal Roussillon présents au Canada au cours de la guerre de Sept Ans, Landry (1979) évaluait qu'environ 15% des soldats de ces bataillons se sont mariés au Canada dans ou à proximité de paroisses faisant office de quartiers d'hiver. On compte également cinq fondateurs immigrants d'origine européenne (excluant ceux d'origine française) pour une fondatrice européenne au cours de cette période. On voit en effet arriver, au 18<sup>e</sup> siècle, des soldats d'origine germanique servant dans l'armée française pendant la guerre de Sept Ans (1756-1763), ainsi que des mercenaires d'origine allemande, recrutés par l'armée britannique au cours de la guerre d'Indépendance américaine (Tremblay, 2010). L'immigration d'origine germanique au cours de ce siècle est connue pour être principalement masculine.

Il est parfois impossible de statuer avec certitude sur l'origine des fondateurs. C'est la raison pour laquelle un certain nombre d'entre eux ( $n=1098$ , soit 9,4%) n'ont pas d'origine déterminée (Tableau 4.5). Par contre, comme on le verra à la section

suivante, leur contribution génétique au corpus généalogique contemporain n'est que de 0,6% (Tableau 4.6). On constate enfin que la majorité (60,3%) des fondateurs dont l'origine est indéterminée est arrivée après 1800 (Tableau 4.5).

#### 4.2.2 Contribution génétique des fondateurs immigrants

La contribution génétique se définit comme la probabilité qu'un gène provenant d'un ancêtre donné soit transmis à un sujet donné. Elle se définit aussi comme la proportion du pool génique du sujet en question provenant de l'ancêtre donné (Jomphe et al., 2002). Près des trois quarts (74,5%) des gènes des sujets de départ mariés au Québec en 1960 sont issus des 11 660 fondateurs immigrants que nous avons identifiés. La distribution de la contribution génétique de ces fondateurs selon le sexe, la période d'arrivée et l'origine est détaillée dans le Tableau 4.6.

TABLEAU 4.6 – Distribution de la contribution génétique (en %) des fondateurs immigrants selon le sexe, la période et l'origine

		Période d'arrivée			
		<i>Avant 1700</i>	<i>1700-1799</i>	<i>1800 et après</i>	<b>Total</b>
France	<i>Hommes</i>	37,3	7,0	0,2	44,6
	<i>Femmes</i>	22,0	1,1	0,04	23,1
	<i>Ensemble</i>	59,3	8,1	0,24	67,7
Reste de l'Europe	<i>Hommes</i>	0,4	0,8	0,4	1,6
	<i>Femmes</i>	0,1	0,1	0,2	0,4
	<i>Ensemble</i>	0,5	0,9	0,6	2,0
Amérique du Nord	<i>Hommes</i>	0,02	1,9	0,2	2,2
	<i>Femmes</i>	0,2	1,7	0,2	2,1
	<i>Ensemble</i>	0,22	3,6	0,4	4,3
Autres pays	<i>Hommes</i>	-	0,0003	0,001	0,001
	<i>Femmes</i>	-	-	0,001	0,001
	<i>Ensemble</i>	-	0,0003	0,002	0,002
Indéterminé	<i>Hommes</i>	0,005	0,2	0,1	0,3
	<i>Femmes</i>	0,002	0,2	0,1	0,3
	<i>Ensemble</i>	0,007	0,4	0,2	0,6
<b>Total</b>	<i>Hommes</i>	37,7	9,8	0,9	<b>48,7</b>
	<i>Femmes</i>	22,3	3,0	0,5	<b>25,9</b>
	<i>Ensemble</i>	60,1	13,0	1,4	<b>74,5</b>

Note 1 : L'Amérique du Nord inclut les fondateurs d'origine acadienne.

Note 2 : Il a été impossible d'estimer la date du premier mariage de 6 fondateurs (4 hommes et 2 femmes), à partir de laquelle la période d'arrivée est déterminée.

Note 3 : La contribution génétique totale de l'ensemble des fondateurs immigrants est de 74,5%, ce qui veut dire que le 25% restant provient de fondateurs non-immigrants ou dont le statut d'immigrant n'a pu être établi avec certitude.

L’observation de la contribution génétique des fondateurs immigrants montre que les gènes des sujets de départ sont issus à 67,7% des fondateurs d’origine française. Cette contribution représente 91% de la contribution génétique de l’ensemble des fondateurs. Ce sont les fondateurs français arrivés avant 1700 qui ont transmis leurs gènes dans une plus grande proportion (59,3%) : leur contribution génétique représente presque 88% de la contribution génétique des fondateurs français, et près de 80% de celle de l’ensemble des fondateurs. Rappelons cependant que comme 25% de la contribution génétique n’a pu être expliquée, cette valeur, tout comme celle concernant les autres origines, pourrait être un peu plus élevée puisque le statut d’immigrant de certains fondateurs n’a pu être établi avec certitude.

La contribution génétique des fondateurs immigrants, quelle que soit leur origine, est nettement moins élevée pour ceux arrivés au cours du 18<sup>e</sup> siècle (13%) : les fondateurs d’origine française (8,1%) et nord-américaine (3,6%) sont ceux qui présentent la contribution la plus élevée. Nous confirmons donc ici le fait que ce sont les fondateurs qui sont arrivés le plus tôt dans la colonie qui ont contribué le plus au pool génétique contemporain (Vézina et al., 2005).

Les fondatrices ont, quelle que soit la période ou l’origine, une contribution génétique plus faible que les fondateurs. Au total, on chiffre la contribution génétique des fondatrices immigrantes à 25,9% (48,7% pour les fondateurs immigrants). De ce pourcentage, environ 85% est attribuable aux fondatrices d’origine française arrivées avant 1700, dont font partie les Filles du roi.

### **4.3 Analyse des Filles du roi**

Nous présenterons dans cette section une analyse de la contribution des Filles du roi. Le recouvrement et les occurrences généalogiques des Filles du roi ont d’abord été calculés pour l’ensemble du corpus contemporain, puis sur une base régionale. Nous avons également calculé la contribution génétique des Filles du roi, laquelle a été comparée avec celles des fondatrices immigrantes et des fondatrices immigrantes françaises.

#### **4.3.1 Occurrences et recouvrement**

Tel que mentionné précédemment, certains ancêtres apparaissent plusieurs fois dans un corpus généalogique, que ce soit au sein d’une même généalogie ou dans plusieurs généalogies. Le nombre d’ancêtres retrouvés ne correspond donc pas au nombre

d'ancêtres distincts. Pour obtenir le nombre d'ancêtres distincts dans un ensemble de généalogies, chaque ancêtre est comptabilisé une seule fois, peu importe son nombre d'apparitions. Le nombre d'occurrences d'un ancêtre correspond au nombre total d'apparitions de cet ancêtre dans un ensemble de généalogies. Le recouvrement généalogique, pour sa part, correspond au nombre de généalogies dans lesquelles un ancêtre donné apparaît, c'est-à-dire qu'on comptabilise la présence d'un ancêtre dans une généalogie sans considération pour le nombre de fois qu'il s'y retrouve.

Le Tableau 4.7 présente la distribution des Filles du roi en fonction du nombre de généalogies recouvertes, c'est-à-dire en fonction du nombre de généalogies des sujets de départ dans lesquelles elles apparaissent. Les Filles du roi apparaissent en moyenne dans 7% des généalogies des sujets de départ, le maximum étant de 42% (26 423 générations).

Les trois-quarts des Filles du roi apparaissent dans moins de 10% des généalogies, c'est-à-dire moins de 6300 des 63 048 générations. Environ 95% d'entre elles sont présentes dans moins de 20% des généalogies des sujets de départ. Certaines femmes, une nouvelle fois, se démarquent : six Filles du roi apparaissent dans plus de 30% des généalogies. Il s'agit d'Andrée Remondière et de sa mère Renée Rivière (30,3%), d'Anne Lagoue (30,9%), de Martine Crosnier (32,7%), de Catherine Fièvre (33%) et d'Anne Lemaitre (42%). Ces noms sont familiers (voir Chapitre 3). Ces femmes font en effet partie des huit Filles du roi ayant plus de 700 000 descendants dans BALSAC, avec Françoise Pillois, qui apparaît dans 29,8% des générations, et Louise Gargottin (29%).

TABLEAU 4.7 – Distribution des Filles du roi en fonction du nombre de généalogies recouvertes

Généalogies recouvertes (n)	%	Filles du roi (n)	%
2 à 630	moins de 1%	63	11,1
631 à 6300	1 à 10%	360	63,6
6301 à 12 600	10% à 20%	112	19,8
12 601 à 18 900	20% à 30%	25	4,4
18 901 à 25 200	30% à 40%	5	0,9
25 201 à 31 500	40% à 50%	1	0,2
<b>n = 566</b>		<b>100,0</b>	
<i>Recouvrement maximum</i>		<i>26 423 générations</i>	
<i>Recouvrement moyen</i>		<i>4600,7 générations</i>	

Deux Filles du roi sont présentes dans seulement deux généalogies. Elles sont Andrée Lépine et Anne Dollery (Hollery). Encore une fois, ces noms sont familiers. Elles font partie des femmes, présentées au Chapitre 3, ayant moins de 1000 descendants dans BALSAC (respectivement 59 et 120 descendants). En tout, sept Filles du roi apparaissent dans 20 généalogies ou moins. Outre les deux femmes citées précédemment, on retrouve Anne D'Esquincourt (six généalogies), Denise Cherfault (huit généalogies), Anne Thirement (16 généalogies), Geneviève Laisné (19 généalogies) et Jeanne Aubert (20 générations). Toutes, sauf la dernière, ont également été mentionnées au Chapitre 3 parmi les femmes ayant moins de 1000 descendants dans BALSAC. Jeanne Aubert est arrivée en 1669 et est originaire de Paris. Après avoir signé un contrat de mariage, annulé par la suite, avec Denis Brosseau en 1669, elle se marie une première fois la même année avec Jean Bisson dit Provencal, dont elle n'aura aucun enfant, puis une seconde fois en 1677 avec Joseph de Morache, avec qui elle aura un enfant (Landry, 2013), qui s'est marié par la suite (BALSAC).

Le nombre d'occurrences des Filles du roi dans l'ensemble des généalogies du corpus contemporain est présenté au Tableau 4.8. Plus des trois-quarts des Filles du roi apparaissent entre 1000 et 20 000 fois dans les lignées des sujets de départ. Encore une fois, certaines femmes se démarquent, soit par leur nombre très faible d'occurrences, soit par leur nombre très important d'occurrences dans les généalogies. On remarque que 15 Filles du roi apparaissent moins de 100 fois dans les généalogies des sujets de départ.

TABLEAU 4.8 – Distribution des Filles du roi en fonction de leurs occurrences dans les généalogies ascendantes

Occurrences (n)	Filles du roi (n)	%
2 à 20	7	1,1
21 à 100	8	1,6
101 à 500	37	6,5
501 à 1000	29	5,1
1001 à 5000	213	37,6
5001 à 10 000	145	25,6
10 001 à 20 000	87	15,4
20 001 à 30 000	21	3,7
30 001 à 40 000	14	2,5
40 000 et plus	5	0,9
Total	<b>566</b>	<b>100,0</b>

Les sept femmes qui apparaissent le moins souvent dans les généalogies sont les mêmes que celles dont le recouvrement était inférieur à 20 générations. On retrouve donc également ici Andrée Lépine (deux occurrences), Anne Dollery (deux occurrences), Anne d'Esquincourt (six occurrences), Denise Cherfaul (huit occurrences), Anne Thirement (16 occurrences), Geneviève Laisné (19 occurrences), et Jeanne Aubert (21 occurrences). Les huit autres Filles du roi qui sont mentionnées dans 100 générations ou moins sont :

- **Catherine Leloup (45 occurrences).** Arrivée en 1668, elle est originaire de Blois (Loir-et-Cher, anciennement l'Orléanais). Elle se marie en 1668 à Montréal avec Isaac Nafrechou. Ils ont eu ensemble 10 enfants (Landry, 2013), dont six se sont mariés (BALSAC). La première, Catherine, se marie en 1687 avec Denis Sabourin Choinière, dont elle n'aura qu'un enfant marié. La seconde, Françoise, se marie en 1701 avec Jacques Pierre Pommereau, mariage dont ne sera issu qu'un enfant marié. La troisième, Marie Louise, se marie en 1707 avec Pierre Raimbault, dont elle a eu deux enfants mariés. Les troisième et quatrième, Marguerite (mariée en 1713) et Marie Madeleine (mariée en 1716), n'ont eu aucun enfant qui s'est marié par la suite. La dernière, Jeanne, se marie en 1722 avec François Abel Berry, et un seul de leurs enfants se marie ensuite. Tous leurs petits-enfants sont morts en bas âge ou n'ont pas de destin connu (RPQA).
- **Madeleine Duval (52 occurrences).** Arrivée en 1671, elle est originaire de Paris. Elle est précédée par sa sœur Françoise Duval, également Fille du roi. Après un contrat de mariage annulé avec Jean Olivier, elle se marie en 1671 ou 1672 à Sorel avec Jacques Joubert. Ils ont eu ensemble neuf enfants (Landry, 2013), dont deux se sont mariés (BALSAC).
- **Catherine Guichelin (52 occurrences).** Arrivée en 1669, elle est originaire de Laon (Ile-de-France). Elle se marie trois fois. Une première fois en 1669 avec Nicolas Buteau à Sillery, avec qui elle a eu deux enfants. Une seconde fois en 1708 à Montréal avec Charles Tissiau dit Saint-Germain, puis une troisième fois en 1716 à Montréal avec Jean Roy dit Lapensée. Elle n'a eu aucun enfant de ses deux derniers mariages. Elle a eu toutefois cinq enfants illégitimes (voir à ce sujet le Chapitre 2 et l'Annexe B) entre son premier et son second mariage. Sur un total de sept enfants, quatre se sont mariés (BALSAC).
- **Jeanne Rigaud (65 occurrences).** Arrivée en 1671, elle est originaire de Paris. Après un contrat de mariage annulé avec Jean Réal, elle se marie en 1673 à Sorel avec Michel Poirier dit Langevin. Ils ont eu ensemble six enfants. Jeanne a

également eu une enfant illégitime née en 1690, probablement au cours de son mariage, son conjoint étant décédé entre 1688 et 1695 (Landry, 2013). Voir également à ce sujet le Chapitre 2 et l'Annexe B. Sur un total de sept enfants, deux se sont mariés (BALSAC).

- **Anne Blainville ou Blainvillain (70 occurrences).** Arrivée en 1671, elle est originaire de Langres (Champagne, aujourd’hui dans l’Yonne). Elle se marie en 1672 à Saint-Ours avec Louis Charbonnier dit Saint-Laurent. Ils ont eu ensemble un seul enfant (Landry, 2013), qui s’est marié par la suite (BALSAC).
- **Catherine Normand (87 occurrences).** Arrivée en 1665, elle est originaire de Sens (Champagne, aujourd’hui dans l’Yonne). Elle est rejoints par sa sœur Marie-Madeleine, également Fille du roi. Elle se marie en 1665 à Québec avec Pierre Normand dit Labrière. Ils ont eu ensemble onze enfants (Landry, 2013), dont seulement quatre se sont mariés (BALSAC).
- **Renée Labastille dite Martin (87 occurrences).** Arrivée en 1668, elle est originaire de Paris. Après un contrat de mariage annulé avec Pierre Rollandeau, elle se marie en 1669 à Sainte-Famille-de-l’Île-d’Orléans avec René Gauthier dit Larose. Ils ont eu ensemble 12 enfants. Renée a également eu un enfant illégitime (voir à ce sujet le Chapitre 2 et l’Annexe B) né à Québec en 1669, quatre mois après son mariage (Landry, 2013). Sur un total de 13 enfants, seulement deux se sont mariés (BALSAC).
- **Marguerite Andrieu (94 occurrences).** Arrivée en 1673, elle est originaire de Rouen (Normandie). Elle se marie la même année à Québec avec Pierre Augran dit Lapierre (Landry, 2013). Ils ont eu ensemble cinq enfants, dont un seulement s’est marié (BALSAC).

On remarque également dans le Tableau 4.8 que cinq femmes apparaissent plus de 40 000 fois dans les généalogies des sujets de départ, le maximum étant de 74 363 apparitions. On retrouve parmi ces femmes Anne Lemaitre (74 363 apparitions), et Louise Gargottin (66 725 apparitions). Nous les avions mentionnées au Chapitre 3, et plus haut dans cette section. Elles sont présentes, respectivement, rappelons-nous, dans 42% et 29% des lignées des sujets de départ. Trois autres femmes font ici leur apparition. Nous ne les avons pas mentionnées précédemment. Il s’agit de:

- **Jeanne Savonet (40 919 occurrences).** Arrivée en 1670, elle est originaire de Paris. Elle se marie à trois reprises. Une première fois en 1670 à l’Île-d’Orléans avec Jean Soucy dit Lavigne, avec qui elle a eu quatre enfants. Une seconde fois

en 1679 à L’Islet avec Damien Bérubé, avec qui elle a eu six enfants. Puis une dernière fois en 1692 à Rivière-Ouelle avec François Miville dit Lesuisse, avec qui elle a eu un enfant (Landry, 2013). Sur un total de 11 enfants, huit se sont mariés (BALSAC).

- **Marie Campion (42 034 occurrences).** Arrivée en 1670, elle est originaire de Rouen (Normandie) ou de Saint-Malo (Bretagne). Elle se marie la même année à Sainte-Famille-de-l’Île-d’Orléans avec Mathurin Dubé. Ils ont eu ensemble huit enfants (Landry, 2013), dont cinq se sont mariés (BALSAC).
- **Marguerite Pasquier (68 671 occurrences).** Arrivée en 1667, elle est originaire de Saint-Etienne de-Brie-Comte-Robert (Brie, aujourd’hui Seine-et-Marne en Ile-de-France). Elle se marie l’année suivante à Québec avec Charles Couillard, sieur des Islets et de Beaumont. Ils ont eu ensemble six enfants (Landry, 2013), qui se sont tous mariés (BALSAC).

Outre le nombre de généalogies recouvertes par les Filles du roi et leur nombre d’occurrences dans ces mêmes généalogies à l’échelle de la province, il est possible d’observer la répartition des Filles du roi en fonction des régions dans lesquelles elles apparaissent, et d’estimer leur contribution génétique à chacune de ces régions, ainsi qu’à l’échelle du Québec.

### 4.3.2 Analyse régionale

Plus des trois-quart (77%) des Filles du roi apparaissent dans toutes ou presque toutes les régions du Québec, dont 13% qui apparaissent dans toutes les régions. Le Tableau 4.9 présente la distribution des Filles du roi en fonction du nombre de régions dans lesquelles elles sont retrouvées lors de la période contemporaine.

TABLEAU 4.9 – Distribution des Filles du roi en fonction du nombre de régions dans lesquelles on les retrouve à la période contemporaine

Nombre de régions	<i>n</i>	%
1 à 9	13	2,3
10 à 19	117	20,7
20 à 22	364	64,3
Toutes les régions (23)	72	12,7
<b>Total</b>	<b>566</b>	<b>100,0</b>

Le Tableau 4.10 présente le nombre et la proportion de Filles du roi retrouvées dans les généalogies des sujets de départ originaires de chaque région. Rappelons que seules 566 d'entre elles ont des descendants jusqu'à la période contemporaine. Ce sont donc elles que nous retrouvons dans les analyses d'ascendance. Les régions présentées aux Tableaux 4.10 et 4.11 le sont selon un gradient géographique ouest-est de la province.

TABLEAU 4.10 – Distribution des Filles du roi en fonction de leur présence dans les généalogies des sujets de départ, par région d'origine des sujets

Région BALSAC	Filles du roi présentes dans les généralogies (n)	%
Abitibi	544	96,1
Témiscamingue	545	96,3
Outaouais	549	97,0
Rive Nord-Ouest	538	95,1
Ile-de-Montréal	565	99,8
Rive Sud	546	96,5
Laurentides	545	96,3
Lanaudière	545	96,3
Richelieu	555	98,1
Estrie	553	97,7
Mauricie	552	97,5
Bois-Francs	551	97,3
Agglomération de Québec	550	97,2
Région de Québec	537	94,9
Beauce	461	81,4
Côte-du-Sud	493	87,1
Côte-de-Beaupré	395	69,8
Charlevoix	432	76,3
Côte-Nord	380	67,1
Saguenay-Lac-Saint-Jean	542	95,8
Bas-Saint-Laurent	522	92,2
Gaspésie	468	82,7
Iles-de-la-Madeleine	94	16,6
Indéterminée	508	89,8
<b>Ensemble</b>	<b>566</b>	<b>100,0</b>

On observe au Tableau 4.10 une séparation ouest-est du territoire avec une coupure assez nette située à l'est de l'agglomération de Québec. Près de la totalité des Filles du roi apparaissent dans les lignées des sujets de départ originaires de l'Ile-de-Montréal, région d'origine de près de 18% des sujets de départ (Tableau 4.1). Nous pouvons

aussi voir qu’entre 95% et 98% environ des Filles du roi sont présentes dans les lignées des sujets originaires des autres régions de l’ouest.

Moins de 90% des Filles du roi sont présentes, exception faite du Saguenay-Lac-Saint-Jean (96%) et du Bas-Saint-Laurent (92%), dans l’ensemble des régions de l’est de la province présentées dans la partie inférieure du Tableau 4.10.

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean et le Bas-Saint-Laurent sont les deux régions d'où sont originaires le plus de sujets de départ parmi les régions de l'est (respectivement 5,8% et 5,9% des sujets). Cela peut expliquer le fait qu'une proportion plus grande de Filles du roi soit présente dans les lignées des sujets originaires de ces régions. Seulement 76% des Filles du roi sont présentes dans les lignées des sujets originaires de Charlevoix, qui ne représentent qu'1% environ des sujets de départ. Les Filles du roi sont présentes en proportion particulièrement basse (17%) dans les Iles-de-la-Madeleine, région connue pour avoir été peuplée en grande partie par des immigrants acadiens (Bergeron et al., 2008). La région de la Côte-Nord a été peuplée plus tardivement (Bussières, 1963), le premier mariage ayant eu lieu en 1830 selon Tremblay (2014), et moins de 1% des sujets de départ en sont originaires. Les deux tiers seulement des Filles du roi apparaissent dans les lignées des sujets originaires de cette région. La Côte-de-Beaupré est faiblement peuplée à la période contemporaine, moins de 1% des sujets de départ en sont originaires. On retrouve conséquemment un faible nombre de Filles du roi dans les lignées des sujets originaires de cette région (70% environ). À titre de comparaison, 97% des Filles du roi ayant des descendants à la période contemporaine apparaissent dans les lignées des sujets originaires de l'agglomération de Québec, région dans laquelle l'ancienneté du peuplement remonte à 1621 (Tremblay, 2014). Comme la proportion des sujets de départ dont la région de mariage des parents est dite indéterminée est importante (14% des sujets), la proportion des Filles du roi qui apparaissent dans leurs lignées est également importante (90% des Filles du roi environ). Rappelons que nous n'avons pas pu attribuer de région d'origine précise à ces sujets dans deux cas de figure : lorsque leurs parents ne sont pas mentionnés dans l'acte de mariage, ou lorsque l'identité des parents est connue sans avoir d'informations sur leur propre mariage.

En plus de l'estimation de la fréquence des Filles du roi dans chaque région du Québec, on dispose d'une mesure plus précise pour évaluer leur poids dans la population québécoise contemporaine. Il s'agit de la mesure de la contribution génétique. Le Tableau 4.11 présente la comparaison des contributions génétiques régionales des Filles du roi, des fondatrices immigrantes françaises (qui incluent les Filles du roi) et

des fondatrices immigrantes dans leur ensemble. La contribution génétique des Filles du roi pour l'ensemble de la province se chiffre à 9,3%. Autrement dit, presque 10% des gènes du corpus des 63 048 individus mariés au Québec en 1960 proviennent des 566 Filles du roi ayant des descendants jusqu'à la période contemporaine dans BALSAC. La contribution génétique de l'ensemble des fondatrices immigrantes est de 25,9%. Autrement dit, un peu plus du quart des gènes des sujets de départ proviennent de l'ensemble des fondatrices immigrantes. Environ 89% des gènes qu'elles ont transmis sont des gènes issus des fondatrices immigrantes originaires de France. La contribution génétique des Filles du roi représente quant à elle 40% de la contribution génétique des fondatrices immigrantes françaises, et un peu plus du tiers de la contribution génétique des fondatrices immigrantes dans leur ensemble.

L'analyse de la contribution génétique à l'échelle régionale montre de nouveau la séparation est-ouest de la province. À l'ouest, exception faite de l'Outaouais (9,6%), la contribution génétique des Filles du roi s'échelonne entre 10,3% et 13,5%. La région dans laquelle la contribution génétique des Filles du roi est la plus élevée est la région des Laurentides (13,5%), suivie de près par la région de Québec (13,4%), de Lanaudière (13,3%), et de la Rive-Nord-Ouest de Montréal (13,2%). À l'est, la contribution génétique des Filles du roi s'échelonne entre 1,6% et 9,7%. C'est au Saguenay-Lac-Saint-Jean (9,7%), dans la Côte-de-Beaupré (9,5%), au Bas-Saint-Laurent (9,4%) et dans Charlevoix (9,1%) que la contribution génétique des Filles du roi est la plus importante.

Les régions de la Beauce et de la Côte-du-Sud présentent, comme les régions de l'est, une proportion moins élevée de Filles du roi (Tableau 4.10), mais ressemblent davantage aux régions de l'ouest en termes de contribution génétique (11,8% pour la Beauce, 12% pour la Côte-du-Sud). On peut supposer que les Filles du roi apparaissant dans les généalogies de ces régions ont en moyenne une contribution plus forte. On retrouve les contributions les plus basses en Côte-Nord (6,7%), en Gaspésie (5,2%) et dans les Iles-de-la-Madeleine (1,6%). Ceci s'explique notamment par le fait que les Iles-de-la-Madeleine et la Gaspésie ont accueilli un grand nombre d'immigrants acadiens (Bergeron et al., 2008), qui ont pour certains migré par la suite vers la Côte-Nord pour travailler dans les industries minière et forestière (Bussières, 1963).

TABLEAU 4.11 – Contribution génétique (en %) des Filles du roi, des fondatrices immigrantes françaises et de l'ensemble des fondatrices immigrantes au corpus généalogique contemporain selon la région

Région	Filles du roi	Fondatrices immigrantes françaises (incluant les Filles du roi)	Ensemble des fondatrices immigrantes
Abitibi	11,2	27,2	30,0
Témiscamingue	10,6	24,5	28,1
Outaouais	9,6	19,6	22,5
Rive-Nord-Ouest	13,2	26,8	29,1
Ile-de-Montréal	10,3	22,8	25,4
Rive-Sud	12,0	25,3	28,0
Laurentides	13,5	27,9	30,1
Lanaudière	13,3	27,7	31,6
Richelieu	11,9	26,7	29,4
Estrie	11,2	27,3	29,9
Mauricie	11,5	27,2	30,9
Bois-Francs	11,6	27,8	32,2
Agglomération de Québec	11,0	29,7	32,1
Région de Québec	13,4	32,0	34,0
Beauce	11,8	33,2	35,1
Côte-du-Sud	12,0	31,7	33,7
Côte-de-Beaupré	9,5	33,5	35,1
Charlevoix	9,1	30,5	32,1
Côte-Nord	6,7	21,2	29,3
Saguenay-Lac-Saint-Jean	9,7	30,6	32,9
Bas-Saint-Laurent	9,4	29,0	31,8
Gaspésie	5,2	15,6	29,6
Iles-de-la-Madeleine	1,6	9,8	37,7
<b>Ensemble</b>	<b>9,3</b>	<b>23,1</b>	<b>25,9</b>

On constate, pour l'ensemble des fondatrices immigrantes, une séparation ouest-est inversée, si on la compare à celle observée pour la contribution génétique des Filles du roi. Ce sont dans les régions de l'est du Québec que l'on retrouve les contributions génétiques des fondatrices les plus élevées. La région dans laquelle leur contribution génétique est la plus importante est les Iles-de-la-Madeleine. En effet, 37,7% des gènes des sujets originaires de cette région proviennent des fondatrices immigrantes dans leur ensemble, en grande partie à cause de l'importance des fondatrices immigrantes acadiennes. Les autres régions dans lesquelles la contribution génétique de l'ensemble des fondatrices immigrantes est la plus élevée sont la Côte-de-Beaupré (35,1%), la

Beauce (35,1%), la région de Québec (34%) et la Côte-du-Sud (33,7%).

Les fondatrices françaises ont transmis leurs gènes dans une plus faible proportion aux sujets originaires de la Gaspésie (15,6%) et des Iles-de-la-Madeleine (9,8%). Leur contribution génétique est au contraire plus élevée dans la Côte-de-Beaupré (33,5%), en Beauce (33,2%), dans la région de Québec (32%), dans la Côte-du-Sud (31,7%), au Saguenay-Lac-Saint-Jean (30,6%) et dans Charlevoix (30,5%), c'est-à-dire dans les régions limitrophes de Québec, où se sont établis bon nombre de descendants des premiers arrivants français (Bouchard, 1978; Gauvreau et Bourque, 1988).

La contribution génétique des fondatrices immigrantes françaises représente, dans certaines régions, une part très importante de celle des fondatrices immigrantes dans leur ensemble. Ce sont dans les régions entourant la ville de Québec et à l'est de la province que l'on observe les parts les plus élevées. Ainsi, dans la région de la Côte-de-Beaupré, c'est plus de 95% de la contribution génétique des fondatrices immigrantes qui vient de celles originaires de France. Dans Charlevoix, c'est 95%. La proportion de la contribution génétique des fondatrices immigrantes qui provient des Françaises est également élevée dans la Beauce (94,6%), la région de Québec (94,1%), la Côte-du-Sud (94,1%), le Saguenay-Lac-Saint-Jean (93%), et l'agglomération de Québec (92,5%). À l'ouest, elle est également élevée dans les régions de l'Estrie (91,3%), de la Rive-Nord-Ouest de Montréal (92,1%), et des Laurentides (92,7%). Globalement moins élevée dans les autres régions de l'ouest (entre 86% et 91%), la part de la contribution génétique des fondatrices immigrantes provenant des Françaises est toutefois, sans surprise, moins élevée dans les régions de la Gaspésie (57,2%) et des Iles-de-la-Madeleine (26%), ainsi qu'en Côte Nord (72,4%).

À l'inverse, c'est dans l'ouest que l'on observe que la contribution génétique des Filles du roi représente une part plus importante de la contribution génétique des fondatrices immigrantes françaises. On retrouve les proportions les plus élevées dans les régions de la Rive-Nord-Ouest de Montréal, où 49,3% de la contribution génétique des fondatrices françaises est issue des Filles du roi, dans l'Outaouais (49%), dans les Laurentides (48,4%), dans Lanaudière (48%), et dans la Rive-Sud (47,4%). Les régions où les contributions génétiques des Filles du roi représentent les plus faibles proportions de celles des fondatrices immigrantes françaises sont le Saguenay-Lac-Saint-Jean (31,7%), la Côte-Nord (31,6%), Charlevoix (29,8%), la Côte-de-Beaupré (28,4%) et les Iles-de-la-Madeleine (16,3%).

On constate la même tendance lorsque l'on regarde la part de la contribution génétique des fondatrices immigrantes dans leur ensemble qui provient des Filles du roi. Les

proportions les plus élevées sont retrouvées dans la Rive-Nord-Ouest de Montréal, où 45,4% de la contribution génétique des fondatrices immigrantes vient des Filles du roi, dans les Laurentides (44,9%), la Rive-Sud (42,9%), l'Outaouais (42,7%) et Lanaudière (42,1%). On retrouve les plus faibles proportions dans les régions de la Côte-de-Beaupré (27,1%), de la Côte-Nord (22,9%), de la Gaspésie (17,6%) et des Iles-de-la-Madeleine (4,2%).

### **4.3.3 Variabilité des contributions génétiques individuelles régionales**

En plus d'analyser la contribution génétique de l'ensemble des Filles du roi aux échelles provinciale et régionale, nous avons également estimé leurs contributions génétiques individuelles. La contribution génétique d'une Fille du roi correspond à la proportion des gènes des sujets de départ qui provient de cette Fille du roi. Nous avons donc classé les Filles du roi selon leur contribution à l'ensemble des sujets ainsi qu'aux sujets regroupés selon leur région d'origine. Le Tableau 4.12 présente d'une part les dix Filles du roi ayant la contribution génétique la plus élevée à l'échelle de la province, classées en fonction de leur rang, et d'autre part les régions dans lesquelles elles apparaissent également dans les 10 premiers rangs (détails à l'Annexe D).

Dans les régions de l'est de la province, certaines Filles du roi se distinguent par leur contribution très élevée, leur permettant ainsi de se classer parmi les dix premières à l'échelle du Québec. Il a en effet déjà été documenté que, dans ces régions, on retrouve un nombre moindre de fondateurs dont certains ont des contributions génétiques très élevées (Tremblay et al., 2003; Vézina et al., 2005). Marguerite Pasquier (classée 1<sup>ère</sup>) et Louise Gargottin (classée 2<sup>e</sup>) sont aussi première et deuxième dans les régions de Charlevoix, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord. Catherine Rivet (classée 10<sup>e</sup>) se retrouve au troisième rang dans ces régions du nord-est du Québec.

TABLEAU 4.12 – Rangs des 10 Filles du roi présentant la contribution génétique la plus élevée au Québec et régions dans lesquelles elles se classent parmi les 10 premières

Filles du roi		Rang ensemble de la province	Régions dans lesquelles la Fille du roi se classe parmi les 10 premières
Nom	Prénom		
pasquier	marguerite	1	Abitibi, Agglomération de Québec, CdB, Charlevoix, CN, SLSJ
gargottin	louise	2	Abitibi, Témiscamingue, région de Québec, Charlevoix, CN, SLSJ
savonet	jeanne	3	CdS, CN, BSL, Gaspésie
campion	marie	4	Abitibi, CdS, CN, BSL, Gaspésie, IdLM
lefebvre	agnes elisabeth	5	Abitibi, CdS, BSL, Gaspésie
crosnier	martine	6	Abitibi, Estrie, Beauce, CdS, BSL, Gaspésie
fievre	catherine	7	Abitibi, Témiscamingue, Estrie, Agglomération de Québec, Charlevoix, SLSJ
chevalier	jeanne marguerite	8	CdS, CN, BSL, Gaspésie
lemaître	anne	9	Abitibi, Estrie, Agglomération de Québec, région de Québec, Beauce, CdS, IdLM
rivet	catherine	10	Beauce, Charlevoix, CN, SLSJ

Note : CdB = Côte-de-Beaupré ; CdS = Côte-du-Sud; CN = Côte-Nord; BSL = Bas-Saint-Laurent ; SLSJ = Saguenay-Lac-Saint-Jean ; IdLM = Iles-de-la-Madeleine

Jeanne Savonet, Marie Campion, Agnès Elisabeth Lefebvre, Martine Cronier et Jeanne Marguerite Chevalier (classées respectivement 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup>) se démarquent davantage dans l'est de la province, particulièrement dans les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et de la Côte-du-Sud. Jeanne Savonet se distingue dans les trois régions et se classe première au Bas-Saint-Laurent et en Côte-du-Sud, et deuxième en Gaspésie. Jeanne Marguerite Chevalier, qui s'affiche au second rang au Bas-Saint-Laurent, se retrouve aussi au troisième rang en Côte-du-Sud. Dans cette région, on voit Agnès Elisabeth Lefebvre au second rang. En Gaspésie, on retrouve Martine Crosnier en première place, et au Bas-Saint-Laurent, Marie Campion en 3<sup>e</sup> place.

Six Filles du roi présentées au Tableau 4.12 se retrouvent parmi les 10 premières dans les régions de la Beauce, de l'agglomération de Québec et de la région de Québec. Il s'agit de Marguerite Pasquier (7<sup>e</sup> dans la région de Québec), de Louise Gargottin (9<sup>e</sup> dans l'agglomération de Québec), de Martine Crosnier (8<sup>e</sup> en Beauce), de Catherine

Fièvre (8<sup>e</sup> dans l'agglomération de Québec), d'Anne Lemaitre (5<sup>e</sup> en Beauce, 5<sup>e</sup> dans la région de Québec et 9<sup>e</sup> dans l'agglomération de Québec) et enfin de Catherine Rivet (10<sup>e</sup> en Beauce).

Les 10 Filles du roi que nous avons présentées ne se classent parmi les 10 premières dans aucune des régions de l'ouest de la province, exception faite de l'Estrie. Dans cette région se classe au 6<sup>e</sup> rang Martine Crosnier (classée 6<sup>e</sup> pour l'ensemble de la province), au 3<sup>e</sup> rang Catherine Fièvre (classée 7<sup>e</sup>), et au 1<sup>er</sup> rang Anne Lemaitre (classée 9<sup>e</sup>). A l'ouest, les fondateurs, plus nombreux et d'origines plus diversifiées, ont de manière générale une contribution moins importante. Six des 10 Filles du roi se classent parmi les 10 premiers rangs en Abitibi, et deux au Témiscamingue. Ces régions ont bénéficié de l'apport migratoire plus tardif d'immigrants venus, entre autres, de Charlevoix (Bilodeau, 2002).

Le parcours des femmes citées ici a déjà été détaillé dans les analyses précédentes, sauf pour deux d'entre elles. Il s'agit de :

- **Jeanne Marguerite Chevalier.** Originaire de Dieppe (Normandie), elle est arrivée en 1671. Elle se marie à trois reprises : d'abord en 1671 à Québec avec Guillaume Lecanteur dit Latour, avec qui elle aura trois enfants, ensuite en 1679 à L'Ange-Gardien avec Robert Lévesque, avec qui elle aura six enfants, et enfin en 1701 à Rivière-Ouelle avec Jean-Baptiste-François Deschamps de la Bouteillerie, avec qui elle n'aura aucun enfant (Landry, 2013).
- **Catherine Rivet.** Originaire d'Étampes, en Orléanais (Essonne), elle est arrivée en 1665. Après un contrat de mariage annulé avec Jean Hardy, elle se marie l'année suivante à l'Ile-d'Orléans avec Pierre Duchesne dit Lapierre, avec qui elle aura 12 enfants (Landry, 2013).

## **4.4 Analyse des lignées maternelles**

L'analyse des lignées maternelles consiste à suivre les lignées maternelles directes, à savoir les lignées composées uniquement de femmes et qui vont donc de fille en mère, en grand-mère, et ainsi de suite. Les lignées maternelles correspondent aussi à la ligne de transmission de l'ADN mitochondrial, transmis uniquement par la mère à ses enfants (Heyer, 1995b, Jobling et al., 2004, Chap. 12; Tremblay et Vézina, 2010). L'analyse des lignées maternelles a permis d'identifier les fondatrices, et plus spécifiquement les Filles du roi, présentes dans ces lignées. Il s'agit donc des fondatrices qui ont transmis leur ADN mitochondrial jusqu'à la période contemporaine.

Chaque individu a une seule fondatrice dans sa lignée maternelle et c'est d'elle qu'il ou elle a reçu son ADN mitochondrial. L'estimation du nombre d'individus auquel chaque fondatrice est reliée par la lignée maternelle permet de calculer le nombre de sujets porteurs de l'ADN mitochondrial de cette femme et donc la contribution génétique mitochondriale de cette fondatrice (Tremblay et Vézina, 2010). La distribution des fondatrices immigrantes selon leur contribution génétique au sein des lignées maternelles, autrement dit, en fonction du nombre de sujets de départ auquel ces fondatrices sont reliées par leur lignée maternelle, est présentée au Tableau 4.13. Un total de 2263 fondatrices immigrantes a été identifié dans les lignées maternelles des généalogies des sujets de départ. Les fondatrices qui y apparaissent représentent donc 62,9% du nombre total de fondatrices immigrantes qui avaient été identifiées ( $n=3595$ ). Cela signifie également que 37,1% des fondatrices n'ont pas transmis leur ADN mitochondrial. Ces 2263 fondatrices sont présentes au terme de la lignée maternelle de 26 individus en moyenne. On note toutefois une grande variabilité. Il serait laborieux de regarder individuellement les 537 fondatrices immigrantes reliées à un seul individu. Toutefois, nous pouvons rechercher plus en détail les sept femmes étant reliées à plus de 600 sujets, le maximum étant de 1161 sujets, soit environ 2% des sujets de départ. Ce sont toutes des femmes originaires de France, mariées entre 1604 et 1638. Quatre d'entre elles sont originaires de la province du Perche, une de Normandie, et la province d'origine précise n'est pas connue pour les deux dernières. Aucune de ces fondatrices n'est une Fille du roi. La Normandie et le Perche sont connues pour faire partie des provinces françaises ayant une forte contribution génétique. La province du Perche en particulier retient souvent l'attention, à cause de la contribution génétique étonnamment élevée des fondateurs issus de cette région, compte tenu de leur faible nombre (Vézina et al., 2005).

TABLEAU 4.13 – Distribution des fondatrices immigrantes selon leur contribution génétique (lignées maternelles)

<b>Contribution génétique</b>	<b>Fréquence</b>	<b>%</b>
1	537	23,7
2	245	10,8
3	156	6,9
4	126	5,6
5	101	4,5
6	64	2,8
7	62	2,7
8	66	2,9
9	39	1,7
10	59	2,6
11 à 19	246	10,9
20 à 29	142	6,3
30 à 39	78	3,4
40 à 49	71	3,1
50 à 99	132	5,8
100 à 149	57	2,5
150 à 199	35	1,5
200 à 249	15	0,7
250 à 299	9	0,4
300 à 349	6	0,3
350 à 399	6	0,3
400 à 599	4	0,2
600 à 799	3	0,1
800 à 999	2	0,1
1000 et plus	2	0,1
<b>Total</b>	<b>2263</b>	<b>100,0</b>
<i>Moyenne CG</i>	<i>25,7</i>	

Le Tableau 4.14 présente de façon plus précise la distribution des fondatrices immigrantes françaises selon leur contribution génétique aux lignées maternelles. Un total de 979 fondatrices immigrantes françaises a été identifié dans les lignées maternelles des sujets de départ. Elles représentent 78% de l'ensemble des fondatrices immigrantes originaires de France qui avaient été retrouvées lors de l'analyse des fondateurs immigrants ( $n=1253$ ). On observe, encore une fois, une grande variabilité: quand 65 d'entre elles n'ont transmis leur ADN mitochondrial qu'à un seul sujet, deux sont reliées à plus de 1000 sujets, le maximum étant de 1161. Elles sont reliées, en moyenne, à 53 sujets. Comme les fondatrices immigrantes reliées au nombre le plus

important de sujets étaient des femmes originaires de France, ce sont les mêmes que l'on retrouve ici dans les fréquences les plus élevées.

TABLEAU 4.14 – Distribution des fondatrices immigrantes françaises selon leur contribution génétique (lignées maternelles)

<b>Contribution génétique</b>	<b>Fréquence</b>	<b>%</b>
1 à 4	173	17,7
5 à 9	119	12,2
10 à 14	99	10,1
15 à 34	234	23,9
35 à 54	106	10,8
55 à 99	110	11,2
100 à 199	91	9,3
200 à 299	24	2,5
300 à 399	12	1,2
400 à 499	3	0,3
500 et plus	8	0,8
<b>Total</b>	<b>979</b>	<b>100,0</b>
<i>Moyenne CG</i>		<i>52,7</i>

Près de 30% des fondatrices françaises qui ont contribué aux lignées maternelles sont reliées à moins de 10 sujets. Un peu moins du quart de ces fondatrices recouvrent de 15 à 34 sujets chacune. La très grande majorité (95%) est reliée à moins de 200 individus.

Le Tableau 4.15 présente la distribution des Filles du roi selon leur contribution génétique par les lignées maternelles. On peut dire qu'elles constituent un sous-groupe des fondatrices immigrantes françaises. Environ 73% des Filles du roi ayant eu des descendants jusqu'à la période contemporaine ( $n=566$ ) apparaissent donc dans les lignées maternelles ( $n=413$ ). Elles sont reliées en moyenne à 38 individus.

Un peu plus du quart des Filles du roi identifiées dans les lignées maternelles ont transmis leur ADN mitochondrial à moins de dix sujets. Seules 20 Filles du roi ne sont reliées qu'à un seul sujet. Parmi elles, nous retrouvons Geneviève Laisné, citée parmi les femmes ayant eu moins de 1000 descendants (Chapitre 3).

TABLEAU 4.15 – Distribution des Filles du roi selon leur contribution génétique (lignées maternelles)

Contribution génétique	Fréquence	%
1 à 9	106	25,7
10 à 19	88	21,3
20 à 39	90	21,8
40 à 59	49	11,9
60 à 79	31	7,5
80 à 99	14	3,4
100 à 199	28	6,8
200 à 299	5	1,2
300 et plus	2	0,5
<b>Total</b>	<b>413</b>	<b>100,0</b>
<i>Moyenne CG</i>	<i>38,0</i>	

Quatre femmes sur cinq environ sont reliées à moins de 60 sujets. Toutefois, sept femmes se démarquent et sont reliées à plus de 200 individus. Il s'agit de:

- **Louise Gargottin (391 sujets).** Présentée au Chapitre 3, elle fait partie des femmes ayant le plus de descendants dans BALSAC (749 390 descendants), de celles qui recouvrent le plus grand nombre de généalogies des sujets de départ (29% des généalogies), et enfin de celles qui présentent le nombre le plus élevé d'apparitions, avec 66 725 occurrences. Elle se classe également au second rang en termes de contribution génétique individuelle à l'échelle provinciale, ainsi que dans les régions de Charlevoix, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord.
- **Marguerite Pasquier (349 sujets).** Présentée au Chapitre 4, elle fait aussi partie des femmes qui présentent le nombre le plus élevé d'apparitions dans les généalogies des sujets de départ, avec 68 671 occurrences. Elle se classe au premier rang en termes de contribution génétique individuelle à l'échelle provinciale, ainsi que dans les régions de Charlevoix, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord.
- **Marguerite Verdure ou Laverdure (293 sujets).** Arrivée en 1665, elle est originaire de Paris. Elle se marie la même année à l'Île-d'Orléans avec Maurice Crépeau. Ils ont eu ensemble neuf enfants (Landry, 2013), dont sept se sont mariés (BALSAC). On retrouve dans BALSAC 641 465 descendants de Marguerite Laverdure. Elle est présente à 30 034 reprises dans 27% environ des généalogies des sujets de départ.

- **Andrée Remondière et sa mère Renée Rivière (284 sujets).** Présentées au Chapitre 3, elles se distinguent par le nombre important de leurs descendants dans BALSAC (respectivement 730 061 et 730 062 descendants), et la proportion élevée de généalogies des sujets de départ dans lesquelles elles apparaissent (30,3%).
- **Marguerite Peuvrier (216 sujets).** Arrivée en 1663, elle est originaire de Paris. Elle se marie une première fois la même année à Château-Richer avec Jacques Meneux dit Châteauneuf, avec qui elle a eu 10 enfants. Elle se marie une seconde fois en 1696 à Québec avec Guillaume Lizot, avec qui elle n'a eu aucun enfant (Landry, 2013). De ses 10 enfants, sept se sont mariés (BALSAC). On lui retrouve 627 571 descendants dans BALSAC. Elle figure à 28 144 reprises dans environ 26% des généalogies des sujets de départ.
- **Catherine Rivet (210 sujets).** Arrivée en 1665, elle est originaire de Sens (dans l'Orléanais, aujourd'hui l'Essonne). Après un contrat de mariage annulé avec Jean Hardy en 1665, elle se marie en 1666 à l'Ile-d'Orléans avec Pierre Duchesne dit Lapierre. Ils ont eu ensemble 12 enfants (Landry, 2013), dont 10 se sont mariés (BALSAC). Elle a 535 666 descendants dans BALSAC. Elle apparaît à 33 985 reprises dans environ 22% des généalogies des sujets de départ. Elle se classe au dixième rang en termes de contribution génétique individuelle à l'échelle provinciale, et se classe troisième dans les régions de Charlevoix, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord.

Nous avons donc regardé avec attention trois catégories de femmes : les fondatrices immigrantes dans leur ensemble, celles originaires de France, et enfin les Filles du roi. Plus de la moitié (62,9%) des premières apparaissent dans les lignées maternelles (n=2263), et donc 37,1% d'entre elles n'ont pas transmis leur ADN mitochondrial. Leur contribution génétique mitochondriale moyenne est de 26, c'est-à-dire qu'elles sont reliées en moyenne à 26 sujets de départ par les lignées maternelles. Près de 78% des fondatrices immigrantes françaises ont transmis leur ADN mitochondrial (n=979). Elles sont reliées, en moyenne, à 53 sujets de départ par les lignées maternelles. Les Filles du roi, quant à elles, ont été 413 à transmettre leur ADN mitochondrial, soit 73% de celles qui ont eu des descendants jusqu'à la période contemporaine (n=566). Leur contribution génétique mitochondriale moyenne est de 38. La contribution génétique de ces trois groupes se caractérise toutefois par une grande variabilité entre les fondatrices.

## Chapitre 5 – Discussion

Les résultats des analyses effectuées pour ce projet ont été présentés en deux chapitres. Le premier présente les résultats issus des analyses de la descendance des 727 Filles du roi. Le second rend compte des analyses ascendantes réalisées à partir d'un corpus généalogique composé des 63 048 individus mariés au Québec en 1960 et dont les ancêtres ont été retracés dans BALSAC.

L'étude des descendances consistait à retracer les descendants des Filles du roi dans BALSAC. Nous avons pu ainsi trouver 117 235 967 descendants totaux qui correspondent à 3 355 591 descendants distincts, soit les deux tiers des cinq millions d'individus répertoriés dans BALSAC. On distingue, rappelons-le, la notion de descendants totaux de la notion de descendants distincts, un descendant pouvant apparaître à plusieurs reprises dans une descendance, et dans plusieurs descendances à la fois.

Nous avons constaté que près du cinquième des Filles du roi n'ont aucun descendant dans BALSAC ( $n=145$ ). C'est le cas lorsque les femmes n'ont pas eu d'enfants, ou n'ont pas eu d'enfants mariés au Québec. L'hyperstérilité primaire des pionnières et des Filles du roi est un phénomène qui a déjà été observé par Charbonneau ses collaborateurs (1987) et Landry (1992; 2013). Ils entendaient par stérilité primaire la stérilité intervenue avant la naissance d'un premier enfant. Elle semblait principalement attribuable aux conditions de vie précaires des femmes avant leur émigration, comme ça a été le cas pour les Filles du roi (Landry, 1992; 2013). Charbonneau et ses collaborateurs (1987) ont également constaté que les pionnières stériles avant l'âge de 25 ans étaient toutes des orphelines, et que les 4/5 de ces orphelines sont des Filles du roi. Leur stérilité précoce reste toutefois mal expliquée.

Les lignées de 16 femmes, soit 2,2%, s'interrompent avant la période contemporaine. Les lignées de 14 d'entre elles s'interrompent en fait dès la première génération (un ou deux enfants mariés, et aucun petit-enfant), portant à 568 le nombre de Filles du roi ayant des descendants au-delà de la première génération dans BALSAC. Les lignées des deux autres s'interrompent à la cinquième génération (respectivement 7 et 13 descendants au total), portant à 566 le nombre de Filles du roi ayant des descendants jusqu'à la période contemporaine dans BALSAC. L'identité de ces femmes et leur parcours initial d'immigration en Nouvelle-France ont été détaillés au Chapitre 3.

Seules 566 femmes, soit près des trois-quarts, ont donc eu des descendants jusqu'à la période contemporaine, la longueur maximale de leurs lignées oscillant entre 10 et 15 générations. Parmi elles, plusieurs se démarquent par le nombre important de leurs descendants. Si certaines en ont moins de 1000, huit d'entre elles ont, dans BALSAC, plus de 700 000 descendants distincts. Il s'agit de Françoise Pilois (718 646 descendants distincts), d'Anne Lagoue (723 090 descendants distincts), d'Andrée Remondière et de sa mère Renée Rivière (730 061 et 730 062 descendants distincts), de Louise Gargottin (749 390 descendants distincts), de Martine Crosnier (767 028 descendants distincts), de Catherine Fièvre (805 892 descendants distincts) et d'Anne Lemaître (1 059 621 descendants distincts). Leur identité a également été détaillée au Chapitre 3. Les Filles du roi ont eu, en moyenne, 4,5 enfants mariés dans BALSAC. Nous avons noté une grande variabilité, le minimum étant d'un enfant seulement, quand d'autres en ont eu 14, le maximum observé. Cette variabilité du nombre de descendants s'observe également et s'accentue aux deux générations suivantes. Nous avons ainsi observé, à la seconde génération, une moyenne de 21 petits-enfants mariés environ avec un écart type de 15,2 et, à la troisième génération, un nombre moyen de 85 arrière-petits-enfants mariés avec un écart type de 69,6.

Les Filles du roi se sont mariées à 948 reprises, sur une période de 82 ans (1634-1716). Pas moins de 741 mariages, soit 78%, ont eu lieu au cours de la décennie 1663-1673. Cette période est bien connue pour être la décennie d'immigration des Filles du roi en Nouvelle-France (Landry, 1992; 2013). Si les lieux de ces mariages sont concentrés dans quelques régions qui correspondent aux centres initiaux de peuplement - on les retrouve dans les régions de Québec, pour la moitié d'entre eux, de la Côte-de-Beaupré, et de Montréal - ils sont, au fil du temps, répartis dans un nombre plus important de régions dans des proportions plus semblables. L'observation des régions de mariage des trois générations suivant les Filles du roi, soit leurs enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, nous a montré un étalement progressif des descendants sur le territoire québécois au rythme de l'ouverture de nouvelles régions à la colonisation (Tremblay, 2014), rappelant ainsi l'idée d'un peuplement en « tâche d'huile » (Bouchard et De Braekeleer, 1990).

Les mariages de 16 Filles du roi ont été célébrés en France entre 1634 et 1671. Il s'agit des premiers mariages des Filles du roi arrivées veuves dans la colonie, dont deux étaient même accompagnées de leur enfant (Renée Rivière et Anne Lemaitre). En territoire français, les mariages ont eu lieu principalement dans les provinces de l'Aunis, de la Bretagne et de la Normandie. L'Ile-de-France est connue pour être un

bassin important du recrutement des Filles du roi, tout particulièrement les jeunes filles célibataires. Les veuves étaient, pour leur part, plutôt originaires des régions de l'ouest, comme nous l'avons observé, et comme il avait été précédemment observé par Landry (1992; 2013).

Les enfants des Filles du roi, dont les mariages s'échelonnent sur une période de 105 ans (1656-1761), sont principalement demeurés sur le territoire québécois, mais un certain nombre s'est expatrié vers les États-Unis (5% des mariages hors-Québec), et vers l'Acadie (12% des mariages hors-Québec). Les descendants des deux générations suivantes, dont les mariages ont eu lieu respectivement sur une période de 135 ans (1679-1814) et de plus de 150 ans (1705-1864), émigrent encore davantage vers le reste du Canada (Acadie particulièrement, avec 17% des mariages à la seconde génération, 8% à la troisième) ou vers les États-Unis, l'état du Michigan apparaissant à de multiples reprises (17% des mariages hors-Québec à la deuxième génération, 10% à la troisième génération). L'émigration des Canadiens-français vers les États-Unis est un phénomène bien documenté (Lavoie, 1972; Lavoie, 1973). Un très faible nombre de mariages a lieu dans les territoires que l'on connaît aujourd'hui comme l'Ontario et le Nouveau-Brunswick (troisième génération), et dans l'État de New York. À la troisième génération, on remarque également que 2% des mariages hors-Québec ont eu lieu en France (dont 1% à Saint-Pierre-et-Miquelon), indiquant certains retours dans la métropole.

Les analyses ascendantes consistaient à reconstruire les généalogies des 63 048 sujets mariés au Québec en 1960 afin de retracer leurs ancêtres, et plus spécifiquement dans le but d'identifier les fondateurs immigrants, incluant bien sûr les Filles du roi. Nous avons d'abord décrit les généalogies en termes de complétude et de profondeur généalogique. Nous avons par la suite identifié un total de 11 660 fondateurs immigrants, que nous avons analysés sur le plan des effectifs et de la contribution génétique. L'analyse plus détaillée des Filles du roi nous a permis de mesurer leurs nombres d'occurrences dans les généalogies et le nombre de généalogies dans lesquelles elles apparaissent, ainsi que leur présence sur une base régionale, en termes d'effectifs et de contribution génétique. Enfin, nous avons analysé plus spécifiquement les lignées maternelles afin d'estimer le nombre de fondatrices immigrantes, et donc de Filles du roi, qui ont transmis leur ADN mitochondrial aux sujets de départ.

Les généalogies des 63 048 sujets de départ ont été reconstruites jusqu'à une profondeur moyenne de 8 générations, certaines lignées généalogiques se poursuivant

jusqu'à une profondeur maximale de 16 générations. Nous avons identifié un total de 132 914 524 ancêtres. Ce nombre compte chaque apparition des ancêtres dans les lignées. Un ancêtre peut apparaître plusieurs fois dans une lignée, ou dans plusieurs lignées différentes. En comptant chaque ancêtre qu'une seule fois, nous avons donc identifié 775 000 ancêtres distincts qui apparaissent en moyenne 171,5 fois dans les généalogies. De ce nombre, 11 660 sont des fondateurs immigrants.

L'analyse des effectifs des 11 660 fondateurs immigrants nous a permis de les classer selon leur sexe, leur origine, et leur période d'arrivée, estimée par la date de leur premier mariage en Nouvelle-France. Les effectifs masculins des fondateurs sont plus élevés que les effectifs féminins : on compte plus de deux fondateurs pour une fondatrice. Ce déséquilibre, déjà observé dans d'autres travaux (Charbonneau et al., 1987; Vézina et al., 2005; Tremblay, 2010) est caractéristique de l'immigration fondatrice au Québec.

Les fondateurs originaires de France représentent plus de la moitié (53%) des effectifs totaux. Ils forment près de 98% des effectifs venus au cours du 17<sup>e</sup> siècle. L'immigration fondatrice française se caractérise par des rapports de masculinité ne descendant jamais en dessous de deux hommes pour une femme. La guerre de Sept ans (1756-1763) a occasionné un afflux de militaires français (Landry, 1979; Sévigny, 1995; Charbonneau et al., 2000; Vézina et al., 2005) qui, pour certains, se sont établis au Canada par la suite, le mariage étant connu pour être un facteur de rétention au pays (Landry, 1979). Cela peut expliquer le rapport de masculinité très élevé (16,3) observé au 18<sup>e</sup> siècle.

Nous avons également analysé les fondateurs immigrants par leur contribution génétique. Nous avons trouvé que 74,5% des gènes des sujets de départ proviennent des 11 660 fondateurs immigrants identifiés au Chapitre 4. Près de 91% de cette contribution génétique provient des fondateurs français ; près de 80 % des fondateurs français arrivés avant 1700. Ceci confirme le fait que les fondateurs immigrants arrivés plus tôt dans la colonie ont transmis davantage leurs gènes que ceux arrivés plus tard (Charbonneau et al., 1987; Vézina et al., 2005; Tremblay et Vézina, 2010; Tremblay, 2010). La proportion que nous avons trouvée se rapproche également de celle trouvée par Vézina et al. (2005) qui, à partir d'un corpus de 2223 généalogies ascendantes d'individus mariés au Québec entre 1945 et 1965, avaient trouvé que 81% des gènes des Québécois à la période contemporaine étaient issus des fondateurs venus de France au 17<sup>e</sup> siècle.

Les fondatrices ont une contribution génétique plus faible que les fondateurs. Ainsi, sur les 74,5% du pool génique introduits par les fondateurs immigrants identifiés, un peu plus du quart (25,9%) proviennent des fondatrices. Les fondatrices françaises, arrivées plus tôt que leurs consœurs dans la colonie, ont une contribution génétique de 23,1%, soit près de 89% de la contribution génétique féminine totale (25,9%). Notre résultat est identique à celui trouvé par Vézina et al. (2005), qui avaient estimé que 88,7% de la contribution génétique totale des fondatrices immigrantes était imputable aux Françaises. La contribution génétique de l'ensemble des fondatrices est plus élevée dans les régions de l'est du Québec. Ce sont dans les régions entourant la ville de Québec, et dans le couloir migratoire Charlevoix, Saguenay-Lac-Saint-Jean que l'on retrouve les contributions génétiques les plus élevées. On retrouve toutefois la plus importante dans les Iles-de-la-Madeleine (37,7%). Nous avons trouvé que les fondatrices immigrantes originaires d'Amérique du Nord, catégorie où l'on retrouve les immigrantes acadiennes, représentent 17% des effectifs féminins totaux. Les Iles-de-la-Madeleine sont une région où les fondateurs acadiens font figure de pionniers (Bergeron et al., 2008; Vézina et al., 2005).

C'est également dans l'est que l'on retrouve les contributions génétiques des fondatrices immigrantes françaises les plus élevées. On connaît la prédominance française lorsque l'on parle de contribution génétique (Charbonneau et al., 1987; Vézina et al., 2005). Les fondatrices françaises suivent donc la même tendance que les fondatrices immigrantes. On retrouve les contributions génétiques les plus importantes dans la Côte-de-Beaupré (33,5%), la Beauce (33,2%), la région de Québec (32%), la Côte-du-Sud (31,7%) et Charlevoix (30,5%). Ces régions font partie de celles dans lesquelles les paroisses les plus anciennes ont été créées, ou ont été colonisées par les descendants des premiers immigrants français (Tremblay, 2014; Gauvreau et Bourque, 1988; Bouchard, 1978).

Les fondatrices immigrantes françaises représentent une part importante de la contribution génétique de l'ensemble des fondatrices dans les régions de l'est, particulièrement dans les régions entourant Québec (entre 92,5% et 95,4%), ainsi que dans Charlevoix et au Saguenay-Lac-Saint-Jean (respectivement 95% et 93%). Ce sont majoritairement des descendants des premiers arrivants français dans la ville de Québec qui ont peuplé les régions plus à l'est (exception faite de la Gaspésie, des Iles-de-la-Madeleine et, dans une certaine mesure, de la Côte-Nord) lors de leur ouverture progressive à la colonisation. Comme ces régions n'ont pas bénéficié d'un apport migratoire aussi diversifié que les régions de l'ouest (Bouchard, 1978; Gauvreau et

Bourque, 1988; Vézina et al., 2004), on y retrouve une plus grande proportion de fondatrices françaises. C'est aussi à l'est, paradoxalement, que la part de la contribution génétique des fondatrices françaises est la plus basse, dans les régions de la Côte-Nord (72,4%), la Gaspésie (57,2%) et les Iles-de-la-Madeleine (26%). Les deux dernières régions, comme nous l'avons vu, ont été majoritairement colonisées par les Acadiens (Bergeron et al., 2008; Vézina et al., 2005) ; les parts de la contribution génétique venant des Françaises y sont donc les plus basses. Le cas de la Côte-Nord est légèrement différent. D'abord peuplée par des familles de pêcheurs venus de Gaspésie, des Iles-de-la-Madeleine et de Terre-Neuve, ce n'est que plus tardivement que les immigrants venus de Charlevoix arrivent pour y exploiter les forêts. La colonisation ne s'accélère qu'à partir de la moitié du 20<sup>e</sup> siècle, alors que l'on observe un mouvement vers l'intérieur des terres et l'arrivée de travailleurs de partout dans la province qui sont venus œuvrer à l'exploitation nouvelle des ressources minières abondantes (Bussières, 1963). L'apport varié d'immigrants et le peuplement tardif de la région sont des pistes d'explication de la part relativement faible des Françaises dans la contribution génétique des fondatrices dans cette région.

À l'ouest, les Françaises représentent aussi une part importante, quoique légèrement moindre qu'à l'est, de la contribution génétique de l'ensemble des fondatrices immigrantes, dans une proportion particulièrement élevée dans la Rive-Nord-Ouest de Montréal (92,1%) et dans les Laurentides (92,7%). L'ouest, comme nous l'avons vu, a reçu l'apport de fondateurs immigrants d'origines plus variées et à un rythme plus soutenu que les régions de l'est. L'ancienneté du peuplement, dans les deux régions que nous avons nommées, remonte à 1679 et 1690 (Tremblay, 2014). Les premières fondatrices françaises ont donc vraisemblablement laissé une trace importante dans la population contemporaine de ces régions. On semble également remarquer ici l'apparition d'un second couloir migratoire lors de la colonisation progressive des régions plus au nord et plus à l'ouest de Montréal. Amorcée au 19<sup>e</sup> siècle, la colonisation de ces régions a fait un bond au 20<sup>e</sup> siècle, alors que l'exploitation de leurs ressources minières s'accélère, comme dans le cas de la Côte-Nord. On peut donc supposer, à la vue de nos résultats, qu'un certain nombre de descendants des fondatrices françaises a participé à ce courant et s'est établi avec mari et enfants sur ces nouvelles terres. Il semble que trois facteurs sont à considérer lorsque l'on examine la contribution génétique d'un groupe de fondateurs à l'échelle régionale : la densité démographique de la région concernée, l'ancienneté du peuplement, pour laquelle les travaux de Tremblay (2011; 2014) fournissent d'excellentes indications, ainsi que la

nature et le volume des apports migratoires autres que français.

Les Filles du roi représentent plus de la moitié (55,6%) des fondatrices immigrantes venues de France avant 1700 (n=1018). Chacune d'entre elles se retrouve en moyenne dans environ 4600 généalogies de notre corpus qui en comprend 63 048, soit environ 7%. Le recouvrement maximal, c'est-à-dire le nombre maximal de généalogies dans lesquelles une Fille du roi apparaît, est de 42% (n=26 423). C'est Anne Lemaitre, dont nous avons déjà parlé, qui détient ce record. Les deux tiers des Filles du roi apparaissent dans 10% ou moins des généalogies, et six d'entre elles se démarquent par le nombre élevé de généalogies où on les retrouve. En effet, nous les avons retrouvées dans plus de 30% des généalogies. Il s'agit, comme nous l'avons détaillé au Chapitre 4, d'Andrée Remondière et de sa mère Renée Rivière (30,3%), d'Anne Lagoue (30,9%), de Martine Crosnier (32,7%), de Catherine Fièvre (33%) et d'Anne Lemaitre (42%). Ces femmes font également partie des huit Filles du roi ayant plus de 700 000 descendants distincts dans BALSAC, avec Françoise Pillois (qui apparaît dans 29,8% des généalogies), et Louise Gargottin (29% des généalogies).

Même sur le plan des occurrences, certaines Filles du roi se distinguent. Si sept d'entre elles apparaissent moins de 20 fois dans les généalogies des sujets de départ (elles sont les mêmes que celles dont le recouvrement est inférieur à 20 générations), cinq y apparaissent plus de 40 000 fois, le maximum de 74 363 fois étant, encore une fois, détenu par Anne Lemaitre. On retrouve aussi Louise Gargottin (66 725 fois), Jeanne Savonet (40 919 fois), Marie Campion (42 034 fois) et Marguerite Pasquier (68 671 fois). Nous avons détaillé leur parcours dans le Chapitre 4.

Nous avons trouvé que la proportion de Filles du roi présentes dans les généalogies d'une région donnée est plus élevée dans les régions de l'ouest. En effet, entre 95% (Rive-Nord-Ouest) et 99,8% (Île-de-Montréal) des Filles du roi y apparaissent. Ce sont, au contraire, moins de 90% des Filles du roi qui sont présentes dans les généalogies des sujets originaires des régions de l'est du Québec, exception faite du Bas-Saint-Laurent (92%), et du Saguenay-Lac-Saint-Jean (96%). Ces deux régions ont bénéficié, lors de leur ouverture à la colonisation, de l'apport migratoire des descendants des premiers fondateurs établis à Québec (Gauvreau et Bourque, 1988; Bouchard, 1978; Tremblay, 2014). La proportion de Filles du roi retrouvées dans les lignées des sujets originaires de la Côte-Nord (66%) et des Îles-de-la-Madeleine (17%) est particulièrement basse. Comme nous l'avons vu précédemment, la Côte-Nord a été peuplée tardivement, par des immigrants venus d'horizons divers : de Gaspésie, des Îles-de-la-Madeleine, de Terre-Neuve, puis de Charlevoix, puis de régions plus variées

encore (Bussières, 1963). Les Iles-de-la-Madeleine ont été colonisées majoritairement par des fondateurs acadiens (Bergeron et al., 2008; Vézina et al., 2005). De plus, ces deux régions sont peu peuplées à la période contemporaine : elles ne regroupent respectivement que 0,9% et 0,3% de nos sujets de départ. D'autres régions comme la Côte-de-Beaupré (0,7%) réunissent également peu de sujets contemporains, et on retrouve une faible proportion de Filles du roi (70%) apparaissant dans les lignées des sujets qui en sont originaires.

Nous avons également calculé la contribution génétique des Filles du roi par région et pour l'ensemble de la province. Nous avons ensuite comparé ces contributions génétiques à celles des fondatrices immigrantes dans leur ensemble, et à celles des fondatrices immigrantes françaises. Nous avons trouvé que près de 10% (9,3%) des gènes des sujets de départ sont issus des Filles du roi. Cette proportion représente 40% de la contribution génétique des fondatrices françaises (23,1%), et plus du tiers de celle des fondatrices dans leur ensemble (25,9%). La contribution génétique des Filles du roi est, à l'inverse de l'ensemble des fondatrices et des fondatrices françaises, plus élevée dans les régions de l'ouest et autour de la ville de Québec. Elle s'échelonne, exception faite de l'Outaouais, entre 10,3% et 13,5%. Les régions où on retrouve les contributions génétiques les plus élevées sont les Laurentides (13,5%), la région de Québec (13,4%), Lanaudière (13,3%) et la Rive-Nord-Ouest de Montréal (13,2%). Sans surprise, elle est particulièrement basse en Gaspésie (5,2%), dans les Iles-de-la-Madeleine (1,6%) et en Côte-Nord (6,7%), pour les raisons que nous avons évoquées plus haut.

Les Filles du roi suivent donc une tendance différente de celle de leurs consœurs françaises. Nous avons remarqué que ce sont également dans les régions de l'ouest que la part de la contribution génétique des fondatrices françaises attribuable aux Filles du roi est la plus élevée, dans les régions de la Rive-Nord-Ouest de Montréal (49,3%), de l'Outaouais (49%), des Laurentides (48,4%), de Lanaudière (48%), et de la Rive Sud de Montréal (47,4%). Le même phénomène s'observe lorsque l'on observe la part de la contribution génétique de l'ensemble des fondatrices attribuable aux Filles du roi. Nous avons pu en effet observer au Chapitre 3 que les descendants des Filles du roi, sur les trois premières générations, se sont installés de plus en plus dans les régions de l'ouest, Québec et ses alentours perdant proportionnellement en importance au profit de régions comme le Richelieu (15% des mariages à la troisième génération), Lanaudière (10%) ou encore la Mauricie (10%), les mariages dans la Rive-Nord-Ouest de Montréal augmentant sans cesse, passant de 1% des mariages à la première

génération, à près de 5% à la troisième. Ainsi installés dans les régions de l'ouest du Québec, on peut supposer que les descendants aux générations ultérieures ont pris part aux mouvements migratoires qui ont façonné l'histoire de la province en ouvrant de nouvelles régions à la colonisation, entre autres pour des raisons économiques. Les régions au nord-ouest de Montréal sont, au même titre que la Côte-Nord, des régions aux ressources minières et forestières abondantes (Bussières, 1963), et la Rive-Sud de Montréal présente des terres agricoles fertiles et disponibles pour une descendance parfois nombreuse. Les Filles du roi font également partie de ces effectifs de fondatrices françaises arrivées tôt dans la colonie et qui ont, par le fait même, transmis leurs gènes dans une plus grande proportion que les fondatrices arrivées à des périodes plus tardives. Si leurs descendants, comme le montre la tendance que nous avons observée - et qui semble s'être maintenue, se sont installés en plus grande proportion dans les régions de l'ouest, il paraît alors normal qu'une part plus importante de la contribution génétique des fondatrices, et des fondatrices françaises, provienne des Filles du roi dans ces régions.

Nous avons pu également estimer la contribution génétique individuelle des Filles du roi à l'échelle provinciale et régionale. Encore une fois, nous avons observé des différences régionales importantes, avec une séparation claire entre l'ouest et l'est de la province. Exception faite de l'Estrie, aucune Fille du roi se classant parmi les 10 premières dans la province ne se classe aussi dans les 10 premiers rangs dans les régions de l'ouest. À l'est, plus particulièrement dans les régions de Charlevoix, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord, les Filles du roi apparaissant aux premiers rangs ont une contribution telle qu'elle suffit à les faire apparaître parmi les dix premières à l'échelle provinciale. On connaît en effet déjà le fait qu'on retrouve une concentration de fondateurs plus élevée dans l'est du Québec (Vézina et al., 2005; Tremblay et al., 2003).

Finalement, les analyses ascendantes nous ont permis de suivre plus spécifiquement les lignées maternelles. Nous avons identifié 2263 fondatrices immigrantes apparaissant au terme des lignées maternelles des sujets de départ, soit près de 63% du nombre total de fondatrices ( $n=3595$ ). Cela veut également dire que plus du tiers de ces fondatrices (37%) n'a pas transmis son ADN mitochondrial. Sept d'entre elles sont reliées à plus de 600 sujets ; elles sont françaises, mais aucune d'entre elles n'est une Fille du roi. Nous avons également identifié 979 fondatrices françaises dans les lignées maternelles, qui représentent 78% de l'ensemble des fondatrices françaises ( $n=1253$ ). Enfin, près de 73% des Filles du roi ayant des descendants à la période contemporaine

ont été retracées dans les lignées maternelles (n=413). Elles sont reliées en moyenne à 38 sujets. Nous avons recherché les sept Filles du roi qui ont transmis leur ADN mitochondrial à plus de 200 sujets. Il s'agit de Louise Gargottin (391 sujets), Marguerite Pasquier (349 sujets), Marguerite Verdure ou Laverdure (293 sujets), Andrée Remondière et sa mère Renée Rivière (284 sujets), Marguerite Peuvrier (216 sujets) et Catherine Rivet (210 sujets).

Comme nous n'avons observé que les lignées maternelles, il nous est impossible de comparer le nombre de fondateurs immigrants trouvés au terme des lignées paternelles au nombre de fondatrices immigrantes présentes dans les lignées maternelles, comme il a été fait par Tremblay et Vézina (2010). Ils avaient conclu, dans leur étude, qu'il y avait, dans la population québécoise contemporaine, une plus grande diversité de chromosomes Y que d'ADN mitochondrial. Nous avons pu, dans notre travail, confirmer qu'un nombre restreint de femmes sont reliées à un grand nombre de sujets par leur lignée maternelle.

# Conclusion

Les caractéristiques sociodémographiques des Filles du roi et leur établissement en Nouvelle-France ont déjà été étudiées par le passé. Il existe aujourd’hui des listes des contingents de Filles du roi qui diffèrent parfois légèrement, en termes de nombre ou de noms, mais les différences sont minimes. Les recherches les plus récentes réalisées par Landry (2013) sont une référence. Notre travail consistait à explorer le destin de ces femmes et de leurs descendants après leur établissement sur le territoire québécois, et d'estimer leur contribution, tant démographique que génétique, à la population québécoise contemporaine. Si des travaux ont déjà permis d'estimer leur contribution génétique comme membres de groupes de fondatrices plus larges (Vézina et al., 2005), c'est la première fois qu'un tel travail a été entrepris. Des analyses descendantes nous ont permis d'estimer que près des deux tiers des cinq millions d'individus répertoriés dans BALSAC sont des descendants des Filles du roi. Leurs descendants à la période contemporaine se sont établis partout au Québec au rythme de l'ouverture de nouvelles régions au peuplement. Un certain nombre s'est également établi hors-Québec, ailleurs au Canada ou aux États-Unis notamment, suivant les courants de l'histoire nord-américaine (nous pensons entre autres à l'émigration massive de Québécois vers les États-Unis aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles). Grâce à des analyses ascendantes, portant sur 63 048 sujets mariés au Québec en 1960, nous avons pu estimer à 11 660 le nombre de fondateurs immigrants apparaissant au terme des branches généalogiques des sujets de départ. Suivant la nature de l'immigration fondatrice au Québec, nous avons trouvé que les effectifs de fondateurs immigrants sont majoritairement masculins, les rapports de masculinité étant particulièrement élevés au 18<sup>e</sup> siècle pour les fondateurs originaires de France et d'ailleurs en Europe, les conflits (guerre d'Indépendance américaine et guerre de Sept Ans) ayant mené à l'envoi de mercenaires et de contingents militaires supplémentaires. Notre analyse a également confirmé le fait que les fondateurs d'origine française sont prédominants en termes de contribution génétique. Nous avons trouvé que 74,5% des gènes de nos sujets de départ sont issus des fondateurs immigrants que nous avons identifiés, et que près de 80% de cette contribution génétique est attribuable aux fondateurs français établis en Nouvelle-France avant 1700.

Plus spécifiquement, nous avons estimé dans notre étude que 9,3% des gènes de nos sujets de départ sont issus des Filles du roi. Cela représente 40% de la contribution

génétique des fondatrices immigrantes françaises, et plus du tiers de la contribution génétique de l'ensemble des fondatrices immigrantes. Ce sont dans les régions de l'ouest du Québec que la part de la contribution génétique des fondatrices immigrantes et des fondatrices immigrantes françaises attribuable aux Filles du roi est la plus importante. C'est donc également dans l'ouest que les gènes des sujets de départ sont issus en plus grande proportion des Filles du roi. Nous avons en effet remarqué que les descendants des Filles du roi se sont installés au fil des générations (notre analyse portait sur les trois générations suivant les Filles du roi), dans des proportions de plus en plus importantes dans les régions à l'ouest du Québec. L'analyse des lignées maternelles nous a montré que près des trois quarts des Filles du roi apparaissent dans les lignées maternelles des sujets de départ.

Ce que l'on retient de notre travail, c'est qu'une petite poignée de femmes a contribué d'une façon tout à fait remarquable à la population québécoise contemporaine. Que ce soit en termes d'occurrences, de recouvrement, de contribution génétique, de contribution génétique individuelle ou de contribution génétique mitochondriale, nous avons presque systématiquement retrouvé les mêmes noms : Anne Lemaitre, Louise Gargottin, Marguerite Pasquier, Renée Rivière et sa fille, Andrée Remondière, pour ne citer qu'elles. Certaines se sont distinguées à l'échelle de la province, d'autres semblent le faire dans des régions particulières. Marguerite Pasquier et Louise Gargottin, par exemple, se démarquent par leurs fortes contributions génétiques individuelles dans les régions de Charlevoix, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord. Les Filles du roi ont été pleinement actrices, avec leurs descendants, de l'histoire démographique et génétique du Québec. À la lumière de ces informations, l'intérêt d'approfondir nos recherches à l'échelle régionale est manifeste. Il serait également pertinent de rechercher ce que sont devenus les descendants de ces femmes en dehors du Québec. De telles démarches permettraient de connaître mieux encore ces femmes et de leur descendance qui suscitent encore aujourd'hui l'intérêt des chercheurs, mais aussi celui de la population qu'ils ont contribué à former.

# Annexe A – Corpus des 727 Filles du roi retenues pour cette étude, en ordre alphabétique

<b>Prénom</b>	<b>Nom (variations orthographiques du patronyme)</b>
marguerite	abraham
anne	adam
marie anne	agathe
marie	albert
marie	allan (allence)
pierrette	allies (halier, aliere)
jeanne	amiot (hamiot)
louise	andre
marguerite	andrieu
marie	angelier
marie ursule	arcular
marie marguerite	ardion
anne	arinart (hanard)
marie renee	ariot
marie francoise	asselin (ancelin)
francoise	aube (aubay)
jeanne	aubert
marie elisabeth	aubert (obert)
suzanne	aubineau (obineau)
jacqueline	aubry (o'brie)
marie anne	aubry
marie francoise	aubry (hobry)
jeanne	auger
isabelle	aupe (loppe, haupe)
marie madeleine	auvray (hauvre)
antoinette	bagot (bagau, debeaurenom)
marie catherine	baillon (de baillon, baillion)
catherine	bailly (ballié, ballie, balie)
marie madeleine	bailly (bailli)
francoise	baiselat (biselon)
francoise	banse (bamsay)
marie anne	bamont (bamon)
marie	barbant (balan, barby, barban)
jeanne	barbereau (barbelet)
marie francoise	barbery (barberi)
jeanne	barbier

<b>Prénom</b>	<b>Nom (variations orthographiques du patronyme)</b>
anne	bardet (berde)
marie louise	bardeau (bardou)
anne	baril (barillet)
marie	baril (barri)
barbe	baron (lebaron)
catherine	barre
catherine	barre
marie marthe francoise	barton (barthon)
catherine	basset (bacet)
marie etiennette	baudon (beaudon)
anne	bauge
marie catherine	beaudin (beaudain)
marie marguerite	beaugrand (bogran)
marie jeanne	beaujean (gauchonne, bouchon)
marie	beauregard (debeauregard)
marthe	beauregard (bauregard)
jeanne	beauveau (bauvau)
marie	bellehache
anne	bellesoeur (lucas)
jeanne	benard (benar)
marie madeleine	benoit (benoist)
anne	beraud (dubreuil)
louise	bercier
marguerite	berger
jeanne	bernard (bernar)
marguerite	berrin (berein)
anne	bertault (bertau)
marie	besche
catherine	beuzelin (beuselinck)
catherine	billot
genevieve	billot
lucrece	billot (biloot)
jeanne	bilodeau (biloutelle, bilaudau)
marguerite	binaudiere
marie renee	brette (biret)
marie anne	blain
elisabeth	blais (debled, lebled)
marguerite	blaise
marie	blanchard (blanchar)
jeanne	blondeau (blondau)
antoinette	bluteau (blutau)
marie	boileau (boislaud)

<b>Prénom</b>	<b>Nom (variations orthographiques du patronyme)</b>
francoise	boivin (baivin)
marie louise	bolper
marie	bonheur (bonneville, bomville)
nicole	bonin (debonin, debonain)
helene	bonneau (bonau)
marguerite	bonnefoy (destefoy)
marie	bouart (bouard)
jeanne	bouault (boucau)
louise	bouchard
marie jeanne	bouchard (bouchar)
marguerite madeleine	boucher (bouche)
marie	bouet (boette, boete)
marie	bouillou (bouillon)
catherine	bourgeois
francoise	bourgeois (bourgeoys)
jeanne	bourgeois (boursey)
marie	bourgeois (bourgois)
marie marguerite	boutard (boutar)
marie madeleine	boutet (boutel)
marie barbe	boyer (boier)
jeanne	braconnier (braconier)
anne	brandon
marie	bremaille
marie	breval (bertin)
marie	briault (priault)
marie	briere
catherine	bruneau (brunau)
anne	brunet
francoise	brunet (brunette)
marguerite	bulte (bulte)
marie	buot
catherine	bureau (burau)
marie jeanne	burelle (burel)
marie	caille (caiet)
marie jeanne	caille (caye)
jeanne	caille (trottier, kaille)
marie andree	caillou (caillaud, caillaude)
helene	calais (kalai)
marie	campion
marie madeleine	canard (canar)
marie madeleine	carbonnet
sylvine	carcireux

<b>Prénom</b>	<b>Nom (variations orthographiques du patronyme)</b>
marguerite	cardillon
marie catherine	carlier (carlie)
marie	cartigny (cartignier)
henriette	cartois
renée	chamfrain
marie claude	chamois
marie	chancy (shancy)
nicole	chantoiseau (chandoiseau)
marie madeleine	charbonnier (seigneur, charbonier)
marie	charebert (charesberre)
louise	charier
marie	charier (charrier, charly)
michelle	charier (charrier, charly)
francoise	charmesnil (decharmesnil, demesnil, germini, mesny)
marguerite	charpentier (charpartier)
marguerite	charpentier
marie	charpentier (charpartier)
marie reine	charpentier
jeanne	chartier (charetier)
jeanne	chartier
jeanne	charton (charthon)
marie	chaton (shatton)
marguerite	chaubert delachariere
marguerite	chaumereau (chemereau)
denise louise	cherfault
francoise	chevalier (chevailler)
jeanne marguerite	chevalier (chevallier)
suzanne	chevalier
marie	chevreau (chevrau)
louise	chiasson (chesson)
marie	chretien
marie madeleine	chretien (cretien)
catherine	clerice
marie	coignard (cagnard)
marie	coipel
anne	colin (caulin)
denise	colin (kaulin)
marie rose	colin (caulin)
jeanne	collet (kolet)
marguerite	collet (collette)
antoinette	compagnon

<b>Prénom</b>	<b>Nom (variations orthographiques du patronyme)</b>
marie francoise	confland (conflan)
marie catherine	cottin darras (cooting)
marie	couet
marie charlotte	couet (coy)
marie madeleine	coursolle (rentier, ranthier, courcoul)
francoise	cousin
anne	couture (cousture)
isabelle	couturier (lecousturier)
marie elisabeth	cretel
marie	croiset
jeanne	cronier (crosnier)
marie martine	cronier (chronier, crosnier)
francoise	cure
marie	daine (dain, dynn)
marie	dalone (dallon, dallonne)
anne	daly (duplessis, dailly, dailler)
denise	damanee (dahmane)
claude	damise
marie anne esther	damise (dannesse, delongchamps, danese)
marie	damois (damoi)
helene	damour (d'amour)
gabrielle	danneville (daneville)
marguerite	daubigny (orvilliers)
catherine	debelleur
madeleine	debidequin (debidquin, lachambre)
anne	deblainville (blainville, blainvillain)
jeanne claude	deboisandre
catherine	deboisandre delormelee
marie	debretigny
marie	debure
marie	decelles (celle, sel)
marie madeleine	decelles (selley, sel)
marie marguerite	decelles (celles, sel)
jeanne	dechard (deschart)
marie charlotte	decoquenne (decoppequesne, coquenne, decoquenne, debesonville)
jeanne marie	deguesnel
francoise	defosse (desfosses, desfausses)
jeanne	defosse (fausse, dufosse, defausse)
marie	delacour
elisabeth	delaguerripiere
marie claire	delahogue

<b>Prénom</b>	<b>Nom (variations orthographiques du patronyme)</b>
catherine	delamarche (lamarche, delamare)
marguerite	delaplace (laplace)
marie adrienne	delastre
marie madeleine	delaunay (delavanoie)
anne	delavieville (pineault, pinau)
marie anne	delestre
marie madeleine	deleure (dumontier, deleur)
marguerite	delorme (delhorme)
marie catherine	delostelneau
claude	demangeon (de mangeon)
jeanne judith	dematras
marie	demontmegrnier (montminy, monmini)
marguerite	denevelet (denivelet)
jeanne	denot (denote)
marie	denoyon (denoion)
marie marguerite	deprovinlieu
anne	dequain
claude	deschalets (deschalete)
elisabeth	deschalets (deschalete)
madeleine	deschalets (deschalete)
anne	deschamps
marie	deschamps
marie	deschamps
marie	deschamps
catherine	desenne (desene)
marie louise	desgranges (desgrange)
marguerite	deshaises (deshai, deshayes)
marie	deshaises (dechaie, deshayes)
francoise	desjardins (desjardain)
catherine	desmarais (desmares)
etienne	desmarais (desmaret)
marie francoise	desportes
marie madeleine	despres (despre)
anne	desquincourt (dequincour)
marie	dessaint (lesaint)
anne elisabeth	detarragon (taragon, darragon)
marie agnes	destouches
catherine	devalois (devallois)
marie jeanne	deveau (devau, devault)
jeanne	dodier
anne	dodin (dodain)
ambroise	doigt (doig)

<b>Prénom</b>	<b>Nom (variations orthographiques du patronyme)</b>
barbe	dorange
marie catherine	doribeau
elisabeth	doucinet
catherine	drouet
marie	dubois (duboi)
marguerite	dubois (mareschal, marechal)
isabelle	dubreuil (breuillet)
catherine	ducharme
marie anne	duchemin
barbe	duchesne (duchayne)
jeanne	ducorps (decors, leduc)
marie	ducoudray
francoise	dufaye (dufai)
helene	dufiguier
anne julienne	dumont (dummond)
barbe	dumont
antoinette	dumontier (dumoutier)
francoise	dupre (dupray)
catherine	dupuy (dupui, dupuis)
catherine	durand (duran)
francoise	durand (durhan)
suzanne	durand
esperance	durosaire
marie anne	dusaucay (debelmont)
marguerite	dusson
francoise	duval (duvaal)
marie madeleine	duval (duvals)
marie michelle	duval (duvald)
catherine antoinette	eloy (eloi)
marie marguerite	eloy (lloy)
marie marguerite	evin (heaving, even)
marie	faille (delafaye, lafaye, lafaye)
jeanne	faucher (fauche, faucheur)
marie	faucon
marie jeanne	fauconnier (fauconier)
louise	faure (foray, planchet)
jeanne	fauveau (fauvau, fauvault)
anne	fayet (faiet)
catherine	ferre (feere)
marguerite	ferron (feron)
marie catherine	fievre (fiebvre)
nicole	flamand (flamain)

<b>Prénom</b>	<b>Nom (variations orthographiques du patronyme)</b>
anne	flechet
marie	fleurot (fleureau)
marie anne	fontaine (lafontaine)
marie claude	fontaine (decheurainville, dechevrainville)
marie madeleine	fontaine (dechevrainville)
anne	foubert (fouber)
marie	fouquet (foucquet)
catherine	fourier
jeanne	fourier (fourrier)
marguerite	foy (fohy)
elisabeth isabelle	fresel (fressel)
jeanne	fresel (fresele, fressel)
marie louise	froc (frost, fro)
marie	gaillard (daire)
marie marguerite	gaillard (gayar, duplessis)
anne	galais (galet)
anne	galais (gallet, galet)
marie therese	gallien (galien, paulinier)
marie marguerite	gambier
louise	gargotine (gargottin)
catherine	gateau (gatau)
marie madeleine	gaumond (gaumon)
marie	gauthier (gaulthier)
marie jeanne	gauthier (gotiers)
anne	gendreau (gentreau)
marie leonarde jeanne	genest (genes)
anne	geoffroy (geoffroi)
marie jeanne	gilles
anne	girard (girar)
marguerite	girard (jirard)
mathurine	goard (gouard)
marie madeleine	gobert (gobber, groleau)
anne	godeby
jeanne	godequin (godecain)
elisabeth	godillon
anne	goiset
noelle	gossard (gaussard)
francoise	goubille (goubilleau)
jeanne	grandin
marie	grandin
marie	grandin (grondin)
adrienne	grandjean (granjan)

<b>Prénom</b>	<b>Nom (variations orthographiques du patronyme)</b>
marie madeleine	grandjean (grangeon)
catherine	granger
mathurine	graton (grathan)
marie	gravois
anne	grimbaut
jeanne	groisart (groisat)
marie madeleine	groleau (grolau)
marie francoise	grossejambe (grosjean)
jeanne	gruaux (gruau)
marie	grusseau (darson)
madeleine	guay (leghay, leguay)
marie madeleine	guay (legaye, leguay)
marie anne	guedon
jeanne	gueneville
catherine	guerard (guerar)
madeleine	guerin (guerain)
marie jeanne	guerin (brunnet, brunet)
catherine	guichelin (guisselin)
madeleine	guillaudeau
anne	guillaume
marie	guillaume (guillome)
marie madeleine	guillebeuf
marie	guillet (guai, guyet)
marie francoise	guillin
catherine	guillot (dyot)
catherine	guyard (guillard)
marie	halle (alay, halay)
marie	halle (halay)
marie madeleine	haneton (alton)
jeanne	hardy (hardhy)
marie	hatanville
francoise	hebert (heber)
marie louise madeleine	hebert (ubert)
marie marguerite	hedouin
jacqueline	heron (erron)
marguerite	hiardin (hyardin)
marguerite	housseau
anne	holler (dollery, ollery)
elisabeth	hubert (uber)
marie	hubert (uber, hebert)
louise	hubinet
francoise	huchet (huche)

<b>Prénom</b>	<b>Nom (variations orthographiques du patronyme)</b>
catherine	humelot (hardy)
marie	hus (hue)
perrine	hutru
marguerite	hyardin (liardin, hiardin)
catherine	isambert
marguerite	itasse (itas)
louise	jacquet (jacquiet, jacquier)
marie	jallet (jales, jallais)
marguerite	jasselin (jacelin)
anne	javelot
marie	jodon (jaudon)
marie charlotte catherine	jolivet
charlotte	joly (joli)
elisabeth	jossard
jeanne	jouin (juin)
marie marguerite	jourdain
anne	julien
renée	labastille (labastile, martin)
anne	labbe (labee)
jacqueline	labbe (labbee)
jeanne	labbe (labey)
francoise	lacroix (delacroix)
suzanne	lacroix (lacroi)
apolline	lafille (delafitte)
joachine	lafleur
marie anne	lague (lagoue, lagou)
catherine	lahaie (delahaie, delahaye)
jeanne	lahaie (delaye, delahaye)
marie michelle	lahaie (delahays, delahaye)
anne	laine (l'aine)
catherine	laine (lhaine)
marie genevieve	laine (l'aine)
catherine	lalore (lalaure, delalore)
jeanne	lamadeleine (magdelain)
charlotte	lamarche (delamarche)
marie	lamarre (de la mare, delamarre)
marie anne	lamarre (lamar)
jeanne	lambert (lamber)
marie	lamy (lami)
louise	landry (lamdry)
francoise	lange
jacqueline	langlois (langloye)

<b>Prénom</b>	<b>Nom (variations orthographiques du patronyme)</b>
marie	langlois (lenglois)
marie	langlois (langloy)
marie anne	langlois (lenglois)
jeanne	languille (anguille)
marie perrine	lapierre (lapiere)
marie anne	laporte (delaporte)
madeleine	larche (larcher)
francoise	larcheveque (larchevesque)
marie	lariviere (rivierre, riviere)
charlotte	larue (delarue)
marie	lasnon (lannon, lainier)
marguerite	latouche
marie	laufile (affille, lanfile)
catherine	laurent (laureen)
marie pierrette	lauriault (lorriault, loriot)
jacqueline jacquette	lauvergnat
marie claude	laval
marguerite	lavendure (verdure)
francoise	laverte (lathier, delastre, latier)
marie anne	leblanc (le blan)
marie	lebon (dechamfleury)
marie	lebrun
anne	leclerc (l'eclaire)
denise	leclerc (leclerre)
francoise	leclerc
genevieve	leclerc (leclerre)
marguerite	leclerc (laclerc)
suzanne	lecomte (lecompte)
marie elisabeth	lecompte (lecompte, lecomte)
jeanne	lecompte (lecomte, auger)
jeanne	lecoq (lecoc)
marie louise	lecoutre
marie jacquette	ledoux (ladouce)
elisabeth agnes	lefebvre (lefaivre)
marie	lefebvre (lephevre)
marie	lefebvre (lafaivre)
marie	lefebvre (lefevree)
marie antoinette	lefebvre (lafaivre)
marie marthe	lefebvre (lefevree)
barbe	lefebvre (lafabvre, lacroix)
francoise	lefrancois (lafrancois)
jeanne	legendre (legende)

<b>Prénom</b>	<b>Nom (variations orthographiques du patronyme)</b>
nicole	legrand (legran)
antoinette	legrand (legrant, picard)
marie bonne	leguerrier (guerie, guery, guerrier)
marie	lelong (lelond)
marie anne	lelong (lelond)
anne	lemaire (lemer)
marie	lemaire
anne	lemaitre
marguerite	lemerle daupre (lemerle de hautpre)
catherine	lemesle
francoise	lemoine (lemoyne)
marie	lemoine (lemoyne)
antoinette	lenoir (pirois)
marie	leonard (leonar, mailloux)
constance	lepage (lepage)
marie rogere	lepage (lespages)
anne	lepere (leper)
andree	lepine (lepinay)
anne ou jeanne	lepine (l'epine)
marie	lepine (lespinay)
elisabeth	lequien (lequin, lequin)
marie	leroux
marie aimee	leroux (rhoux, roux)
marie catherine	leroux (lheroux)
michelle	lesdille (esdile, lesdillers)
marie	lesperance (l'esperance)
marguerite	levaigneur
jeanne	levasseur (levavasseur, vavasseur)
claire	levieux (colombe)
marguerite	levitre (vitri, vitry)
marie	limoges (delimoge, delimoges)
anne marie	liniere (archambault)
suzanne	lisserasse (delicerace)
anne	loiseau (loyseau)
francoise	loiseau (l'oiseault)
etienne	loret (loore, lord)
francoise	louchet (trochet, richard)
catherine	loupe (leloup)
catherine	louvet
catherine	lucos (duclaus)
marie anne	mabille (mabile)
marie anne	magnan

<b>Prénom</b>	<b>Nom (variations orthographiques du patronyme)</b>
marguerite	main (lamain)
marie	major
marie	malo (malau)
marie	manie (magne, magnier)
jeanne	mansion (macion)
catherine	marchand (marchamp)
marie elisabeth	marchand (marchant)
marie	marchesseau (marchesceau, marchessault)
marie madeleine	marechal
marie denise	marier (marie)
marie jeanne	marier (marrier)
marie	martin (martain)
marie	martin (martyn)
marie francoise anne	martin (martain, richard)
anne	masson
louise	menacier
marie barbe	menard (maynard)
marie	merceron (masseron)
marie	mercier
marie agathe	merlin (merlain)
marie	mesure
marie anne	metru
marie	meunier (meusnier)
antoinette	meunier (meusnier, mesnier)
anne	michel
marie	michel (mysheley)
jacquette	michel (michaud)
marie francoise	michel (mysheley, michaud)
marie louise	michel (michau, michaud)
catherine	migneault (migniot)
francoise	milot (milaux, volet)
marguerite	mireault (lamiraud, lamirault)
francoise	moisan (moisain)
catherine	moitie
marie marguerite	moitie (moytie)
marguerite marie	moitie
marguerite	montrache (moutrarchy)
francoise	monvoisin (momvoisin)
marguerite	moreau (morreaut)
marguerite francoise	moreau (maureault)
marie	morin (maurin)
marie charlotte	morin (moraint)

<b>Prénom</b>	<b>Nom (variations orthographiques du patronyme)</b>
marie	morin (maurin)
eleonore	mouillard (mouillar)
marie	mulois (mulhois)
marguerite	navarre (navard)
madeleine	niel
gillette	nignolet (mignolet)
catherine	normand (normamnd)
marie madeleine	normand (normant)
agnes	olivier
jeanne	olivier (triboulet)
marie madeleine	olivier
marie michelle	ouinville
claude philiberte	pahin (pawink)
marie madeleine	papin
marie marguerite	paquet (pasquier)
marie	paquet defranclieu ((pasquier)
marie	parenteau (parantau)
francoise	paris
marie perrette	parmant (parman, parement)
anne	passavant (passavan, pelletier)
catherine	paul
catherine	paulo (paulhau, collau)
marie	paviot
marie marthe	payant (payen)
francoise	pedenelle (pedenelle, pednel, pedeneau)
marie marguerite	pelletier (peletier)
marguerite	pelois (peloys)
marie	perodeau
anne	perrault (perau)
marie madeleine	pescher
jeanne	petit (pettitt)
louise	petit (pettitt)
marie	petit
marie rose	petit (pettit)
marie therese	petit (pettit)
marguerite	peuvret (peuvrier, lepeuvrier)
anne marie	phanseque (vanzegue)
anne	philippe (philip)
marie madeleine	philippe (filips)
nicole	philippeau (phelippot, philippe)
marie	pichina (pechina)
francoise	pieton

<b>Prénom</b>	<b>Nom (variations orthographiques du patronyme)</b>
marie catherine	pillat (pillard)
francoise	piloy (pilois)
francoise	piloy (depitie, pitie, piloi)
marie anne	piton (python)
elisabeth isabelle	planteau
marie genevieve	plemarest (plemaret, plainmarche)
marie madeleine	plouart (plouard)
marguerite	poignet (beauregard)
marthe	pointel
marie	poire (poiray)
catherine	poisson
catherine	poitevin (poytvin)
marie anne	poitraude (poitraud, poitreau)
anne	poitron (potheron)
marie angelique	portas (deportas)
marie	pothier
marie anne	poussin (poussain)
claude	pratte (prat)
marie	prevost (prevau)
marie	prevost (prevots)
elisabeth	prevost (prauvault, provost)
marguerite	prevost (provos, provost)
marie marguerite	prevost (prauvaux, provost)
marie madeleine	prunier
marie jeanne	quelue (quelle)
jeanne	quentin (quantain)
marie	quequejeu
marie	quinquenelle chauvet (chauvet quinquen)
marthe	quitel
marie anne	rabady (rabaddy)
florimonde	rableau
marie	raclos (raclot)
marie francoise	raclos
marie madeleine	raclos
marthe	ragot
marie jeanne	raimbault
marguerite	raisin
barbe	rateau (ratau, rotot, roteau)
marie barbe	raveau (ravau, laumonnier)
catherine	relot
andree	remondiere
marie	remy (remi)

<b>Prénom</b>	<b>Nom (variations orthographiques du patronyme)</b>
jeanne	renard (renar, aucoin, lecointe)
elisabeth	renaud (renau)
marguerite	renaud (reneaux)
marie	renaud (renau)
marie anne michelle	renaud (rennault)
marie catherine	renouard (renoire)
marie anne	richard (rhychard)
marguerite	richer (riche)
georgette	richer (rycherd, richard)
genevieve	rigaud (rigau)
jeanne	rigaud (rigo)
marie	ripoche (repoche)
jeanne	ripoche (ducharme, repoche)
anne	rivet
marie catherine	rivet (rivett)
anne	riviere (rivierre)
renee	riviere (rivierre)
louise	robin (reaubin)
marie	robineau (robineaux)
marie marguerite	robineau (robinaut)
marie	roblin (vauclin, vaublin)
marie	rogue (voguer)
marie jeanne	rossignol (grossonneau, crossoneau)
madeleine	rou (rioult)
marie henriette	rousseau (rouceau)
anne	rousseau (roussel)
charlotte	roussel (roucel)
marguerite	roussel (roussell)
suzanne	rousselin (rousselain)
marguerite	rousselot
marie madeleine	routy
anne	roy (leroi)
anne	roy (le roy)
elisabeth	roy (leroi)
jeanne	roy (leroy)
marguerite	roy (roi)
marie	roy (leroi)
marie	roy (rhouet)
marie catherine	roy (leroy)
marie anne	roy (leroi, bardin)
nicole	royer
genevieve	sageot

<b>Prénom</b>	<b>Nom (variations orthographiques du patronyme)</b>
elisabeth isabelle	sale (salle)
marie madeleine therese	sale (salle)
marguerite	samson
nicole	saulnier (lesaulnier)
gillette	savard (savar)
jeanne	savonet
jeanne	sederay
anne	seigneur
marie	seigneur (leseigneur)
marguerite	sellerin
catherine	senecal (scenecal)
louise	senecal (sennechal)
marie jeanne	servinien (servignan)
jeanne	sicard (sicar)
francoise	simon (cimeon, simeon)
therese	sonnois (saunois)
nicole	souillard
marie denise	stantoine (anthoine)
catherine	suret
anne	talbot (tailbot)
marie	targer
martine	taurel (tauret, tavrey)
anne	tavernier
jeanne	tellier (lettelier)
marguerite	tenard
genevieve	terion (thecier, tessier, terillon)
marguerite	tesson
madeleine	tetu (testu)
mathurine	thibault (thibau)
marie madeleine	thibierge (thivierge)
anne	thirement
marie madeleine judith	thoine (vale, vallee)
marie anne	thomas (thomassin)
marie francoise	tierce
noella noelle	tiremont (quiremond)
marie madeleine	tisserand (tisseran)
catherine	topsan
marie jeanne	toussaint (tousain)
jeanne	touze (thouze)
suzanne	trut (tru, lestru, letru)
ursule madeleine	turbal (turbar)
marguerite	vaillant (vaian)

<b>Prénom</b>	<b>Nom (variations orthographiques du patronyme)</b>
marie	valade
cecile	valet
louise	valet (vallet)
marie perrette	vallee (valley)
marie	vara
catherine	varin (varain)
marie	varin (varyn)
marie francoise	vassal
louise	vaucher
marie madeleine	vauquet (vaquet)
marie	verger
catherine	verrier (verier)
marie marguerite	viard (viar)
marie sainte	vie (veye, lamothe, lamotte)
catherine	vieillot
marie therese	vielle (viel)
marie rose	viens (vivien)
marie	vigny
jeanne	vilain (villain)
louise	vitar (vitard)
francoise	zachee (zache)

Note : Ce corpus résulte de la compilation des répertoires du Pogramme de recherche en démographie historique (PRDH) et de Landry (1992; 2013). Les variations orthographiques des patronymes sont issus du fichier BALSAC et de Landry (1992; 2013)

## Annexe B – Filles du roi ayant eu des enfants illégitimes

<i>Enfants nés en situation de veuvage</i>							
<i>Nom mère</i>	<i>Prénom mère</i>	<i>Prénom enfant</i>	<i>Nom enfant (baptême)</i>	<i>Nom père biologique</i>	<i>Prénom père biologique</i>	<i>Date de naissance ou baptême</i>	<i>Date de sépulture</i>
bailly	marie madeleine	marie jeanne	bailly	inconnu	inconnu	21 février 1672	7 mars 1695
legrand	antoinette	pierre	picard	inconnu	inconnu	22 février 1673	22 juillet 1693
saunois	therese	marie therese	lecompte	leconte	aimé	6 mai 1674	inconnue
<i>Enfants nés avant le mariage de la mère avec le père biologique</i>							
<i>Nom mère</i>	<i>Prénom mère</i>	<i>Prénom enfant</i>	<i>Nom enfant (baptême)</i>	<i>Nom père biologique</i>	<i>Prénom père biologique</i>	<i>Date de naissance ou baptême</i>	<i>Date de sépulture</i>
bourgeois	francoise	françoise	bourgeois	vignaux	paul	7 octobre 1670	inconnue
cottin d'arras	marie catherine	jeanne	brunet	brunet	pierre	1er juillet 1665	inconnue
lebon de chamfleury	marie	eustache	bedard	bedard	francois	2 octobre 1665	inconnue
thirement	anne	elisabeth	deperas	de peiras	jean-baptiste	30 juillet 1671	1726
<i>Enfants nés avant le mariage de la mère avec un autre homme</i>							
<i>Nom mère</i>	<i>Prénom mère</i>	<i>Prénom enfant</i>	<i>Nom enfant (baptême)</i>	<i>Nom père biologique</i>	<i>Prénom père biologique</i>	<i>Date de naissance ou baptême</i>	<i>Date de sépulture</i>
montminy	marie	julienne	montminy	morin	guillaume	19 décembre 1665	inconnue
jasselin	marguerite	jean	chasselin	chavigny de la chevrotiere	francois	20 mars 1674	inconnue
<i>Enfants nés au cours d'un mariage</i>							
<i>Nom mère</i>	<i>Prénom mère</i>	<i>Prénom enfant</i>	<i>Nom enfant (baptême)</i>	<i>Nom père biologique</i>	<i>Prénom père biologique</i>	<i>Date de naissance ou baptême</i>	<i>Date de sépulture</i>
bruneau	catherine	marie anne	bruneau	maheu	jean-paul	vers 1689	inconnue
damise	claude	andre	paradis	paradis	jean	3 mars 1676	1745
guichelin	catherine	pierre	buteau	bonhomme	guillaume	10 janvier 1677	hors-québec
guichelin	catherine	marie	guivacher	vacher lacerte	jean-guy	1681	inconnue
guichelin	catherine	marie agathe	guichelin	inconnu	inconnu	18 septembre 1688	1766
guichelin	catherine	jean-francois	turbot	turbot	francois	12 juin 1679	inconnue
guichelin	catherine	marie jeanne	butaud	inconnu	inconnu	22 juin 1686	inconnue

**Enfants nés au cours d'un mariage**

<i>Nom mère</i>	<i>Prénom mère</i>	<i>Prénom enfant</i>	<i>Nom enfant (baptême)</i>	<i>Nom père biologique</i>	<i>Prénom père biologique</i>	<i>Date de naissance ou baptême</i>	<i>Date de sépulture</i>
labastille	renee	jacques	reaume	reaume	rene	16 juillet 1669	inconnue
viel	marie therese	jeanne elisabeth	viel	chouart desgroseillers	medard	14 janvier 1677	inconnue

**Enfants nés dans une situation incertaine**

<i>Nom mère</i>	<i>Prénom mère</i>	<i>Prénom enfant</i>	<i>Nom enfant (baptême)</i>	<i>Nom père biologique</i>	<i>Prénom père biologique</i>	<i>Date de naissance ou baptême</i>	<i>Date de sépulture</i>
quentin	jeanne	marie	quentin	inconnu	inconnu	19 avril 1678	inconnue
rigaud	jeanne	marie jacquette	lafranchise	lafranchise	x (soldat)	20 février 1690	inconnue

Sources : fichier BALSAC et Landry (2013)

## Annexe C – Distribution des effectifs de fondateurs immigrants selon le sexe, la période d'arrivée et l'origine

		Période d'arrivée			
		<i>Avant 1700</i>	<i>1700-1799</i>	<i>1800 et après</i>	<b>Total</b>
France	<i>Hommes</i>	2088	2655	220	<b>4963</b>
	<i>Femmes</i>	1018	163	71	<b>1252</b>
	<i>Ensemble</i>	3106	2818	291	<b>6215</b>
Reste de l'Europe	<i>Hommes</i>	22	571	822	<b>1415</b>
	<i>Femmes</i>	10	114	533	<b>657</b>
	<i>Ensemble</i>	32	685	1355	<b>2072</b>
Amérique du Nord	<i>Hommes</i>	7	754	354	<b>1115</b>
	<i>Femmes</i>	22	742	384	<b>1148</b>
	<i>Ensemble</i>	29	1496	738	<b>2263</b>
Autres pays	<i>Hommes</i>	0	2	2	<b>4</b>
	<i>Femmes</i>	0	0	2	<b>2</b>
	<i>Ensemble</i>	0	2	4	<b>6</b>
Indéterminé	<i>Hommes</i>	6	221	337	<b>564</b>
	<i>Femmes</i>	3	206	325	<b>534</b>
	<i>Ensemble</i>	9	427	662	<b>1098</b>
<b>Total</b>	<i>Hommes</i>	<b>2123</b>	<b>4203</b>	<b>1735</b>	<b>8061</b>
	<i>Femmes</i>	<b>1053</b>	<b>1225</b>	<b>1315</b>	<b>3593</b>
	<i>Ensemble</i>	<b>3176</b>	<b>5428</b>	<b>3050</b>	<b>11 654</b>

Note 1 : L'Amérique du Nord inclut les fondateurs d'origine acadienne.

Note 2 : Il a été impossible d'estimer la date du premier mariage de 6 fondateurs (4 hommes et 2 femmes), à partir de laquelle la période d'arrivée est déterminée.

Source : fichier BALSAC

## Annexe D – Classement selon leur contribution génétique régionale des 10 Filles du roi ayant les contributions les plus élevées dans l'ensemble du Québec

Fille du roi	Rang pour l'ensemble du Québec	Régions																						
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
		Rang par région																						
pasquier marguerite	1	3	27	48	187	31	75	167	350	103	23	43	109	7	55	27	32	9	1	1	1	12	36	77
gargottin louise	2	4	5	28	27	11	63	20	74	82	88	22	90	13	9	153	86	14	2	2	2	21	59	80
savonet jeanne	3	22	42	140	214	41	199	183	115	132	38	61	71	14	58	119	1	85	41	7	17	1	3	91
campion marie	4	10	28	43	132	27	218	72	72	96	50	23	81	21	100	125	4	70	39	9	25	3	8	7
lefebvre agnes elisabeth	5	5	38	62	91	25	95	66	138	51	20	43	23	19	57	58	2	82	34	16	15	8	4	56
crozier martine	6	9	21	75	163	36	133	151	68	45	6	45	20	11	26	8	10	56	62	14	38	10	1	11
fievre catherine	7	7	10	58	126	32	99	73	92	13	3	72	22	8	33	18	14	12	7	13	5	25	38	37
chevalier jeanne marguerite	8	35	110	165	298	72	268	293	145	181	81	100	108	34	154	173	3	110	50	8	29	2	5	79
lemaire anne	9	2	11	137	167	58	155	136	162	88	1	80	12	9	5	5	6	29	43	33	37	24	13	9
rivet catherine	10	29	50	105	215	91	157	199	318	154	40	52	157	26	112	10	72	11	3	3	3	28	57	68

Source: fichier BALSAC

1 Abitibi

2 Témiscamingue

3 Outaouais

4 Rive-Nord-Ouest (Montréal)

5 Ile-de-Montréal

6 Rive Sud (Montréal)

7 Laurentides

8 Lanaudière

9 Richelieu

10 Estrie

11 Mauricie

12 Bois-Francs

13 Agglomération de Québec

14 Région de Québec

15 Beauce

16 Côte-du-Sud

17 Côte-de-Beaupré

18 Charlevoix

19 Côte-Nord

20 Saguenay-Lac-Saint-Jean

21 Bas-Saint-Laurent

22 Gaspésie

23 Iles-de-la-Madeleine

# Bibliographie

- BALSAC (2016). Projet BALSAC Rapport annuel 2014-2016, UQAC, Chicoutimi.
- Beauregard, Y. (1993). Mythe ou réalité. Les origines amérindiennes des Québécois : entrevue avec Hubert Charbonneau. *Cap-aux-Diamants*, 34:38-42.
- Bergeron, J., Vézina, H., Houde, L., et Tremblay, M. (2008). La contribution des Acadiens au peuplement des régions du Québec. *Cahiers québécois de démographie*, 37(1):181-204.
- Bherer, C. (2014). Ramifications génétiques et démographiques de l'effet fondateur québécois (Thèse de doctorat, Université de Montréal). Repéré à <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/11846>
- Bherer, C., Labuda, D., Roy-Gagnon, M.H., Houde, L., Tremblay, M., Vézina, H. (2011). Admixed ancestry and stratification of Quebec regional populations. *American Journal of Physical Anthropology*, 144(3):432-441.
- Bilodeau, M. (2002). Caractéristiques démogénétiques des populations de l'Abitibi et du Témiscamingue (Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Chicoutimi) Repéré à <https://constellation.uqac.ca/848/>
- Boleda, M. (1984). Les migrations au Canada sous le régime français (1608-1760). *Cahiers québécois de démographie*, 13(1) :23-39.
- Bouchard, G. (1978). Démographie et société rurale au Saguenay, 1851-1935. *Recherches sociographiques*, 19(1):7-31.
- Bouchard, G. et De Braekeleer, M. (1990). Homogénéité ou diversité ? L'histoire de la population du Québec revue à travers ses gènes. *Histoire sociale - Social history*, 23(46):325-361.
- Bouchard, G. et De Braekeleer, M. (1991). Mouvements migratoires, effets fondateurs et homogénéisation génétique. Dans Gérard Bouchard et Marc De Braekeleer, *Histoire d'un génome*, pp. 281-322. Presses de l'Université du Québec.
- Bouchard, G. et Tremblay, M. (1995). Le peuplement francophone au Canada : survol historique et géographique (17<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles). Dans Centre d'études linguistiques Jacques Goudet, *Français de France et français du Canada. Les parlers de l'Ouest de la France, du Québec et de l'Acadie*, pp. 309-343. Université Lyon III Jean Moulin.
- Brunet, G. et Vézina, H. (2015). Les approches intergénérationnelles en démographie historique. *Annales de démographie historique*, 1:77-112.
- Bussières, P. (1963). La population de la Côte-Nord. *Cahiers de géographie du Québec*, 7(14):157-192.
- Caron, I. (1935). Les origines démographiques des Canadiens-Français. *Bulletin des recherches historiques*, 41(6).

- Charbonneau, H. (1990). Le caractère français des pionniers de la vallée laurentienne. *Cahiers québécois de démographie*, 19(1) :49-62.
- Charbonneau, H., Desjardins, B., Guillemette, A., Landry, Y., Légaré, J., et Nault, F. (1987). *Naissance d'une population. Les Français établis au Canada au XVIIe siècle*. Travaux et documents no. 118, INED. Presses universitaires de France/Presses de l'Université de Montréal.
- Charbonneau, H., Desjardins, B., Légaré, J., et Denis, H. (2000). The population of the St-Lawrence valley, 1608-1760. Dans Haines M.R. and Steckel R.H., *A Population History of North America*, pages 99-142. Cambridge University Press, Cambridge, U.K.
- Couture, P., Bovill, E.G., Demers, C., Simard, J., Delage, R., Scott, B.T., Valliere, J.E., Callas, P.W., Jomphe, M., Rosendaal, F.R., Aiach, M., et Long, G.L. (2001). Evidence of a founder effect for the protein C gene 3363 inserted C mutation in thrombophilic pedigrees of French origin. *Thrombosis and Haemostasis*, 86(4):1000-1006.
- De Braekeleer, M. (1990). Homogénéité génétique des Canadiens français du Québec: mythe ou réalité ? *Cahiers québécois de démographie*, 19(1):29-48.
- Desjardins, B. (1990). Homogénéité ethnique de la population québécoise sous le Régime français. *Cahiers québécois de démographie*, 19(1):63-76.
- Dillon, L., Amorevieta-Gentil, M., Caron, M., Lewis, C., Guay-Giroux, A., Desjardins, B., Gagnon, A. (2017). The Programme de recherche en démographie historique: past, present and future developments in family reconstitution. *History of the Family*, 23-1:20-53.
- Drouin, C.A. (2012). Le patrimoine génétique germanique des Québécois. *Cap-aux-Diamants*, (109):25-28.
- Dumas, S. (1972). *Les filles du Roi en Nouvelle-France : étude historique avec répertoire biographique*. Société historique de Québec, Québec.
- Gagnon, A. et Heyer, E. (2001). Fragmentation of the Québec population genetic pool (Canada): Evidence from the genetic contribution of founders per region in the 17th and 18th centuries. *American Journal of Physical Anthropology*, 114(1):30-41.
- Gagnon, A., Vézina, H., et Brais, B. (2001). Histoire démographique et génétique du Québec. *Pour la science*, Septembre (287):62-69.
- Gauvreau, D. et Bourque, M. (1988). Mouvements migratoires et familles : le peuplement du Saguenay avant 1911. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 42(2):167-192.
- Helgason, A., Hrafnkelsson, B., Gulcher, J., Ward, R., Stefansson, K. (2003) A populationwide coalescent analysis of Icelandic Matrilineal and Patrilineal genealogies: evidence for a faster evolutionary rate of mtDNA lineages than Y chromosomes. *American Journal of Human Genetics*, 72:1370-1388.
- Helgason, A., Yngvadottir, B., Hrafnkelsson, B., Gulcher, J.R., Stefasson, K., Yngvaddottir, B., Stefansson, K. (2005). An icelandic example of the impact of population structure on association studies. *Nature Genetics*, 37(1):90-95.

- Henripin, J. (2003). *La métamorphose de la population canadienne*. Éditions Varia, Montréal.
- Henripin, J. et Péron, Y. (1972). The demographic transition of the Province of Quebec. Dans Glass D.V. and Revelle R., *Population and Social Change*, pp. 213-231.
- Heyer, E. (1995a). Genetic consequences of differential demographic behaviour in the Saguenay region, Québec. *American Journal of Physical Anthropology*, 98(1):1-11.
- Heyer, E. (1995b). Mitochondrial and Nuclear Genetic Contribution of Female Founders to a Comtemporary Population in Northeast Quebec. *American Journal of Human Genetics*, 56:1450-1455.
- Heyer, E. et Tremblay M. (1995). Variability of the Genetic Contribution of Quebec Population Founders Associated to Some deleterious Genes. *American Journal of Human Genetics*, 56:970-978.
- Heyer, E., Tremblay, M., et Desjardins, B. (1997). Seventeenth-century European origins of hereditary diseases in the Saguenay population (Quebec, Canada). *Human biology*, 69(2):209-25.
- Jobling, M.A., Hurles, M.E., Typer-Smith, C. (2004). *Human evolutionary genetics, origins, peoples & disease*. Garland Publishing, New York, 523 pages.
- Jomphe, M., Tremblay, M., et Vézina, H. (2002). Analyses généalogiques à partir du fichier RETRO. Document de l'IREP (I-C-215), 23 pages.
- Kermoal, N. (2012). Postes, missions et métissages dans les pays d'en haut. Dans Yves Frenette, *La francophonie nord-américaine*, pages 37-39. Les Presses de l'Université Laval.
- Laberge, A.M., Jomphe, M., Houde, L., Vezina, H., Tremblay, M., Desjardins, B., Labuda, D., St-Hilaire, M., Macmillan, C., Shoubridge, E.A., et Brais, B. (2005). A "Fille du Roy" introduced the T14484C Leber hereditary optic neuropathy mutation in French Canadians. *American journal of human genetics*, 77:313-317.
- Lanctôt, G. (1952). *Filles de joie ou filles du roi : étude sur l'émigration féminine en Nouvelle-France*. Chanteclerc, Montréal.
- Landry, Y. (1979). Mortalité, nuptialité et canadianisation des troupes françaises de la guerre de Sept Ans. *Histoire Sociale*, 12(24) :298-315.
- Landry, Y. (1992). *Orphelines en France, pionnières au Canada : les Filles du roi au XVII<sup>e</sup> siècle ; suivi d'un Répertoire biographique des Filles du roi*. Leméac, Montréal.
- Landry, Y. (2013). *Orphelines en France, pionnières au Canada : les Filles du roi au XVII<sup>e</sup> siècle ; suivi d'un Répertoire biographique des Filles du roi*. Bibliothèque Québécoise, Montréal.
- Langlois, M. (1990). Le régiment de Carignan-Salières: Des forces pour la paix, des bras pour la colonisation. *Cap-aux-Diamants*, (23):62-65.
- Lavoie, E.M., Tremblay, M., Houde, L., et Vézina, H. (2005). Demogenetic study of three populations within a region with strong founder effects. *Community Genetics*, 8(3):152-160.

- Lavoie, Y. (1972). *L'émigration des Canadiens aux États-Unis avant 1930*. Collection Démographie canadienne, no. 1, Presses de l'Université de Montréal.
- Lavoie, Y. (1973) Les mouvements migratoires des Canadiens entre leur pays et les États-Unis au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle : étude quantitative. Dans Hubert Charbonneau, *La population du Québec : études rétrospectives*. Les Éditions du Boréal Express, pp. 73-88.
- Leclerc, P. (1966). *L'émigration féminine vers l'Amérique française aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles*. Thèse de doctorat, Institut catholique de Paris.
- Letendre, M. (2007). *Analyse démogénétique de la contribution des fondateurs irlandais au peuplement du Québec et de ses régions* (Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Chicoutimi, Université Laval). Repéré à <https://constellation.uqac.ca/437/1/24979284.pdf>
- Letendre, M., Houde, L., Vézina, H., et Tremblay, M. (2007). La contribution des Irlandais au patrimoine génétique de la population québécoise. *Cap-aux-Diamants*, 88:10-12.
- Malchelosse, G. (1950). *L'immigration des filles de la Nouvelle-France au XVIIe siècle*, Les Cahiers des dix, 15:55-80.
- Milot, E., Moreau, C., Gagnon, A., Cohen, A., Brais, B., Labuda, D. (2017) Mother's curse neutralizes natural selection against a human genetic disease over three centuries. *Nature Ecology & Evolution*. 1:1400-1406.
- Mitchell, B., Braxton, D., Hsueh, W.C., King, T.M., Pollin, T.I., Sorkin, J., Agarwala, R., Schäffer, A.A., Shuldiner, A.R. (2001). Heritability of life span in the Old Order Amish. *American Journal of Genetics*, 102(4):346-352.
- Moreau, C., Lefebvre, J.F., Jomphe, M., Bherer, C., Ruiz-Linares, A., Vézina, H., Roy-Gagnon, M.H., et Labuda, D. (2013). Native American Admixture in the Quebec Founder Population. *PLoS ONE*, 8(6).
- Morin, M. (2013). La Nouvelle-France, province royale. *Cap-aux-Diamants*, 114:5-9.
- O'Brien, E., Kerber, R.A., Jorde, L.B., Rogers, A.R. (1994). Founder effect: assessment of variation in genetic contributions among founders. *Human Biology*, 66(2):185-204.
- Serre, J.L. (1997). *Génétique des populations. Modèles de base et applications*. Nathan Université, Paris, 250 pages.
- Sévigny, A. (1995). Ces militaires qui ont peuplé la Nouvelle-France (1683-1715). *Cap-aux-Diamants*, 43:10-13.
- Teasdale, G. (2012). Les Canadiens du détroit du lac Érié, 1701-1800. Dans Yves Frenette, *La francophonie nord-américaine (Atlas historique du Québec)*. Les Presses de l'Université Laval, page 40.
- Tremblay, M. (2010). La contribution des immigrants d'origine germanique au peuplement des régions de Lanaudière, de la Mauricie, de la Montérégie, de Chaudière-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent. *Cahiers québécois de démographie*, 39(2):179-200.

- Tremblay, M. (2011). La profondeur des souches ancestrales au Québec, une mesure de la régionalité de la population. *Espace-Populations-Sociétés*, (2):305-320.
- Tremblay, M. (2014). Les origines régionales ancestrales au Québec. *Cahiers québécois de démographie*, 43(1):133-161.
- Tremblay, M., Jomphe, M., et Vézina, H. (2001). Comparaison de structures patronymiques et génétiques dans la population québécoise. Dans Brunet G, Darlu P.Z.G., *Le patronyme : histoire, anthropologie, société*. CNRS, Paris, pp. 367-389.
- Tremblay, M., Arsenault, J., et Heyer, E. (2003). Les probabilités de transmission des gènes fondateurs dans cinq populations régionales du Québec. *Population*, 58(3):403-424.
- Tremblay, M. et Vézina, H. (2010). A genealogical analysis of maternal and paternal lineages in the Quebec (Canada) population. *Human Biology*, 82(2):179-198.
- Vézina, H. (1996). Démographie génétique et maladies héréditaires au Québec : l'état des recherches. *Cahiers québécois de démographie*, 25(2):293.
- Vézina, H., Tremblay, M., et Houde, L. (2004). Mesures de l'apparentement biologique au Saguenay-Lac-St-Jean (Québec, Canada) à partir de reconstitutions généalogiques. *Annales de démographie historique*, 108:67-83.
- Vézina, H., Tremblay, M., Desjardins, B., et Houde, L. (2005). Origines et contributions génétiques des fondatrices et des fondateurs de la population québécoise. *Cahiers québécois de démographie*, 34(2):235-258.
- Vézina, H., Jomphe, M., et Tremblay, M. (2009). Aux noms du père. Pour les pionnières, leurs filles et leur descendance : à quoi ressemblerait le paysage des noms de famille québécois si les femmes, plutôt que les hommes, les avaient transmis ? *Le Devoir*, 7-8 mars 2009, p. C6.
- Vézina, H., Jomphe, M., Lavoie, E.M., Moreau, C., et Labuda, D. (2012). L'apport des données génétiques à la mesure généalogique des origines amérindiennes des Canadiens français. *Cahiers québécois de démographie*, 41(1):87-105.
- Yotova, V., Labuda, D., Zietkiewicz, E., Gehl, D., Lovell, A., Lefebvre, J.F., Bourgeois, S., Lemieux-Blanchard, É., Labuda, M., Vézina, H., Houde, L., Tremblay, M., Touponce, B., Heyer, E., Hudson, T.J., et Laberge, C. (2005). Anatomy of a founder effect: Myotonic dystrophy in Northeastern Quebec. *Human Genetics*, 117(2-3):177-187.